

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 7 NOVEMBRE 2024 - 17 HEURES
SALLE DES FÊTES

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 17 heures 01, sous la présidence de Monsieur Patrick de Carolis, Maire d'Arles.

Monsieur le Maire.- Chers collègues, bonjour et merci de votre présence. Il est 17 heures 01 et nous allons ouvrir cette séance, sans avoir salué toutes les Arlésiennes et tous les Arlésiens qui peuvent nous suivre par le biais d'Internet. Je les en remercie. Merci donc à vous toutes et à vous tous de votre présence.

Nous allons faire l'appel, en demandant au plus jeune d'entre nous, à Monsieur Déjean de le faire.

Monsieur Déjean, vous avez la parole.

(Monsieur Déjean procède à l'appel nominal)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45

Étaient présents :

Monsieur Patrick de Carolis, Maire d'Arles, Monsieur Jean-Michel Jalabert, 1er Adjoint au Maire, Madame Mandy Graillon, Adjointe au Maire, Monsieur Pierre Raviol, Adjoint au Maire, Madame Sophie Aspod, Adjointe au Maire, Monsieur Sébastien Abonneau, Adjoint au Maire, Madame Catherine Balguerrie-Raulet, Adjointe au Maire, Monsieur Frédéric Imbert, Adjoint au Maire, Madame Claire de Causans, Adjointe au Maire, Monsieur Erick Souque, Adjoint au Maire, Madame Sylvie Petetin, Adjointe au Maire, Monsieur Antoine Parra, Adjoint au Maire, Madame Paule Birot-Valon, Adjointe au Maire, Monsieur Michel Navarro, Adjoint au Maire, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Adjointe de quartier, Madame Eva Cardini, Adjointe de quartier, Monsieur Denis Bausch, Adjoint de quartier, Monsieur Guy Rouvière, Conseiller municipal, Monsieur Serge Meyssonier, Conseiller municipal, Monsieur André Peytavin, Conseiller municipal, Madame Carole Guintoli, Conseillère municipale, Madame Sandrine Cochet, Conseillère municipale, Madame Claudine Pozzi, Conseillère municipale, Madame Chloé Mourisard, Conseillère municipale, Madame Sonia Boghari, Conseillère municipale, Madame Aurore Guibaud, Conseillère municipale, Monsieur Silvère Bastien, Conseiller municipal, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Conseillère municipale, Madame Laure Toeschi, Conseillère municipale, Madame Ouided Benabdelhak, Conseillère municipale, Monsieur Emmanuel Lescot, Conseiller municipal, Madame Françoise Pams, Conseillère municipale, Monsieur Mohamed Rafäi, Conseiller municipal, Monsieur Nicolas Koukas, Conseiller municipal, Monsieur Cyril Girard, Conseiller municipal, Madame Virginie Maris, Conseillère municipale, Madame Marie Andrieu, Conseillère municipale, Monsieur Jean-Frédéric Déjean, Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants :

Monsieur Gérard Quaix
Madame Cécile Pando
Monsieur Maxime Favier
Madame Dominique Bonnet

Mandataires :

Monsieur Pierre Raviol
Monsieur Erick Souque
Madame Sibylle Laugier-Serisanis
Monsieur Nicolas Koukas

Absent(e)s excusé(e)s :

Monsieur José Reyès, Conseiller municipal Monsieur Sophian Norroy, Conseiller municipal Monsieur Xavier Gousse, Conseiller municipal

Monsieur le Maire.- Merci, le quorum est atteint.

Nous allons passer à la traditionnelle délibération concernant le procès-verbal du Conseil Municipal précédent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

N° DEL_2024_0224 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis,

Service : Assemblées

Le procès-verbal de chaque séance du Conseil municipal doit être approuvé par les Conseillers Municipaux présents à cette séance.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 26 septembre 2024 a été transmis à tous les Conseillers Municipaux, celui-ci appelle-t-il de votre part des commentaires ?

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des remarques, des modifications, des précisions ?

Madame Guintoli.- Je vais m'abstenir pour l'adoption de ce procès-verbal, d'abord parce qu'il est matériellement impossible d'étudier toutes les délibérations et leurs annexes, puis de relire le compte rendu du Conseil Municipal précédent. Par définition, je vais donc chaque fois m'abstenir parce qu'il n'est pas possible de tout lire en cinq jours ouvrés, où on nous envoie les délibérations.

Ensuite, vous avez voté une délibération au dernier Conseil Municipal, la délibération n°28 « Mas-Thibert, cession d'une parcelle communale ».

Outre le fait que nous sommes nombreux à nous interroger sur l'opportunité de faire rentrer 22.000 euros dans les caisses de la Ville, - on espère ne pas en être là - puis de faire faire au futur acquéreur une potentielle plus-value, il s'avère que dans l'expertise de France Domaine, il était précisé que le projet est pour une maison individuelle et dans la délibération, il est écrit qu'il s'agit d'un projet de deux logements sur la parcelle. Je me suis permis d'écrire à France Domaine, à la personne qui avait fait l'expertise, pour lui envoyer la copie de la délibération et montrer qu'il y avait peut-être quelque chose qui n'allait pas. La personne m'a répondu qu'elle référerait à sa hiérarchie et qu'effectivement, l'estimation pouvait être différente selon le type de projet.

Je vous demande donc de temporiser sur la mise en oeuvre de cette délibération.

Ensuite, comme j'ai la parole et que c'est le début du Conseil, je voudrais en profiter pour proposer à Madame Petetin, l'élue au logement, de faire son mea culpa sur les propos qu'elle a tenus au sujet des habitants, des mal logés de nos quartiers d'Arles. Non seulement ces mal logés sont logés dans des logements insalubres, moisissures, dans des passoires thermiques, où l'ascenseur peut parfois rester en panne pendant plusieurs mois alors que l'on habite au 8e étage et que l'on est âgé ou que l'on a des enfants, mais il s'agirait en plus de dire selon Madame Petetin que c'est par défaut d'entretien que ces personnes sont mal logées.

Je voudrais qu'elle présente ses excuses à toutes ces personnes qu'elle a humiliées et dénigrées, puis qu'elle fasse son mea culpa.

Sylvie, c'est à toi.

Monsieur le Maire.- Jusqu'à présent, c'est le Maire qui fixe l'ordre du jour. On verra donc pour le mea culpa. Je donnerai la parole au cours de ce Conseil à Madame Petetin qui aura l'occasion de s'exprimer, de savoir si elle veut vous répondre. J'ai pris bonnes notes de

vos remarques concernant la parcelle. Nous verrons ce qu'il en est, sachant déjà que le prix vendu était plus élevé que le prix fixé par les Domaines. Vous pourrez le vérifier.

Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- Je profite du début de ce Conseil pour porter à connaissance de tous les Arlésiens la nouvelle organisation que vous souhaitez mettre dans les tribunes d'Arles Info.

Vous nous avez envoyé un mail le 23 octobre dernier, où vous nous dites que suite à une demande exprimée par Madame Guintoli et dans un souci de garantir un équilibre dans la représentation des différents courants au sein du Conseil Municipal, les modalités de la page réservée aux tribunes d'expression libre dans le *Arles Info* seront modifiées à compter du prochain numéro.

Jusqu'à présent, je rappelle que deux tribunes de 3000 signes étaient allouées, l'une pour les élus de la majorité et l'autre pour les élus n'appartenant pas à la majorité.

A partir de la prochaine édition, vous proposez des nouvelles dispositions, soit 2000 signes aux élus de la majorité, 2000 signes réservés aux élus du groupe Le Parti des Arlésiens et 800 signes attribués aux deux élus, Madame Guintoli et Monsieur Meyssonier, anciens membres de la majorité municipale.

Je vous rappelle que dans une lettre datée de juillet 2020, nous avons fait au nom de Changeons d'Avenir la même demande. Nous souhaitions exister en notre nom propre au sein du Conseil Municipal et avoir accès à une tribune en tant que groupe dans le *Arles Info*, une requête à laquelle vous avez toujours répondu par la négative.

Loin de moi l'idée de vouloir dénier à Madame Guintoli le droit d'exister et de s'exprimer. En démocratie, je trouve que la parole libre est très importante.

Je souhaiterais comprendre pourquoi vous l'accordez à deux anciens élus de votre majorité qui n'ont jamais été qu'élus sur le nom de votre mouvement, qui n'ont jamais mené une liste à une quelconque élection, et pourquoi vous le refusez aux élus de Changeons d'Avenir qui ont mené une liste avec leur nom propre en tête de liste, qui se sont présentés devant les Arlésiens au premier tour et qui se sont présentés au second tour sur une liste intitulée « Le Parti des Arlésiens et Changeons d'Avenir ».

Il me semble que cet état de fait tient d'une lecture très approximative, à géométrie variable et in fine très inégalitaire de la réglementation.

De même, vous comptez amputer de 1000 signes toutes les tribunes pour en faire rentrer 800. $1000 \times 2 = 2000$: amputer de 1000 signes pour en faire rentrer 800 ; vous avez une notion des mathématiques qui vous est très particulière et très approximative.

Le *Arles Info* étant tout entier consacré à la propagande de votre action, c'est finalement les élus de l'opposition qui vont souffrir de cette coupe rase, alors que c'est à peu près la seule occasion qu'ils ont pour parler aux Arlésiens. Sous couvert de liberté d'expression, c'est un coup de rabot à l'expression des oppositions.

La démocratie, c'est un système qui intègre les contre-pouvoirs, les oppositions sans en avoir peur parce que cela fait partie de son fonctionnement.

En France, il y a quelque chose qui prévaut, c'est le principe de l'équité du temps de

parole. Vous pratiquez tout cela d'une curieuse manière, animée d'une peur incessante de laisser les oppositions s'exprimer. Vous distribuez le temps de parole sur une base de calcul mathématique qui nous laisse perplexe.

Alors, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, soyez honnête, soyez courageux. L'expression et le pluralisme alimentent le débat public et la démocratie. Laissez les différents courants de l'opposition s'exprimer, exister ou au moins expliquez-nous pourquoi vous avez toujours refusé à Changeons d'Avenir, qui s'est présenté en son nom propre aux élections, cette liberté que vous accordez maintenant aux anciens élus de votre majorité ?

Monsieur le Maire.- Je vois que vous êtes en forme mais nous aussi, nous allons l'être.

Si nous avons accordé quelques centaines de lignes à Monsieur Meyssonier et Madame Guintoli, c'est tout simplement parce que vous avez refusé de les leur donner. Et il convenait selon le règlement de ce Conseil qu'il n'y ait pas de groupe d'opposition, mais que des élus d'opposition.

Je vous avais donc demandé de faire place à nos deux collègues pour qu'ils aient cette expression. Étant donné que vous ne l'avez pas souhaité, il a fallu que nous tranchions et nous avons tranché, non pas selon un principe d'équité comme vous auriez aimé que nous le fassions, parce que si nous avions été équitables, Monsieur Girard, ce n'est pas 2 000 signes que vous auriez, mais beaucoup moins, parce que l'opposition est aujourd'hui forte de onze collègues et dix présents.

Si nous étions équitables sur le temps de parole écrit ou verbal, vous seriez beaucoup moins bien représentés, Monsieur Girard.

Je trouve donc que vous nous faites un mauvais procès et croyez bien que je suis prêt, si vous le souhaitez, à revoir la copie dans ce sens. Vous verrez alors que l'équité n'est pas à votre faveur.

Monsieur Koukas, je pense que vous trépignez, Monsieur Rafaï également.

Si vous souhaitez que nous ayons un débat là-dessus, on peut le mettre en questions diverses, mais si vous voulez ouvrir maintenant le débat, je vous donne la parole, comme d'habitude.

Monsieur Koukas, je vous la laisse.

Monsieur Koukas.- Je ne trépigne pas.

Je suis assez surpris de votre parcours professionnel d'un homme de lettres, respectueux des autres, de la diversité, de la pluralité à travers les émissions que vous avez pu faire à la télévision il y a quelques années, de cette ouverture d'esprit qui était censée être la vôtre, puis de vous voir aujourd'hui vous inquiéter que des élus, qui ne pensent pas la même chose que vous, puissent s'exprimer. Cela me paraît tout à fait abracadabrantesque, comme le disait votre ami Jacques Chirac. Plus sérieusement, j'espère que vos services se sont renseignés auprès des jurisprudences. Nous nous sommes renseignés auprès des jurisprudences et les décisions, les conclusions se feront auprès du tribunal administratif que nous avons saisi il y a quelques jours puisque conformément à la loi, - puisque vous faites régulièrement référence à la loi, vous la connaissez autant que moi - vous n'avez pas le droit dans les quatorze mois, quinze mois ou dix-huit mois qui précèdent le changement d'un Conseil Municipal de modifier les critères d'attribution des tribunes à des élus ne participant

pas à la majorité municipale.

C'est quand même fort de café de demander aux élus du Parti des Arlésiens, que je représente, qu'il aurait fallu faire de la place - avec tout le respect que j'ai pour Monsieur Meyssonnier et pour Madame Guintoli - pour permettre à des anciens élus qui figuraient sur votre liste et que vous avez jetés salement dehors - je ne vous refais pas l'historique sur les deux élus, mais vous les avez jetés salement de votre majorité - de pouvoir s'exprimer.

C'est quand même fort de café, dans l'instance d'un Conseil Municipal de l'histoire d'Arles, de cette ville qui a toujours respecté l'autre dans sa diversité, que vous puissiez avec ce sourire toujours aussi narquois que vous portez là, en me regardant, Monsieur de Carolis, ne pas respecter Madame Guintoli et Monsieur Meyssonnier.

Je crois qu'il faut dire aux Arlésiens qu'il est grand temps que cette page de Carolis, qui aura duré six ans, se termine. On le voit à travers plusieurs réalisations et beaucoup de choses difficiles, que ce soit à la Maison des Associations, que ce soit au niveau des commerçants, que ce soit au niveau des riverains.

J'interpellerai d'ailleurs tout à l'heure l'adjointe à l'urbanisme sur différents sujets où vous manquez cruellement de consultations, de concertations et finalement de respect.

Je me suis amusé tout à l'heure à voir le nombre de réunions et de consultations publiques que vous avez faites dans les quartiers. Il n'y a eu aucune réunion publique dans les quartiers.

Je me suis amusé tout à l'heure à aller voir des agents municipaux, qui ont demandé à me rencontrer, et je leur ai demandé combien d'élus étaient venus les rencontrer. Aucun élu n'était venu les rencontrer.

Je me suis amusé à faire le point sur la présence des élus et vous avez ce soir le quorum grâce à la modification que vous avez faite, pour imposer justement à vos élus de venir siéger dans ce Conseil Municipal, parce qu'il n'y aurait pas le quorum.

Monsieur de Carolis, il est tant que cela se termine. On arrive vraiment au bout du bout du cycle. On voit bien que vous êtes fatigué, que les projets sont aujourd'hui arrêtés, figés, que votre majorité est fragile et que vous vous recroquevillez, du coup, en ayant peur de l'expression de l'autre, de l'expression d'autrui. L'expression d'autrui, c'est ce qui fait une richesse dans notre république.

On n'a pas les mêmes idées et heureusement. On voit bien aujourd'hui que ce qui s'est passé aux Etats-Unis pourrait demain se passer en France, avec une fracture forte de la société, avec parfois deux France qui s'opposent, qui ne se comprennent pas.

On a ici cette ville qui ne se comprend pas et qui se fait face, puisque vous ne respectez pas véritablement, comme vous devriez le faire, des élus qui ne pensent pas comme vous, Monsieur de Carolis. Vous savez que des gens qui ne pensent pas comme vous, cela existe. Tout le monde ne s'appelle pas Patrick de Carolis. Il y a aussi d'autres élus en face de vous, qui sont neuf, dix, onze, qui ont leur parcours, qui ont leur histoire, qui ont été parfois élus, d'autres non, et qui ont vécu aussi parfois avec difficulté la vie d'un mandat municipal parce qu'on sait que c'est difficile.

Je regarde Pierre Raviol avec un sourire, parce qu'il a été élu d'une l'opposition et il sait ô combien l'opposition dans laquelle il siégeait était respectée. Je vois que tu oscilles de la tête, Pierre, parce que tu sais que c'est une vérité. Tu sais aussi que depuis ces cinq dernières

années, ce n'est pas le cas lorsqu'on regarde les élus de l'opposition.

Je suis d'ailleurs ravi parfois d'en parler très librement avec beaucoup d'élus de votre majorité, qui ne comprennent pas comment un homme aussi lettré que vous, aussi cultivé que vous, a pu, dès les jours qui ont suivi l'élection d'un Conseil Municipal, oser mettre des élus de l'opposition dans une cave sans fenêtre et oser les mettre au-dessus d'un local qui accueille des cercueils et des pompes funèbres.

Ce n'est pas digne de vous, mais on a l'habitude. Il nous reste maintenant dix-huit mois pour tourner cette page et que l'on vous dise au revoir, Monsieur de Carolis, parce que je crois que les Arlésiens, dans leur ensemble, ont jugé, ont vu, ont pris acte de voir ce que vous étiez capable de faire et aussi tout le mal que vous faites aux Arlésiens. Il est temps que cela se termine, Monsieur de Carolis.

Monsieur le Maire.- Je salue ici le lancement de votre campagne électorale municipale.

Monsieur Koukas.- C'est votre interprétation.

Monsieur le Maire.- J'ai une totale confiance aux Arlésiens et ce sont eux qui décideront du sort de notre majorité, comme ils ont décidé du sort de la vôtre il y a quatre ans et demi, Monsieur Koukas.

Monsieur Koukas.- Et de votre résultat aux législatives, Monsieur de Carolis.

Monsieur le Maire.- Monsieur Rafai, vous souhaitez prendre la parole, comme il se doit.

Monsieur Rafai.- Par rapport à cette histoire d'information sur le *Arles Info*, il devient « À la gloire de mon Maire ». Il n'y a pas d'information.

On est parti sur 3 000 signes pour la majorité et ceux que vous appelez « n'appartenant pas à la majorité ». Je considère que l'opposition est constructive, intelligente.

Madame Guintoli et Monsieur Meyssonier ont, à juste titre, réclamé de s'exprimer sur ce journal.

C'était 3000 / 3 000 et vous nous proposez 2 000 / 2 000 et 800, soit 4 800. Il en manque donc 1 200.

Je reprends les propos de Monsieur Girard, à savoir que Changeons d'Avenir a le droit à son expression. Il n'y a aucun souci. Nous, nous sommes pluralistes dans notre opposition et nous acceptons de ne pas penser pareil mais quand il s'agit de l'essentiel, on est là.

Vous sentez bien que vous êtes un peu giscardien sur le retour macroniste nouveau. Il faut effacer tout ce qui est opposition dans cette ville et tout ce qui ne pense pas comme vous.

Vous êtes arrivé jusqu'à la médiathèque et vous avez arrêté l'abonnement de l'Humanité et Libération. On a appris avant-hier que l'on maintenait La Croix, Le Monde et Le Figaro. Vous avez arrêté ces deux journaux de gauche, comme d'habitude. Vous êtes attaché à la liberté que lorsque cela vous concerne directement. Sinon, cela ne vous intéresse pas.

On a eu les renseignements par la médiathèque et on ne va pas donner de nom, parce

que vous allez sinon le virer.

Je trouve cela scandaleux que ce sur un petit journal, vous apparaissiez onze en photo. Comme vous le savez, il y a une rubrique au Canard Enchaîné qui s'appelle « Ma binette partout ». Chaque semaine, on montre un maire dans les journaux municipaux.

Là, il y a une page entre la majorité, l'opposition et les gens qui ne sont pas d'accord avec vous mais nous, l'opposition, on a été élu en 2020 et on n'a pas vocation à recevoir tous les exclus de Monsieur de Carolis parce que sinon, si je comprends bien, dans un an, on sera majoritaire dans l'opposition.

Je trouve que ce n'est vraiment pas sympa et on a saisi le tribunal administratif. Cela ne s'arrêtera pas là. Vous avez quatre, cinq, six, huit sites. Vous communiquez tous les jours. On vous a vu dans les bennes et c'était joli. Vous avez dû découvrir un camion de benne à ordures, ce qui était pas mal, ce qui était bien.

De grâce, à l'heure où on parle de démocratie, de respect de l'autre, commencez par respecter les Arlésiens et ceux qui les représentent, tout simplement.

Je sais que vous avez des conseils juridiques extraordinaires et que votre histoire va fonctionner parce que tant que l'on n'est pas à 100.000 euros...

En plus, vous avez fait un tour de passe le jour de votre installation, puisque vous avez changé le règlement intérieur pour dire : "l'opposition va dans la cave. Ici, je suis chez moi." Vous n'êtes pas chez vous. Nous, nous sommes des Arlésiens. Nous respectons et nous aimons les Arlésiens. Nous avons des racines arlésiennes et vous, vous n'en avez que les ailes.

Monsieur le Maire.- Monsieur Rafaï, je vous ai connu bien plus pertinent que cela.

Monsieur Rafaï.- Ne vous inquiétez pas, cela va venir.

Monsieur le Maire.- Si vous voulez que nous parlions de nos racines, je veux bien ouvrir le livre historique de ma famille. Je me suis présenté devant les Arlésiens il y a quatre ans, avec une équipe et un programme. Ce programme, nous le menons à bien. Cette équipe est soudée et vous verrez que les Arlésiens, qui nous font confiance, seront au rendez-vous dans un an et demi.

En tout cas, je pense qu'ils ne sont pas dupes de vos numéros de claquette, Monsieur Rafaï et Monsieur Koukas. Vous verrez ce qu'il en est, sachant que je fais confiance aux Arlésiens. Ils savent trier le vrai du faux.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous souhaitez reprendre la parole. Je vous laisse rapidement, parce que je voudrais commencer les délibérations, après vous avoir donné longuement la parole pour quelqu'un qui, comme vous le dites, est un quasi-dictateur.

Monsieur Girard.- En une phrase, je rappellerai les principes forts de la démocratie à la française ; l'équité du temps de parole. Vous avez donné des miettes à Madame Guintoli et à Monsieur Meyssonier. Vous avez rabaissé notre pouvoir d'expression. C'est tout ce que vous avez réussi à faire.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, je vais quand même vous prendre au mot parce que sur le temps de parole, je vais demander à mes services de faire le temps de parole de l'opposition pendant les Conseils Municipaux. Vous verrez alors où sont l'équité et le respect de notre opposition.

Nous allons passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION.

N° DEL_2024_0225 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – AIDE AUX SINISTRÉS DES INONDATIONS – SAGNÉ ET VALENCE - EXERCICE 2024

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis,
Service : Vie Associative

De fortes pluies viennent de s'abattre sur deux régions du globe, proches de la ville d'Arles par la géographie ou les liens qui ont été tissés entre les territoires : il s'agit du village de Sagné en Mauritanie, avec qui Arles est jumelée, et de la région de Valence en Espagne. La ville d'Arles ne peut rester insensible à la détresse de ces habitants et souhaite apporter une aide financière aux sinistrés.

Inondation du fleuve Sénégal au Sénégal et en Mauritanie, en octobre 2024 :

À la suite de pluies abondantes dans les pays de la sous-région et du lâcher d'eau depuis le barrage de Manantali, des dizaines de milliers de personnes vivant dans les localités de la vallée du fleuve Sénégal, sur une étendue de 700 kilomètres, subissent un désastre majeur causé par les inondations.

Les populations riveraines du fleuve Sénégal font face à une situation sans précédent.

De nombreux villages ont été inondés, causant la destruction d'habitations, des pertes de récoltes et de bétail, et plongeant les habitants, déjà en situation précaire, dans une immense détresse. Du côté mauritanien du fleuve, quatre régions sont touchées : Guidimakha, Gorgol où se situe le village de Sagné, Brakna et Trarza.

Le Comité de jumelage Coopération Arles Sagné centralise les aides reçues pour le Village de Sagné en Mauritanie et s'engage à fournir un compte rendu de l'emploi de cette aide dans les six mois, et je vous propose d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 5.000 euros.

Inondations en Espagne : le Secours populaire français lance un appel aux dons :

Après les inondations meurtrières en Espagne, dans la région de Valence, le Secours populaire français lance un appel aux dons pour venir en aide aux sinistrés. Les besoins sont immenses, que ce soient en matériels, vêtements, meubles... ou en aide psychologique.

Le montant de l'aide financière exceptionnelle proposée par la Ville est de 5.000 euros.

Le montant total de l'aide financière exceptionnelle proposée par la Ville en soutien à ces communes sinistrées s'élève à 10.000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant le bien fondé d'attribuer des subventions exceptionnelles à la suite de ces inondations dévastatrices et meurtrières,

Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations, qui vont apporter de l'aide aux populations sinistrées,

Je vous demande de bien vouloir :

1- ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 10.000 euros, au titre de subventions exceptionnelles.

2- AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes.

3- PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Monsieur le Maire.- Vous trouvez sur table une délibération que je souhaitais vous présenter. On vous l'a présenté un peu tardivement mais je voulais que nos services, qui ont fait un remarquable travail, puissent nous valider la possibilité de vous représenter cette délibération. Elle concerne une subvention exceptionnelle aux sinistrés des inondations, que ce soit ceux de Sagné ou de la région de Valence.

Depuis quelques semaines maintenant, le village de Sagné en Mauritanie, avec qui Arles est jumelée, et la région de Valence en Espagne ont souffert de graves intempéries et ont besoin d'une aide financière que l'on pourrait apporter aux sinistrés.

Je vous propose donc de débloquer une somme de 10.000 euros pour ces deux parties de notre globe, 5.000 euros pour Sagné et 5.000 euros pour la région de Valence, sachant que ces sommes transiteront par le Comité de jumelage et par le Secours Populaire.

Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- Même si le délai des 48 heures nécessaires pour nous transmettre cette délibération n'a pas été respecté, nous voterons bien sûr cette délibération.

Je suis un peu surpris du montant qui est alloué. Je ne crois pas que vous étiez là en 2003, mais nous avons reçu des aides exceptionnelles de villes d'Espagne et d'Italie, qui ne se montaient pas à 5.000 euros.

Je prends l'exemple de la ville de Nîmes qui a délibéré il y a deux jours pour les Espagnols. Savez-vous quel montant la ville de Nîmes a-t-elle donné aux Espagnols ? 100.000 euros. Savez-vous, Monsieur de Carolis, quels montants nous avons reçu lors des inondations de 2003 par les villes espagnoles ?

Monsieur le Maire.- Je ne les ai pas en tête.

Monsieur Koukas.- Vous vous renseignerez.

Je trouve que c'est quand même assez limite, que c'est même trop faible.

Monsieur Rafai.- C'est insultant.

Monsieur Koukas.- J'oserai dire que c'est assez humiliant.

Ce qui s'est passé en Espagne est dramatique, terrible.

Nous avons vécu les mêmes inondations en 2003 et l'aide européenne avait été exceptionnelle à travers les opérations de pompage. Des pays comme la République tchèque, l'Italie et l'Espagne avaient été mobilisés. Nous avons reçu d'ailleurs des subventions exceptionnelles et une association spécifique avait été créée, Arles Association Solidarité qui permettait justement de recevoir toutes les subventions d'associations.

Il se trouve que 5.000 euros, Monsieur de Carolis, pour ce qui vient de se passer en Espagne est une somme qui me paraît très, très, très modeste.

Monsieur le Maire.- J'en conviens, Monsieur Koukas, mais on ne peut donner que ce que l'on a.

Vous connaissez les finances de la Ville, puisque vous en avez été pendant plusieurs années l'adjoint aux finances. N'est-ce pas ?

Monsieur Koukas.- On vous a laissé 7 millions d'euros d'excédent budgétaire...

Monsieur le Maire.- Laissez-moi parler, Monsieur Koukas. Je ne vous ai pas interrompu.

Monsieur Koukas.-...que vous avez mangé en deux ans.

Monsieur le Maire.- Vous nous avez surtout laissé, Monsieur Koukas, une dette de 108 millions d'euros, une dette grise que nous payons tous les jours avec les travaux de rénovation et de restauration que nous devons faire à tous les niveaux, sur le bâti, dans les sous-sols. Les Arlésiens le savent.

Je vous reconnais bien là, Monsieur Koukas. On n'aurait pas fait ce geste humain, vous m'auriez dit que c'était inadmissible de ne pas le faire. Nous le faisons et vous dites que ce n'est pas assez. Vous ne faites que de la politique politicienne, Monsieur Koukas. Vous êtes vraiment petit.

Monsieur Koukas.- Vous êtes d'une très grande bêtise, Monsieur de Carolis.

C'est assez humiliant...

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, si vous voulez prendre la parole, vous me la demandez.

Monsieur Koukas.- Je demande au chef.

Monsieur le chef, est-ce que je peux prendre la parole ?

Monsieur le Maire.- Demandez simplement au Maire. Ce n'est pas le chef, mais le Maire. C'est l'usage républicain.

Monsieur Koukas.- Majesté !

Monsieur de Carolis, peut-on parler dans cette séance ?

Monsieur le Maire.- Je vous en prie.

Monsieur Koukas.- Très bien.

Vos réactions sont à votre image. Vous profitez d'une délibération pour laquelle je n'ai pas dit que c'était une mauvaise chose que de voter une délibération en soutien à ces familles. Je vous invite juste à réfléchir sur le montant qui est de 5.000 euros.

Vous avez dû rencontrer la communauté espagnole. Moi, j'en ai rencontrés au cours des dernières semaines. Ils s'interrogeaient et j'aurais posé la question ce soir, si vous n'aviez pas proposé sur table cette délibération, que l'on puisse organiser, comme l'ont fait des dizaines d'autres villes autour du département des Bouches-du-Rhône et du Gard, des actions de recensement, de dons d'objets pour des familles.

Qu'a-t-il été fait à Arles ? Qu'a fait le CCAS pour venir en aide aux familles qui ont été touchées en Espagne ?

Prenez exemple sur Nîmes. Je vous donne un exemple d'une ville qui est gérée par un maire de droite. Monsieur Fournier a parfaitement réagi à la situation. Il a mobilisé son centre communal d'actions sociales. Les Nîmois sont allés donner des dons, de l'aide financière, et il a mis en place une enveloppe de 100.000 euros.

Je vous dis juste que vous avez du retard sur l'allumage. Maintenant, si vous estimez que 5.000 euros, c'est dur parce que c'est la faute à Koukas qui a laissé une situation catastrophique, vous faites franchement rire tout le monde.

Ce sont vos amis qui sont actuellement au Gouvernement, qui vont vous enlever 2 millions d'euros, Monsieur de Carolis. Lorsque vous vous êtes présenté avec l'étiquette Horizon et que vous vous êtes pris une raclée à la législative, - vous avez tendance à l'oublier - ce sont vos amis politiques qui sont aujourd'hui en situation d'enlever 2 millions à la Ville et 1 million à la Communauté d'Agglomération.

Au lieu de faire la grimace, qui vous a laissé 7 millions d'excédent budgétaire en 2020, Madame Petetin ? Comment s'appelait le maire à l'époque ? Schiavetti. Combien en est-il aujourd'hui de l'excédent budgétaire ?

Monsieur de Carolis, plutôt que de polémiquer sur des situations tragiques comme celles que viennent de vivre les familles, peut-être faudrait-il donner des réponses positives et convaincre les Arlésiens que 5.000 euros, cela paraît assez ridicule vis-à-vis des villes autour d'Arles, soit Nîmes, Avignon et les autres villes du département des Bouches-du-Rhône qui se sont mobilisées.

Monsieur de Carolis, 5.000 euros, c'est honteux pour ce qui vient de se passer, surtout pour une ville comme Arles qui a été touchée par ces risques-là, qui a vécu des drames tragiques au cours des inondations de 2003, qui a eu des aides exceptionnelles de l'Europe, qui a eu des aides exceptionnelles de l'Espagne. Et vous leur donnez 5.000 € ? Franchement, tout est dit !

Monsieur le Maire.- Je tiens à rappeler une chose, parce que les Arlésiens qui nous écoutent ont besoin de vérité et de propos de vérité.

Vous nous avez effectivement laissé 6 millions d'excédent, mais vous savez comment faire, comment générer un excédent. Il suffit de ne pas faire de travaux la dernière année et vous avez de l'excédent à la fin de l'année. C'est tout simple.

Aujourd'hui, nous avons investi près de 60 millions d'euros sur la Ville. Nous faisons les travaux et nous avons comme excédent non pas 6 millions, mais 20 millions d'euros. En plus, nous diminuons la dette de 108 millions à 90 millions, Monsieur Koukas.

Monsieur Koukas.- Je vous parle des Espagnols.

Monsieur le Maire.- Vous haussez le ton, parce que vous vous sentez mal. Dès lors que l'on parle de finance, vous êtes un petit garçon, Monsieur Koukas.

Je vais vous dire une chose. Cela fait trente ans que notre ville est en réseau d'alerte financier. Vous le confirmez ?

Monsieur Koukas.- Tout à fait.

Monsieur le Maire.- Qu'avez-vous fait pendant dix-neuf ans pour en sortir ? Qu'avez-vous fait pendant dix-neuf ans que vous étiez au Conseil Municipal et dont vous vous occupiez des finances pour en sortir ?

Monsieur Koukas, je vais vous annoncer une nouvelle. Pour la première fois cette année Arles sort du réseau d'alerte.

Vous devriez être content et vous devriez applaudir mais non, ce ne sera peut-être pas suffisant pour vous.

Voilà la leçon que nous tirons de tout cela et la leçon que tireront dans un an et demi tous les Arlésiens qui diront : "cette équipe fait des travaux, tient ses promesses, réduit la dette et prépare l'avenir." Monsieur Koukas, je prends le pari aujourd'hui qu'elle vous tournera le dos.

Je voudrais maintenant calmer les esprits. Je sais que Monsieur Koukas aimerait que la campagne électorale commence. Il est si impatient et si fébrile qu'il aimerait prendre de l'avance, mais je voudrais que cette séance ne soit pas le lieu justement de ce débat politicien, dans lequel souhaite nous emmener Monsieur Koukas.

Monsieur Koukas.- Vous êtes vraiment un homme minable !

Monsieur le Maire.- Monsieur Meyssonier, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Meyssonier.- Pour rester pragmatique, je tenais quand même à vous signaler que j'ai vu une employée de la mairie d'Arles, qui est de la région de Valence, dont deux tantes et un oncle ont disparu. Elle a simplement demandé à la ville d'Arles d'anticiper un mois de congés, de prendre ses congés avant pour pouvoir être auprès de sa famille et cela lui a été refusé.

Une subvention c'est bien mais en pratique, je pense qu'un peu d'humanité ferait du bien.

Monsieur le Maire.- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Guintoli.- Puisqu'on a 20 millions d'euros d'excédent, pourquoi ne donne-t-

on que 5.000 à Valence ? De mon point de vue, c'est également absolument ridicule et indécent. Je suis évidemment d'accord pour les donner, mais c'est vraiment ridicule. Même Béziers fait des appels aux dons.

Il y a ensuite un problème technique, à savoir qu'on me signale - puisque des gens nous suivent - que l'on voit en gros plan la majorité quand elle s'exprime, mais de très loin l'opposition quand elle s'exprime. Merci de remédier à ce problème.

Monsieur le Maire.- Madame Petetin, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Petetin.- Je voudrais revenir sur la notion de l'excédent, sur les 7 millions dont vous parlez.

Si vous reprenez le rapport de la Cour régionale des comptes qui est sorti en 2020, vous verrez écrit à la page 17 ou 19 que cet excédent est dû à un crédit non utilisé, à un emprunt non utilisé qui avait fait cet excédent. Cela veut dire aujourd'hui que nous sommes encore en train de payer ces 7 millions d'emprunt non utilisés, qui ont constitué votre excédent.

Monsieur le Maire.- Monsieur Souque, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Souque.- Quand nous sommes frappés par des drames comme il se passe en Espagne, c'est l'occasion de dépasser les clivages politiques, Monsieur Koukas.

Vous affirmez que le CCAS n'a rien fait, mais c'est faux. Vous auriez pu me passer un coup de téléphone, comme je vous l'ai souvent conseillé. Je vous aurais alors renseigné.

Le CCAS ne vous a pas attendu. Nous avons des contacts réguliers avec le Secours Populaire, la Croix Rouge et le Secours Catholique qui sont en contact direct avec les communes d'Espagne pour cibler les besoins.

Il ne faut pas de précipitation, parce qu'il y a eu d'autres événements dans d'autres pays dans le monde et on a vu que les dons étaient ensuite stockés pas efficacement. On est donc en train de travailler là-dessus avec nos associations partenaires. La prochaine fois, passez-moi un coup de fil, sachant que je vous l'ai déjà conseillé. Cela évitera de dire des choses qui ne sont pas vraies et que les Arlésiens pourraient croire.

Monsieur le Maire.- Vous pouvez dire le nom, des âneries ou des bêtises.

Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

VIE DE LA CITÉ

N° DEL_2024_0226 : "CALEND'ARLES 2024" - TARIFICATION DES EMPLACEMENTS DU MARCHÉ DE NOËL

Rapporteur(s) : Jean-Michel Jalabert,

Service : Direction des évènements

Dans le cadre des festivités de Noël « Calend'Arles », il est prévu l'organisation d'un marché de Noël au cœur du centre historique de la Ville d'Arles dont l'objectif est de renforcer l'attractivité de notre territoire et de faire la promotion des métiers d'art, de l'artisanat local et des activités commerciales sur le thème de Noël.

Ce marché sera installé place de la République et composé au maximum de 20 chalets en bois, décorés et illuminés pour l'évènement.

Il ouvrira ses portes au public, du vendredi 29 novembre (inauguration) au mardi 24 décembre 2024 inclus.

Dans ce cadre, il convient donc de procéder à l'actualisation du tarif d'occupation du domaine public des chalets. En effet, le marché de Noël 2024 sera présent durant 25 jours, contre 16 jours en 2023.

L'occupation du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance dont le montant est préalablement fixé par le Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L2121-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6,

Vu le code de voirie Routière,

Considérant, la volonté municipale de renforcer l'attractivité de notre territoire par la mise en place d'un marché de Noël qui fera la promotion des métiers d'art, de l'artisanat local et des activités commerciales sur le thème de Noël,

Considérant la nécessité de fixer la redevance d'occupation du domaine public spécifique à cet évènement,

Je vous demande de bien vouloir :

1- APPROUVER l'organisation d'un marché de Noël dans le cadre des « Calend'Arles » comme précisé ci-dessus.

2- FIXER le tarif de la redevance d'occupation du domaine public, à un montant unique et forfaitaire de deux cent dix euros (210 €) par chalet incluant la fourniture des fluides (électricité, eau), pour la durée de l'évènement organisé du 29 novembre au 24 décembre 2024 inclus, sur la place de la République.

3- PRÉCISER que les dispositions de cette délibération entreront en vigueur dès le 10 novembre 2024.

4- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Monsieur Jalabert.- Cette délibération concerne nos festivités de Noël et nos Calend'Arles. J'espère que l'esprit de Noël permettra d'apaiser les débats.

Comme vous le savez, la manifestation Calend'Arles est un événement majeur de notre saison événementielle. Cette année, elle se déroulera du 29 novembre au 29 décembre, avec une programmation qui investira comme chaque année les principales places commerçantes du Centre-ville, ainsi que l'ensemble du territoire arlésien.

L'objectif est d'animer et de dynamiser l'hyper-centre, de faire travailler nos commerçants locaux, puis de permettre aux Arlésiens et aux plus jeunes notamment de découvrir des spectacles, des festivités, des animations, d'aller patiner sur la patinoire, comme chaque année, qui sera lancée le 14 décembre sur la place Voltaire.

Le point d'orgue de ces Calend'Arles sera le feu d'artifice tiré le 23 décembre, feu d'artifice qui devient maintenant un rendez-vous annuel.

C'est vrai que beaucoup d'Arlésiens s'émeuvent du fait qu'il n'y ait plus de feu d'artifice le 14 juillet. Nous avons expliqué à de nombreuses reprises que lors de la période estivale, nous avons des problèmes de sécurité. Le 14 juillet étant en pleine période estivale et souvent en période de canicule, les pompiers nous avaient prévenus qu'ils ne pouvaient assurer leur engagement et leur présence sur le feu d'artifice du 14 juillet.

Ce feu du 23 décembre sera donc le feu annuel. Il sera sacralisé et marquera le point d'orgue la veille du 24 décembre, avec une grande parade dans le Centre-ville, comme les années précédentes. L'année dernière, les quais de Rhône étaient noirs de monde et cela a été une vraie réussite.

Dans le cadre de nos Calend'Arles se déroulera, comme l'année dernière, un marché de Noël. Cette année, il sera un peu plus étendu, soit du 29 novembre, jour du lancement des festivités et du démarrage des Calend'Arles, jusqu'au 24 décembre, avec 20 chalets.

La délibération que nous vous présentons fixe l'occupation du domaine public pour les 20 commerçants et artisans qui participeront et investiront ces chalets pendant la période de Noël.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver l'organisation du Marché de Noël dans le cadre des Calend'Arles, comme précisé sur dessus, puis de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public à un montant unique et forfaitaire à 210 euros.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- On avait l'année dernière interpellé les services et vous-même pour que l'on puisse avoir un bilan des Calend'Arles 2024 sur le contenu, les points positifs et aussi les points négatifs qui auraient pu être améliorés.

Je regrette que l'on n'ait pas eu ces temps d'échange entre nous pour que vous puissiez nous dire, en toute transparence et toute tranquillité, ce qui a fonctionné et pas fonctionné par rapport aux exposants puisque, comme vous l'avez dit, c'est un tarif forfaitaire de 210 euros par chalet, qui inclut les fluides sur près d'un mois, ce qui est une bonne chose. Je crois qu'il est important d'avoir ce genre de manifestation sur Arles et que c'est assez attractif.

D'après ce que j'ai compris, vous ciblez les métiers d'art et les artisans locaux, ce qui est également une bonne chose.

Je voulais savoir si, parmi les artisans et les métiers d'art qui seront présents lors de ce Marché de Noël, il y avait essentiellement des artisans arlésiens ou si vous l'ouvriez à d'autres sur le territoire puisque l'année dernière, des personnes extérieures étaient présentes.

Ensuite, on pourrait peut-être essayer de faire rayonner sur cette période de mois de décembre d'autres manifestations sur la Ville, puis peut-être aussi se poser la question de ce qui pourrait être fait en dehors de la place de la République. Je sais que des actions vont être faites à Voltaire ou ailleurs, mais on sait que d'autres places sont en demande.

Pour être allé voir récemment des restaurateurs et des commerçants, ils sont aussi en demande de pouvoir réfléchir avec vous d'ailleurs quant au fait que le marché de Noël puisse, pourquoi pas une année sur l'autre, être délocalisé sur d'autres espaces géographiques de la Ville, pour permettre à tout le Centre-ville d'en bénéficier et de contribuer à une animation qui ne se limite pas uniquement à la place l'Hôtel de Ville, en tout cas pour les chalets.

Ma dernière question pourrait être pertinente, parce que c'est abordé, mais on a du mal à voir comment cela peut s'organiser. Il s'agit de l'inclusion des associations et des structures sociales arlésiennes. Vous dites à juste titre qu'elles sont associées, mais comment le sont-elles ? Peut-être serait-il pertinent de prévoir des espaces qui soient dédiés à ces associations locales.

On a abordé tout à l'heure le Secours Populaire et celui-ci pourrait tout à fait avoir sa place dans un espace dédié à des tarifs adaptés, afin de participer, de renforcer la dimension de cet événement qui est à la fois un événement social et un événement festif.

Je crois que les fêtes doivent être pour tous et qu'il ne faut pas trouver des événements qui soient trop élitistes. On sait aujourd'hui qu'une crise sociale traverse notre pays et que malheureusement, les prochains mois ne vont pas être très encourageants pour les finances publiques, pour les collectivités locales, pour la Ville pour, pour la Communauté d'Agglomération, mais surtout pour les Arlésiens parce que ce sont eux qui vont être directement touchés par la hausse de prix et par les choix politiques désastreux qui sont faits par cette majorité assez particulière, qui gouverne notre pays.

Voilà les quelques remarques, Monsieur Jalabert, en espérant avoir quelques éléments de réponse.

Monsieur le Maire.- Monsieur Jalabert, vous avez la parole.

Monsieur Jalabert.- Sur les commerçants et les artisans qui participeront et investiront ces chalets, le choix était d'avoir des artisans qui fabriquaient leurs produits et qui venaient les présenter, puis également des commerçants.

Dans le panel, il était question d'avoir des activités et des produits qui permettent de répondre et d'avoir une variété. Il y avait aussi le fait que les artisans ou les commerçants arlésiens puissent en bénéficier, s'ils le souhaitent.

L'année dernière, j'avais remercié ceux qui s'étaient investis et qui avaient participé à ce marché de Noël car lorsque c'est une première, on essuie toujours un peu les plâtres. C'est vrai qu'il y a eu des choses positives, des temps où ils ont bien travaillé, où cela a bien marché, puis d'autres périodes - parce que le marché de Noël était ouvert tous les jours, 7 jours sur 7 - qui étaient un peu plus difficiles ou un peu plus creuses.

Cette année, on a priorisé ceux qui avaient participé et qui avaient accepté d'essayer les plâtres, notamment des Arlésiens et ceux qui étaient du territoire. On a aussi quelques

commerçants ou artisans qui sont en dehors du territoire pour maintenir cet équilibre, mais on est majoritairement sur des artisans et des commerçants qui sont d'Arles, du Pays d'Arles.

On a fait un débrief avec ces commerçants pour avoir leur retour et cette année, on a un peu ajusté les horaires. Sur la première partie, on sera principalement sur les mercredis et les week-ends, puis en se rapprochant de Noël sur du 7 jours sur 7 avec une nocturne, un peu comme l'année dernière.

Sur l'animation des différentes places, c'est vrai que l'on s'est posé la question, à savoir à quel endroit positionner ce marché de Noël. On a réfléchi en disant : « *pourquoi ne pas le mettre sur la place Charles de Gaulle ou sur les Lices ?* »

C'est une chose que j'avais imaginée, mais j'ai revu ma copie. J'avais dans l'idée de dispatcher les chalets et de les mettre sur différentes places pour faire un vrai circuit, c'est-à-dire en mettre par exemple quelques-uns sur la place Paul Doumer, sur la place Wilson, sur la place de la Mairie et sur la place Voltaire. Au lieu de rassembler les 20 pour faire le grand marché de Noël, l'idée était de se dire : « *pourquoi n'essaierait-on pas de faire un vrai parcours et un vrai cheminement ?* »

D'après les retours, un des commerçants nous a dit : « *selon où je tombe, je vais être plus favorisé que d'autres* », sachant qu'il était difficile de tout animer.

Pour un démarrage, dire : « *on va partir comme ça et exploser un peu ce marché dans toute la Ville pour inciter les Arlésiens à déambuler et à découvrir le marché* » en aurait mis certains en difficulté. En tout cas, il y en aurait beaucoup moins au marché alors que l'objectif est d'animer le Centre-ville.

Sur les places, on a maintenant défini Voltaire qui marche très bien, avec la patinoire qui s'est installée là-bas. On a beaucoup d'enfants pendant toute la période d'ouverture et c'est un vrai succès. On a des animations sur la partie Wilson et il y en aura également cette année sur la place du Forum, avec une participation du groupement des commerçants et de l'Association des Commerçants du Forum qui feront un week-end très animé, celui du 21 et du 22 décembre.

On essaie vraiment d'animer, d'installer cela sur toute la Ville et également dans les villages, dans les hameaux, dans les quartiers puisqu'il y aura des spectacles, que ce soit à Barriol, à Griffeuille, au Trébon, à Moulès, à Raphèle, au Sambuc, à Salin, etc.

On essaie vraiment de faire en sorte que chaque village, chaque quartier ait une animation pour Noël, de faire en sorte qu'il se passe quelque chose.

A propos de la participation des associations, elles ont déjà été mises à contribution l'année dernière, dans la grande parade qui était très sympathique mais d'après les retours, peut-être un peu chaotique. Ceci étant, elle a été un beau succès. Beaucoup d'associations arlésiennes y ont participé, notamment des associations de tradition avec la participation de l'Arène d'Arles, mais aussi des associations de quartiers, de danse, etc., qui se sont mêlées aux troupes. Elles ont densifié cette parade qui a traversé la Ville pour emmener l'ensemble des Arlésiens, qui étaient dans le Centre-ville ce soir-là, jusqu'aux quais du Rhône pour le feu d'artifice.

Cette année, on va tâcher de s'améliorer - c'est toujours l'objectif - de mieux organiser et d'améliorer cette parade avec les associations arlésiennes qui y participent.

Étant donné que les Calend'Arles durent un mois, notre souci consiste également à

faire participer, à faire vivre la Ville et le Centre-ville, à faire en sorte qu'il y ait de l'attractivité et que les Arlésiens, les enfants et notamment les plus jeunes participent et découvrent vraiment ces festivités de Noël.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0227 : "CALEND'ARLES 2024" - STATIONNEMENT

Rapporteur(s) : Jean-Michel Jalabert,
Service : Attractivité du territoire

Les Calend'Arles 2024 organisées par la ville d'Arles pour les fêtes de fin d'année se dérouleront du 30 novembre 2024 au 29 décembre 2024. Les nombreuses animations et spectacles devraient entraîner une augmentation notable de la fréquentation en centre-ville dont un grand nombre de véhicules.

Afin de renforcer l'attractivité du centre-ville lors des animations des Calend'Arles 2024 et de poursuivre la dynamique en janvier 2025, des accès gratuits au stationnement seront mis en œuvre.

La ville d'Arles propose ainsi la mise en place de dispositifs visant à offrir aux visiteurs des possibilités de stationner gratuitement ou à prix réduit par :

1/ La création de 5000 chèques-parking permettant de bénéficier de 3 heures de stationnement gratuit au Parking du Centre, selon les modalités suivantes :

- la distribution des 5000 chèques-parking aux visiteurs sera assurée par la ville d'Arles ou l'Office de Tourisme,
- il sera offert 1 chèque-parking par personne et par jour aux visiteurs contre signature et preuve d'achat dans une boutique du centre-ville,
- chaque chèque-parking sera utilisable du 16 décembre 2024 au 31 janvier 2025, en 1 fois et à raison de 1 chèque-parking par ticket de stationnement au parking du Centre quel qu'en soit la durée, sans qu'il soit possible de cumuler plusieurs chèques parking pour régler une durée supérieure à 3 heures,
- le chèque-parking étant un moyen de paiement, il sera introduit dans les caisses automatiques du Parking du Centre à la suite du ticket d'entrée. Les 3 heures seront alors déduites et le reste à devoir, s'il existe, sera réglé par l'utilisateur selon les modes de paiement en vigueur au parking. Pour une durée de stationnement inférieure à 3 heures, le chèque parking n'ouvre pas droit au remboursement de la différence.

2/ La gratuité des parkings excentrés Chabourlet et Les Minimes durant les temps forts des Calend'Arles 2024, du 7 décembre 2024 au 31 décembre 2024, afin de faciliter l'accès aux festivités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29, L1413-1 et L2333-87,

Considérant la nécessité de dynamiser le centre-ville tout au long de l'année, particulièrement pendant la période hivernale ;

Considérant l'organisation par la ville d'Arles des « Calend'Arles 2024 » durant les fêtes de fin d'année 2024 ;

Considérant la volonté d'offrir au public présent un stationnement à prix réduit ou gratuit ;

Considérant le Conseil d'Exploitation de la régie du stationnement payant hors voirie d'Arles du 4 novembre 2024 ;

Je vous demande de bien vouloir :

1- APPROUVER la création de 5000 chèques-parking d'une durée de 3 heures gratuites par chèque parking au Parking du Centre.

2- FIXER la date la validité pour l'utilisation des chèques-parking du 16 décembre 2024 au 31 janvier 2025.

3- AUTORISER la distribution des chèques-parking à compter du 7 décembre 2024 selon les modalités citées dans la délibération.

4- AUTORISER la gratuité des parkings Chabourlet et Minimes du 7 décembre au 31 décembre 2024.

5- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Jalabert.- Cette délibération concerne le stationnement pendant la période de Noël et des Calend'Arles.

Monsieur Koukas, je vous vois sourire puisque nous avons eu une belle opposition l'année dernière sur le sujet du stationnement. Vous m'aviez attaqué sur la non-gratuité, sur le fait que nous n'avions pas mis en place de la gratuité totale dans le Centre-ville, pendant la période de Noël. Vous m'aviez cité des exemples un peu erronés, comme celui de Nîmes qui datait de 2021. On avait pu rectifier cela sur les réseaux sociaux.

Je vous avais donné mon point de vue, à savoir que ce n'est pas une bonne chose parce la gratuité totale ne permet pas le turnover pour des gens de l'extérieur qui viennent stationner, puisqu'il y aura des personnes qui s'y mettront le week-end, qui ne travaillent pas et qui ne bougeront pas leur voiture. Je pensais que cela aurait plus d'effet pervers que d'effet positif.

Cette année, on a quand même voulu voir ce que l'on pouvait faire. Pour rester dans cette logique-là, il faut que le stationnement en Centre-ville puisse tourner, mais que l'on puisse quand même offrir du stationnement, une attractivité en termes de stationnement et de mobilité pendant la période des fêtes.

On a donc décidé de mettre la gratuité sur trois parkings qui sont plus ou moins éloignés du Centre-ville. On a le parking des Minimes qui est pour le moment tout à fait disponible et qui comprend entre 450 et 500 places. On a le nouveau parking de la caserne des pompiers, le parking Chabourlet, puis le parking Sixte Quenin.

Il s'agit donc de proposer aux Arlésiens ou aux visiteurs extérieurs de se garer dans des « parkings relais », sachant que ce n'est pas forcément dans la culture et dans les habitudes de nos concitoyens du territoire. Il s'agit donc de leur dire : « *allez stationner dans ces parkings qui sont gratuits. Si vous vous garer là-bas, on vous emmène en Centre-Ville avec des navettes également gratuites et des rotations.* » Du 7 décembre au 31 décembre, ces trois parkings seront donc gratuits.

Après, il s'agissait de dire : « *que peut-on faire sur le stationnement payant ?* » Comme je vous l'ai dit, je ne pense pas que ce soit une bonne idée.

Maintenant, on a une autre problématique, à savoir que l'on a du stationnement sur voirie où les gens payent à l'horodateur, payent en entrant et pas en sortant. Cela nous apporte une difficulté parce que si on veut faire des opérations promotionnelles pour offrir un peu de stationnement du type : « *venez faire vos courses à Arles et on vous offre deux ou trois heures* », comme la personne paye et prend son ticket à l'horodateur, elle ne peut pas.

Pour palier à cela, on a décidé d'offrir 5 000 chèques de stationnement de trois heures offertes pour les personnes qui seront venues, qui auront stationné en Centre-ville, qui auront pris un ticket et qui auront effectué un achat dans un des magasins arlésiens. Puisqu'on peut le faire de manière technique et informatique, on offre trois heures de stationnement à travers ces chèques au parking du centre, en disant : « *vous êtes venu et vous avez fait travailler nos commerçants arlésiens. Revenez quand vous voulez faire vos courses en ville, sachant que ce chèque sera valable jusqu'au 31 janvier 2025.* »

On les distribuera pendant toute la période de Noël, en incitant les gens à revenir consommer dans le Centre-ville.

C'est l'objet de cette délibération qui vous détaille ce dispositif mis en place et également son fonctionnement.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- Concernant la gratuité des parkings excentrés qui concernent Chabourlet, les Minimes et Sixte Quenin, je suis heureux de voir que vous avez répondu à la demande des élus de l'opposition l'an dernier. C'est donc une bonne chose de se rendre compte que vous pouvez parfois nous écouter, qu'il y ait une réponse favorable sur ces trois parkings.

Je souhaiterais savoir s'il y a des actions de sensibilisation et d'incitation pour informer les Arlésiens qui sont les plus touchés, qui vont utiliser ces parkings excentrés, puis si des modes de déplacement particulier seront mis en place entre le parking des Minimes ou le parking du centre-ville. Quelles sont les différentes actions qui permettront d'inciter Madame Untel de se garer un 22 décembre au parking des Minimes qui, comme on le sait, est un peu excentré ?

Ma deuxième question porte sur la complexité des conditions d'attribution de ces chèques-parking puisque, comme vous l'avez dit, la distribution de ces 5 000 chèques-parking seront, si j'ai bien compris, limités à un chèque par personne et conditionnés par un justificatif d'achat. Il faudra donc exiger la preuve du paiement de stationnement et d'achat pour obtenir le chèque gratuit de trois heures.

Cela me semble un peu contraignant dans sa mise en oeuvre et dans sa pratique. Je pense que cela pourrait sincèrement décourager les visiteurs, notamment ceux qui souhaitent passer plus de temps dans le centre, sans nécessairement faire d'achat immédiat. Pourquoi n'avez-vous pas réfléchi à simplifier ce processus, en permettant une distribution plus large, plus inclusive de façon à pouvoir rendre ces tickets disponibles dans plusieurs points stratégiques de la Ville et pas uniquement dans un seul coin stratégique, notamment auprès des commerçants ? On aurait très bien pu imaginer que cette distribution se fasse auprès des commerçants.

Enfin, la gratuité de ces parkings excentrés représentera un coût pour la Ville. C'est un choix politique que vous prenez et que l'on partage, mais je crois qu'il serait judicieux - l'année dernière, cela n'avait pas été fait puisque vous ne l'aviez pas mis en place - que l'on puisse réellement étudier les retombées économiques une fois l'événement passé et que l'on puisse être associé, - je vous tends une nouvelle fois la perche et je la tends depuis cinq ans à beaucoup d'élus dont peu la rattrapent - que vous puissiez nous inviter à ces réunions d'évaluation avec les commerçants pour voir le retour qui est fait, parce que sans une analyse précise des besoins et des impacts, il est difficile de justifier cet investissement qui a un coût pour la Ville et pour les Arlésiens.

Je crois qu'il est important d'avoir une évaluation, parce que cela permettra aussi

derrière d'avoir des réflexions auprès des associations de commerçants et des commerces locaux.

Je crois que c'est une démarche de transparence nécessaire, à la fois pour les Arlésiens mais aussi pour les commerçants, pour que l'on ait de vraies retombées, de vrais effets des actions que vous portez sur l'économie arlésienne.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- Cette histoire est une usine à gaz. J'ai relu trois fois la délibération avant de comprendre dans quels parkings fallait-il aller, en espérant que l'on puisse avoir fait des courses avant que la Mairie soit fermée.

Préalablement, il faut avoir été informé. Si tous les Arlésiens lisent Arles Info, ils le seront, mais si on n'est pas d'Arles ou si on est, comme moi, trop loin du centre-ville, on ne sera pas informé.

Je ne sais pas comment a-t-on pu imaginer ce mécanisme, ce stratagème, en imaginant que cela simplifiera la vie des Arlésiens et que ce sera d'une utilisation simple.

Je trouve que c'est un coup de com', à la rigueur pour répondre aux demandes de l'opposition et peut-être des commerçants qui se plaignent du fait que pas assez de gens viennent faire leurs courses à Arles.

Honnêtement, quand on aura fait le bilan de cela, on va s'apercevoir que cela ne peut pas marcher.

C'est donc juste un coup de com', en espérant que le moins de monde possible vienne se faire rembourser pour ne pas perdre trop d'argent. C'est d'une inefficacité redoutable.

Comme je vous l'ai dit, j'ai lu trois fois la délibération avant de comprendre et je ne suis même pas sûr d'avoir compris. Je l'ai fait lire à des personnes de mon entourage qui n'ont rien compris non plus. J'ai du mal à croire que très simplement, vous puissiez l'expliquer aux Arlésiens.

N'y a-t-il pas moyen de reprogrammer les horodateurs durant la période pour avoir trois heures gratuites ? Cela prendrait peut-être moins de temps et ce serait beaucoup plus efficace.

Monsieur le Maire.- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Guintoli.- Quand on reprend le *Arles Info*, il y a trois entrefilets. C'est très compliqué et ce n'est pas du tout aussi détaillé que ce que vous venez de nous dire.

On se demande si cela n'a pas été décidé à l'arrache, parce que cela commençait à coincer dans les chaumières. Cela n'a donc pas pu être inséré dans le *Arles Info*. En tout cas, ce n'est pas du tout clair pour la population.

Il faudra faire des efforts de communication. De la communication, vous en faites beaucoup, mais peut-être pas sur les points qu'il faudrait, dont celui-là.

Monsieur le Maire.- Monsieur Jalabert, je vous laisse répondre aux différentes questions.

Monsieur Jalabert.- A la question : pourquoi se garer dans ces parkings relais ? C'est tout simplement parce que l'on met en place des navettes qui desserviront ces parkings.

On a d'ailleurs une navette dont le nom va sans doute vous parler, puisqu'il s'agit de la starlette qui revient pour les fêtes et qui fera les allers-retours entre le parking des Minimes et le parking Sixte Quenin.

Cette navette prendra les automobilistes, parce que le but n'est pas de dire aux gens : « *garez-vous aux Minimes et venez à pied* », mais d'offrir le stationnement et de les emmener au centre-ville.

Pour le parking Chabourlet centre, les vélos taxis de Taco and Co feront les allers-retours et emmèneront les gens dans le Centre-ville, sachant que celui-là est vraiment à un jet de Pierre du Centre-ville.

Sur le point de distribution, on voulait vraiment que ces chèques bénéficient et avoir un contrôle.

Monsieur Girard et Madame Guintoli n'ont pas compris, mais cela ne m'étonne qu'à moitié. Quand on ne veut pas comprendre, on ne comprend pas.

Monsieur Girard.- Inaudible, hors micro

Monsieur Jalabert.- Monsieur Girard, systématiquement, quand on propose quelque chose, on fait mal, ce n'est pas bien, c'est trop complexe, etc. Je préfère sincèrement répondre à Monsieur Koukas sur ses interrogations, sachant que pour vous, des choses ont déjà échoué et que c'est presque inutile à faire.

On donne un chèque de trois heures offertes sur une preuve d'achat par personne et par jour. Ce n'est donc pas qu'une fois durant les fêtes. Si les personnes viennent plusieurs fois, il suffira de l'expliquer aux gens.

Quand vous allez dans les supermarchés et que vous passez à la caisse, vous avez des bons de réduction et évidemment, il faut revenir pour pouvoir bénéficier de ce bon. C'est donc sur un achat futur.

Là, c'est exactement ce que l'on propose. Les personnes ont le ticket de parking et elles peuvent prendre le ticket d'achat le jour où elles font leurs courses. Elles peuvent passer en centre-ville si c'est en semaine. Sinon, elles repassent pour bénéficier de ce chèque.

Vous dites que c'est de la cosmétique, que c'est un coup de com', mais on n'a pas fait cela avec l'esprit de faire un coup de com'.

À un moment, il faudrait changer de prisme, changer votre logiciel.

La question est de savoir comment peut-on améliorer les choses avec un état des lieux que l'on connaît sur nos places disponibles, sur voirie et hors voirie, dans nos parkings. Comment peut-on faire en sorte que les gens viennent sur Arles et qu'on les accompagne en centre-ville. C'est ce que l'on a mis en place.

Avec vous, cela aurait été beaucoup plus simple et cela aurait beaucoup mieux marché. En tout cas, on fait et quand j'entends un projet qui se met en place, je ne commence pas par le condamner avant qu'il ait démarré.

Monsieur le Maire.- On va arrêter là, sachant que vous vous êtes largement exprimés, que vous avez fait un échange.

Monsieur Rafaï, vous aurez l'occasion de revenir là-dessus si vous le souhaitez, mais plus tard.

Nous allons passer au vote.

ADOpte À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 32 voix

Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur André Peytavin, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Chloé Mourisard, Madame Sonia Boghari, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Madame Ouided Benabdelhak, Monsieur Emmanuel Lescot

Abstention(s) : 10

Monsieur Serge Meyssonier, Madame Carole Guintoli, Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafaï, Monsieur Nicolas Koukas, Monsieur Cyril Girard, Madame Virginie Maris, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean

N° DEL_2024_0228 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS - ANNÉE 2024

Rapporteur(s) : Jean-Michel Jalabert

Service : Vie associative

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et de qualité de vie de ses habitants, elle accompagne les associations porteuses de projets d'animations favorisant le dynamisme économique et le lien social et notamment les actions qui cherchent à promouvoir l'attractivité commerciale, et la défense des Droits des Femmes.

Plusieurs associations ont déposé des dossiers de demande de subvention relatifs à des actions ponctuelles ou particulières orientés vers ces objectifs, et qui ont été retenus en raison de l'intérêt général de ces projets.

Le montant de l'aide financière proposée par la Ville en soutien à ces actions s'élève au total à 7.000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subventions exceptionnelles qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles par plusieurs associations,

Considérant l'intérêt général de ces projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1- ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 7.000 euros au titre de subventions exceptionnelles.

2- AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces associations.

3- PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Monsieur Jalabert.- Cette délibération concerne l'attribution de subventions exceptionnelles à deux associations.

On a eu deux demandes de subvention exceptionnelle relative à des actions ponctuelles, qui ont été retenues en raison de l'intérêt général de ces projets.

Le montant de l'aide financière proposée par la Ville en soutien à ces actions s'élève à

7.000 euros. Vous avez le détail des subventions attribuées en annexe de la délibération.

Monsieur le Maire.- Madame Birot-Valon, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Birot-Valon.- Je voudrais insister sur le travail considérable que mène l'association La Collective, dont la marraine est la chanteuse et musicienne Barbara Pravi.

J'insiste parce que cette jeune association mérite toute notre attention dans ses missions d'écoute, de soutien et de solidarité pour les jeunes filles et les femmes depuis 2022.

Elle propose un soutien psychologique, thérapeutique individuel ou collectif, des informations, des rencontres et des espaces de soutien à la parentalité, des selfs auto-défense, des activités de théâtre et de chorale.

Je vous remercie donc de bien approuver cette délibération.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0229 : ARLES CAMPUS : ORGANISATION DU SALON DES FORMATIONS ET DES ÉTUDES SUPÉRIEURES - DEMANDE DE FINANCEMENTS

Rapporteur(s) : Silvère Bastien,
Service : Enseignement supérieur

La Ville d'Arles organise le salon des formations et des études supérieures, qui permet aux jeunes étudiants et futurs étudiants du Pays d'Arles en particulier, et à tous les lycéens de la Région qui le souhaitent, de connaître l'offre de formation proposée sur le territoire arlésien, la diversité et la qualité des formations.

Pour son édition de 2024, le salon *Arles campus* aura lieu au Palais des Congrès, où se déroulera en soirée, la « Nuit de l'Orientation » organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, qui permet aux professionnels de présenter leur métier. L'organisation simultanée des deux manifestations permet aux élèves de mieux prévoir leur future orientation.

Le coût de la manifestation, organisée par la Ville, est estimé à 2.000 €. Ce montant comprend les frais de communication et les frais d'une prestation de sécurité.

La Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) participera à Arles Campus en prenant en charge la diffusion de l'évènement sur les radios locales, pour un coût qui est estimé à 2.000€.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles (CCIPA) serait également sollicitée pour la mise à disposition gratuite durant deux journées de la salle du Palais des Congrès, y compris les raccordements électriques et wifi, cette aide en nature est valorisée à hauteur de 2.000 € également.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant la volonté de contribuer à l'information des lycéens, et de valoriser l'offre de formation proposée sur le territoire arlésien,

Considérant que le salon *Arles campus* peut bénéficier du soutien des partenaires, qui contribuent par leur engagement, à la réussite de la manifestation, il est proposé de les solliciter comme indiqué ci dessus,

Je vous demande de bien vouloir :

1-APPROUVER l'organisation du salon des formations « Arles campus » le vendredi 29 novembre 2024.

2-AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers (ACCM et CCIPA) selon les modalités indiquées ci-dessus.

3-AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville tout document à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

Monsieur Bastien.- Cette délibération vient un peu tardivement, puisqu'elle était

d'habitude plutôt votée en milieu d'année. Elle aurait dû arriver en début d'année 2024, mais elle a été déplacée parce que les "Nuits de l'Orientation" ont été placées au niveau national par les CCI.

Le forum Arles Campus suit quelque part cette Nuit d'Orientation, vu qu'elle est coorganisée par l'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette et du coup cofinancée, comme l'est aussi la CCIPA, vu que c'est organisé directement à la Chambre de Commerce avec le concours de la Ville, vu que c'est elle qui organise cet événement au niveau territorial.

Lors de cet événement, les organismes de formation présenteront l'offre de formation supérieure post-Bac pour orienter au mieux les jeunes Arlésiens, puis présenteront l'offre de formation existante sur le territoire.

On vous demande de bien vouloir valider cette délibération pour cofinancer cet événement qui a lieu le 29 novembre, à partir de 13 heures à la Chambre de Commerces.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

**N° DEL_2024_0230 : DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES CARCÉRALES :
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DU LIVRE ET
LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

Rapporteur(s) : Claire de Causans,
Service : Médiathèque

La Ville souhaite proposer un accès à la culture à tous, particulièrement au public empêché du territoire, par le biais notamment des actions portées par la médiathèque.

Dans ce cadre un partenariat avec l'Agence Régionale du Livre PACA et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Bouches du Rhône est envisagé pour une période de trois ans, une mission de développement des bibliothèques « sous-main de justice » du Département des Bouches.

Une convention tripartite a été élaborée, qui prévoit l'intervention de médiathécaires de la Ville en tant que formateurs, conseillers et animateurs culturels dans les bibliothèques de la Maison Centrale d'Arles. Ces interventions sont estimées à environ 160 heures par an, ce qui représente en charges salariales supportée par la ville d'environ 5 430 € par an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant le projet de convention avec l'Agence Régionale du Livre PACA et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Bouches du Rhône ayant pour finalité de donner accès aux détenus de la Maison Centrale d'Arles à toute forme d'actions culturelles de proximité autour du livre et de la lecture, dans le but de favoriser ainsi la prévention de la délinquance et de la récidive et faciliter une réinsertion durable,

Je vous demande de bien vouloir :

1- AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, la convention de partenariat pour le développement des bibliothèques sous-main de justice du département des Bouches du Rhône entre l'Agence Régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Bouches du Rhône et la Ville d'Arles, ci-annexée.

2- PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de la Ville d'Arles.

3- AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout autre document à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

Madame de Causans.- Dans l'esprit du service public rendu aux administrés, la médiathèque a souhaité s'adresser à un public empêché, celui des détenus, avec l'accès à la bibliothèque carcérale.

Dans ce cadre, un partenariat entre l'ARL (Agence Régionale du Livre) et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Bouches-du-Rhône est envisagé pour trois ans.

Une convention a été élaborée avec l'intervention des médiathécaires de notre ville.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0231 : CONVENTION AVEC L'OFFICE ARTISTIQUE DE LA RÉGION AQUITAINE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DU SPECTACLE "TRILOKIA" AU THÉÂTRE MUNICIPAL

Rapporteur(s) : Claire de Causans,
Service : Théâtre

Dans le cadre de la programmation du théâtre municipal 2024-2025, la pièce « Trilokia » est programmée du 23 au 26 janvier 2025.

La Ville a sollicité une aide financière auprès de l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine (OARA) qui a pour mission de soutenir la diffusion de création de compagnies implantées dans la Région Nouvelle Aquitaine, en octroyant des aides financières aux établissements diffusant les propositions de ces compagnies.

L'OARA a répondu favorablement en accordant une aide à la création de 5 000 € TTC pour la programmation par la Ville de « Trilokia », créé par la Compagnie Circo Aereo, implantée sur la commune de Nexon (87).

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités d'intervention du Département et de la Région quant au financement des dépenses d'équipement des Communes,

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, et l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 de ce décret,

Considérant la programmation artistique du théâtre municipal,

Je vous demande de bien vouloir :

1- SOLLICITER auprès de l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine, une aide financière de 5.000 €.

2- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine et tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Madame de Causans.- Il s'agit d'une convention avec à valider, cette fois-ci dans le cadre du théâtre municipal.

Pour notre saison artistique en cours, au mois de janvier, nous aurions quatre représentations d'un spectacle qui s'intitule « TRILOKIA ». Ces représentations se dérouleront hors les murs, à l'Étang des Aulnes.

Il s'agit d'une coproduction avec le festival d'Istres « Scènes & Cinés » et Le Citron Jaune, Centre National des Arts de la Rue.

La ville a sollicité une aide financière à l'OARA (Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine) pour un montant de 5.000 euros.

Je souhaitais à cette occasion remercier toute l'équipe du théâtre et les institutions publiques, l'équipe du théâtre pour le travail effectué et les recherches de financement car en

plus de l'OARA, il y aura l'ONDA pour 6.500 euros et la BIAC pour 2.500 euros sur ce projet.

Je souhaitais également remercier les institutions car le Département met à disposition gratuitement le site de l'Étang des Aulnes.

Ces aides à la diffusion sont nécessaires pour les compagnies. Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- Si j'ai bien compris, cette délibération est une création de la compagnie « TRILOKIA » qui est implantée en Nouvelle-Aquitaine.

Je n'ai rien contre la Nouvelle-Aquitaine, mais ma question est de savoir s'il n'y avait pas des compagnies implantées en région Provence Alpes Côte-d'Azur.

Du coup, on pourrait se poser aussi des questions sur l'adéquation de ce choix pour le théâtre municipal arlésien. On ne va pas revenir sur le débat à propos du théâtre, mais la programmation a été revue.

Ce type de programmation va-t-il renforcer l'attractivité du théâtre municipal auprès des habitants et des Arlésiens ?

Monsieur le Maire.- Madame de Causans, je vous laisse répondre.

Madame de Causans.- Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais cette compagnie a déjà été accueillie à Arles. Aussi, vous savez que je ne fais pas cette organisation de programmation. Madame Couailhac en a eu l'initiative et a trouvé intéressant de soutenir à nouveau cette compagnie.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0232 : ÉQUIPEMENT SPORTIF DÉPARTEMENTAL DU COLLÈGE FRÉDÉRIC MISTRAL : MODIFICATION DES MODALITÉS D'UTILISATION

Rapporteur(s) : Sibylle Laugier-Sérisanis,
Service : Direction des sports

Le Conseil Départemental est propriétaire d'un équipement sportif appartenant au Collège Mistral. Cet équipement, géré administrativement par le Collège Mistral, est équipé d'un gymnase, de 2 salles d'activités sportives, de vestiaires et sanitaires.

Exclusivement réservée aux établissements du secondaire sur le temps scolaire, cette installation peut être mise à disposition de la Ville et/ou associations sportives sur le temps péri et extra-scolaire en vue d'activités sportives municipales ou associatives.

A l'occasion de l'année scolaire et sportive 2023/2024, cette installation a fait l'objet de mises à disposition conventionnées avec tacite reconduction, délibérées en 2023 (DEL-2023-0255 du 24 novembre 2023).

Les conventions Département/Collège/Ville/utilisateur ci-jointes fixent les modalités de mise à disposition pour l'année sportive 2024/2025.

Les trois associations concernées sont :

- Prana,
- Equipe Arlésienne d'Education Physique et Gymnastique Volontaire,
- Handball Club Arlésien.

Dans le cadre de ces conventions, la ville verse au gestionnaire une contribution financière d'un montant de 10 euros par heure d'utilisation, correspondant aux frais de fonctionnement des locaux mis à disposition.

Au regard du planning d'utilisation de l'année sportive 2024/2025, le montant total estimé, et plafonné, de cette participation financière est de 5.000 €.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2023-0255 du 24 novembre 2023,

Considérant l'objet des associations sportives arlésiennes concernées,

Considérant le soutien de la Ville d'Arles accordé aux associations contribuant à une mission d'intérêt général,

Considérant les demandes d'installations sportives de ces associations et le taux d'occupation des installations sportives municipales,

Je vous demande de bien vouloir :

1- ABROGER la délibération DEL-2023-0255 du 24 novembre 2023.

2- APPROUVER les termes des conventions ci-jointes.

3- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions et tout acte relatifs à l'exécution de cette délibération.

4- PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Madame Laugier-Serisanis.- Cette délibération concerne la convention d'utilisation des équipements sportifs qui appartiennent au collège Mistral, donc au département.

Cela nous permet en soirée d'accueillir trois associations qui pratiquent dans ces installations-là.

La principale modification tient à la mise à disposition par la Ville d'un gardien deux soirs par semaine pour assurer l'ouverture et la fermeture des installations, donc la sécurité de l'infrastructure et de ces pratiquants.

Je vous demande donc d'adopter cette délibération.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- Je voulais juste en profiter pour parler des équipements sportifs et me faire un peu le porte-voix des associations sportives qui utilisent régulièrement la piscine au nord d'Arles, qui n'est toujours pas ouverte. Je crois que l'ouverture est reportée au 25 novembre, si j'ai bien suivi.

De nombreuses associations qui ont participé à la Journée des Associations et récolté des adresses, des mails pour avoir de nouveaux adhérents se retrouvent en difficulté, parce que tout ce travail de sensibilisation pour avoir de nouveaux adhérents à la rentrée est saboté par le fait que la piscine est encore fermée. Des gens leur disent : « *finalement, je me suis inscrit là.* »

Elle risque de présenter un bilan dans l'année qui sera, en termes d'adhésion, certainement bien inférieur à ce qui s'est passé les années précédentes, parce qu'elle a perdu de nombreux adhérents potentiels cette année.

Je sais que votre politique de subvention passe aussi par le fait de regarder le nombre d'adhérents présents sur ces associations. Je vous demande pour l'an prochain, dans cette quête de politique de subventions, de bien considérer la difficulté de ces associations qui profitent de la piscine, qui sont en difficulté du fait qu'elles soient toujours indisponibles et qui risquent de vous présenter un bilan assez mitigé et bien en dessous de leur activité des années précédentes.

Madame Laugier-Serisanis.- Effectivement, la piscine devrait réouvrir fin novembre.

On est tenu par une entreprise qui fait les travaux dans le nord de la France, sur les filtres. Donc, on espère et on cravache tous les jours - les services y travaillent - pour que cela puisse ouvrir le plus rapidement possible.

Pour ce qui est de la politique des subventions et de la politique sportive dans les subventions, Monsieur le Maire et l'équipe municipale avaient notamment voulu mettre en place la rationalisation de ces associations qui pratiquent les mêmes activités et utilisent les mêmes infrastructures.

Les clubs de natation font partie des quasis seuls à avoir joué le jeu et à avoir tous fusionné pour avoir aujourd'hui le Nautic Club Arlésien.

À ce titre-là, on les a soutenus financièrement via les subventions car ils ont joué le jeu et aujourd'hui, ils représentent la quasi-totalité des nageurs arlésiens, même s'il en existe

encore d'autres. En tout cas, avec cet effort-là, on est venu les soutenir et on continuera à les soutenir via les subventions.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0233 : DÉNOMINATION DU GYMNASSE DE SALIN DE GIRAUD

Rapporteur(s) : Eva Cardini,

Service : Direction des sports

Les installations sportives sont dénommées afin de les identifier, les repérer. C'est également l'opportunité de mettre en valeur une personne, un lieu ou un événement marquant et représentatif du territoire, des valeurs qu'il ou elle véhicule.

A Salin de Giraud, le gymnase a fait l'objet d'une importante réfection. Sa remise en fonction est l'occasion de le dénommer.

Il est proposé de le dénommer « **Gymnase Stéphanie Mariage** ».

Pongiste handisport française de haut niveau, Madame Stéphanie Mariage a participé à 3 jeux paralympiques : Sydney 2000 (médaille d'or par équipe), Athènes 2004 (médaille d'or par équipe et médaille d'argent en simple, Pékin 2008 (médaille de bronze par équipe).

Elle représente les valeurs du sport, de l'olympisme. Elle a d'ailleurs été désignée porteuse de la flamme olympique 2024 lors du relais organisé dans le cadre des jeux de Paris 2024 et a embrasé la vasque lors de l'étape arlésienne le 12 mai 2024.

Elle réside à Salin de Giraud depuis de nombreuses années.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et L.2121-30

Considérant la pertinence de dénommer le gymnase de Salin de Giraud,

Je vous demande de bien vouloir :

1- DÉCIDER de dénommer ce gymnase, sis rue de la bouvine, 13129 Salin de Giraud :

« Gymnase Stéphanie Mariage »

2- NOTER que la présente délibération sera diffusée aux services de la Poste, à l'administration fiscale, au cadastre, à ACCM, à tout opérateur de réseau, l'INSEE, le SDIS, le SMUR, les services techniques de la ville, les listes électorales, le service des eaux.

3- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Madame Cardini.- Le gymnase de Salin de Giraud a été rénové et on désire le dénommer à cette occasion « Gymnase Stéphanie Mariage ».

Stéphanie Mariage est une pongiste handisport française de haut niveau. Elle a participé à trois jeux paralympiques : Sydney 2000 (médaille d'or par équipe), Athènes 2004 (médaille d'or par équipe et médaille d'argent en simple) Pékin 2008 (médaille de bronze par équipe).

Elle représente les valeurs du sport et de l'olympisme. Elle a d'ailleurs été désignée porteuse de la Flamme Olympique 2024, lors du relais organisé dans le cadre des Jeux de Paris 2024 et a embrasé la vasque lors de l'étape arlésienne, le 12 mai de cette année. Elle

réside à Salin de Giraud depuis de nombreuses années.

Nous avons donc considéré la pertinence de dénommer le gymnase « Stéphanie Mariage ».

Je vous demande bien vouloir :

- Décider de dénommer ce gymnase, sis rue de la bouvine, 13129 Salin de Giraud, « Gymnase Stéphanie Mariage » ;
- Noter que la présente délibération sera diffusée aux services de la Poste, à l'administration fiscale, au cadastre, à l'ACCM, à tout opérateur de réseau, l'INSEE, le SDIS, le SMUR, les services techniques de la ville, les listes électorales, le service des eaux ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- C'est une délibération que nous voterons, puisque Stéphanie Mariage est impliquée depuis des années sur le territoire.

Je regrette encore une fois un problème de méthode. Cela a été inauguré. On a le journal du bulletin municipal et on apprend que c'est passé en Conseil Municipal.

Cela prouve encore une fois la façon dont vous voulez travailler avec les élus de l'opposition. Vous inaugurez et comme il faut ensuite réguler, vous le faites passer en Conseil Municipal. Il n'y a rien de plus à dire.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, je m'attendais à cette remarque et j'y adhère.

C'est vraiment involontaire de vous la présenter en retard. Le problème que nous avons rencontré est un problème de calendrier avec Madame Mariage. On ne pouvait pas faire autrement que de ne pas utiliser ces créneaux libres pour elle.

Je souscris à ce que vous venez de dire, sachant que ce n'est pas notre méthode, que ce n'est pas la méthode que nous essayons d'inculquer.

Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

FINANCES

N° DEL_2024_0234 : ACTUALISATION DES TARIFS ET DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur(s) : Jean-Michel Jalabert,
Service : Stationnement payant hors voirie d'Arles

En application de l'article L.2333-87 du code général des collectivités territoriales, il a été institué une redevance de stationnement des véhicules sur les emplacements matérialisés au sol compris dans les voiries listées par l'arrêté général de circulation.

A ce jour le plan de stationnement de la ville d'Arles définit 5 zones de stationnement réglementé avec paiement de la redevance par horodateurs et soumises au Forfait Poste Stationnement (FPS) en cas de paiement insuffisant ou de non-paiement.

Les tarifs de paiement immédiat de la redevance sont fixés en fonction de ces 5 zones.

Afin de permettre un stationnement de longue durée sur ces zones il a été décidé de créer des abonnements payants.

Les tarifs du stationnement payant sont révisés par délibération du Conseil Municipal.

Vu le code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121.29, L1413-1 et L2333-87,

Vu la délibération n°2015.0328 du 2 décembre 2015 définissant le plan de stationnement réglementé pour la ville d'Arles,

Vu la délibération n°2017.0196 du 21 juin 2017 portant extension du périmètre du plan de stationnement réglementé sur Arles,

Vu la délibération n°DEL_2022_0124 du 20 mai 2022 portant extension du périmètre du plan de stationnement réglementé sur Arles,

Vu la délibération n° DEL_2023_0270 du 27 novembre 2023 fixant les tarifs et le règlement d'attribution des abonnements sur voirie 2024,

Considérant que la réglementation du stationnement payant sur voirie a pour objectif de favoriser la rotation des véhicules en vue d'assurer la fluidité de la circulation et le désencombrement des rues, notamment sur certains axes structurants, soumis à une plus forte pression ;

Considérant le besoin d'adopter des mesures adaptées à la situation des résidents habitant à proximité ou dans les zones de stationnement payant sur voirie ;

Considérant la nécessité d'améliorer l'offre de stationnement en ville afin de s'adapter aux besoins des usagers ;

Considérant que l'application d'un forfait post stationnement a pour but d'inciter au respect de la réglementation du stationnement payant sur voirie ;

Considérant la dématérialisation du stationnement payant sur la ville d'Arles et notamment la mise en place de la lecture automatisée des plaques d'immatriculation ;

Considérant la nécessité d'actualiser la seule part des abonnements des tarifs du stationnement

sur voirie, au regard d'une part du taux d'inflation et d'autre part des tarifs d'abonnements pratiqués dans les agglomérations environnantes, de strate démographique ou de fréquentation touristique équivalentes ;

Considérant qu'il convient en conséquence d'adapter le règlement d'attribution des abonnements du stationnement sur voirie ;

Il est proposé de :

- maintenir à l'identique les tarifs de stationnement sur horodateurs,
- actualiser certains tarifs d'abonnement du stationnement payant sur voirie,
- créer un nouvel abonnement « Loueur de voitures »,
- actualiser le règlement d'attribution des abonnements,
- ouvrir la souscription de l'abonnement de date à date, en année glissante et non plus en année civile,

Je vous demande de bien vouloir :

1- ABROGER la délibération n° DEL_2023_0270 à compter du 1er janvier 2025.

2- FIXER les tarifs du stationnement sur voirie, comme indiqués en annexes 1 (horodateurs) et 2 (abonnements), à compter du 1er janvier 2025.

3- APPROUVER le règlement d'attribution des abonnements du stationnement payant sur voirie, comme indiqué en annexe 3, applicable dès le caractère exécutoire de la présente délibération.

4- AUTORISER la vente des abonnements sur voirie à partir du 18 novembre 2024.

5- PRÉCISER que :

- les nouveaux abonnements seront établis au tarif en vigueur à la date d'ouverture des droits demandée par l'abonné,
- les renouvellements des abonnements qui expirent le 31/12/2024 seront soumis aux tarifs 2025, quelle que soit la date de leur souscription et de leur paiement.

6- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Jalabert.- Cette délibération est l'actualisation annuelle des tarifs et du règlement d'attribution du stationnement payant sur voirie pour l'année 2025.

Comme chaque année, on fait une actualisation sur les tarifs, à la fois le tarif aux horodateurs et le tarif pour les abonnements de nos cinq zones.

Cette délibération vous propose de maintenir à l'identique les tarifs de stationnement sur horodateur, d'actualiser certains tarifs d'abonnement du stationnement payant sur voirie, de créer un nouvel abonnement loueur de voiture, donc en conséquence le règlement d'attribution des abonnements.

La chose sans doute la plus importante et la plus intéressante est d'ouvrir la souscription de l'abonnement de date à date sur une année glissante et non plus en année civile.

C'était un problème important, parce qu'un étudiant qui arrivait sur la Ville au mois de septembre pour la rentrée scolaire et voulait s'abonner devait, malgré le tarif étudiant que nous avons instauré depuis deux ans, payer la totalité de l'abonnement pour les trois ou quatre mois qui restaient en fin d'année.

Nous avons maintenant changé de logiciel- puisqu'il s'agissait plus d'un problème technique et informatique - et nous pourrions offrir aux gens un abonnement sur une année glissante.

Une personne qui s'installe sur Arles au mois de mars s'abonnera du mois de mars 2025 au mois de mars 2026, un étudiant qui arrive en septembre pourra s'abonner de septembre à septembre. C'est beaucoup moins injuste en termes de politique d'abonnement et de stationnement.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- J'ai deux remarques, une taquine et une autre moins taquine.

La taquine est que vous êtes allé un peu vite sur les tarifs et l'augmentation de l'abonnement de voirie, Monsieur Jalabert.

Je vais prendre deux dates au hasard, 2020 et 2025. En zone verte, l'abonnement passe de 65 à 78 euros, soit une augmentation de 13 euros par mois fois douze mois. Si vous calculez, on est largement au-dessus de l'inflation.

Concernant la résidence sur le centre ancien en zone jaune et verte, on passe également de 65 à 78 euros. Quant à l'abonnement extérieur des zones vertes, on passe de 130 à 157 euros, etc.

Il y a quand même des augmentations de tarif qui sont non négligeables, qui sont importantes pour les Arlésiens. Dans le contexte économique et social que nous vivons, tous les Arlésiens qui habitent en centre-ville n'ont pas forcément les moyens nécessaires pour prendre cet abonnement.

Ensuite, j'ai cru comprendre que vous souhaiteriez agrandir l'extension du stationnement payant de l'autre côté du pont, c'est-à-dire côté Trinquetaille. On en avait déjà discuté, à juste titre, tous les deux et on était d'accord, à savoir que sur certaines places notamment de la rue Jean Lebas, - où on a encore la change à Trinquetaille d'avoir cinq à six commerçants boucher, fleuriste, etc.- il y aurait besoin de places sur ces emplacements-là.

Je voulais donc savoir où en était votre réflexion concernant ces évolutions faites sur ce quartier.

Mon troisième point s'éloigne un peu du stationnement. Il y a actuellement des travaux la Roquette, notamment dans la rue du Pont, où le sens de circulation a été changé.

Pour l'avoir pris hier, je me suis retrouvé nez à nez avec une voiture qui ne respectait pas le sens interdit. Pour en avoir discuté avec bon nombre de riverains qui sont dans la rue du Pont, je pense qu'il y aurait une action importante à faire en termes de communication et de présence plus importante des agents de la police municipale, puisque les travaux vont durer assez longtemps d'après les panneaux de signalisation qui ont été posés sur la rue du Pont, puis parce que les Arlésiens ne respectent pas les sens interdits.

Hier matin, j'ai dû reculer pour laisser passer un fou qui voulait prendre ce sens interdit

pour rejoindre le quai du Rhône et ne pas respecter la signalisation en place.

Je crains qu'il puisse y avoir des incidents sur cet axe-là. Je pense donc qu'une présence assidue de la police municipale serait une bonne chose, en tout cas de temps en temps sur cet axe-là.

Monsieur le Maire.- Monsieur Jalabert, je vous laisse répondre.

Monsieur Jalabert.- Sur les tarifs des abonnements, je ne suis pas passé trop vite, Monsieur Koukas, mais je ne voulais pas vous couper l'herbe sous les pieds et je savais que nous allions en parler.

Cette année, il y a effectivement une petite augmentation du tarif des abonnements annuels, c'est-à-dire une augmentation de 2 %. Je vous laisse faire le calcul par rapport à l'année dernière, le niveau étant celui de l'inflation.

Monsieur Koukas.- Je suis d'accord. Je la comparais par rapport à 2020.

Monsieur Jalabert.- Je vais y revenir.

Cette année, nous avons fait le choix de dire : *« on a une augmentation, comme tout le monde. Les collectivités ne sont pas épargnées par le coût des contrats de maintenance, l'entretien des horodateurs. »*

Ce mois-ci, deux horodateurs qui ont été brûlés ont dû être remplacés, etc.

On a donc augmenté du coût de l'inflation, ce qui ne nous semble pas injuste.

L'abonnement qui était - et cela a fait débat, on a échangé là-dessus à peu près chaque année - à 65 euros en 2020 est maintenant à 78 euros pour les Arlésiens.

Vous faites souvent un peu de benchmark et vous regardez quels sont les tarifs de stationnement sur voirie, sur les communes alentour. On a parlé par exemple tout à l'heure de la période de Noël. J'avais moi-même fait cela par rapport à la tarification de nos droits de terrasse et d'ODP à un moment, quand il y avait eu une revalorisation.

Quand on a utilisé cela et que l'on a regardé, on a vu que le stationnement sur Arles était vraiment très bas, très faible. C'est un choix politique.

Maintenant, je peux garantir que même en étant à 78 %, il est encore très, très faible. Regardez par exemple à Nîmes. En plus, vous avez fait une petite erreur en disant que le stationnement était de 78 euros par mois, alors que c'est 78 euros l'année. Pour Nîmes, je n'ai pas regardé l'actualisation de cette année, mais on est à 138 ou 150 euros par an pour les Nîmois qui habitent en centre-ville.

Je n'estime pas que ce soit un prix prohibitif et disproportionné. Ce prix est encore en dessous de beaucoup de villes aux alentours.

Lors de ces Conseils Municipaux, j'avais dit à de nombreuses reprises que l'on ne pouvait pas porter des projets pour cette ville, que l'on ne pouvait pas relancer et reconstruire cette ville, faire des travaux de voirie, faire des travaux dans nos écoles, faire des travaux dans nos bâtiments communaux. On ne peut pas maintenir des niveaux et soutenir nos associations si on a des tarifs qui sont en dessous de tout ce qui se pratique ailleurs.

Vous allez me dire que 78 euros, c'est très important, et je vais vous répondre que si on le relativise, c'est moins cher qu'un abonnement mensuel à une chaîne de streaming pour pouvoir se garer.

S'il n'y a pas de stationnement payant avec les places que l'on a, on n'a pas de rotation et on ne trouve pas de place. Pour mettre ce stationnement-là, vous allez dire : « *avec l'équipe de Carolis, chaque année cela augmente.* »

C'est un choix qui est assumé et comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, les travaux de nos services techniques, tous nos travaux de voirie, d'investissement ont été multipliés par huit en quatre ans, par rapport à la précédente mandature. Lors d'une réunion au CTM, un directeur m'a dit que l'on avait multiplié par huit les montants.

Vous nous dites que les Arlésiens nous le feront bien payer, mais on ne voit pas les mêmes Arlésiens. Vous disiez : « *dans deux ans, on tournera la page de la mandature de Carolis. Les Arlésiens sont très mécontents.* » Tous les commerçants que vous rencontrez sont très mécontents, mais je peux vous dire que les Arlésiens que je rencontre ne disent pas la même chose, même si tout n'est pas rose, même s'ils sont conscients des difficultés que l'on rencontre.

Je ne vais pas vous parler de dettes cachées, mais quand on parlait tout à l'heure des piscines, elles ne se sont pas dégradées dans les trois ou quatre années de notre mandature.

Il y a des endroits où je vais souvent, notamment aux clubs de sport lors des différentes rencontres. Parfois, je suis un peu gêné aux entournures, mais ils sont aussi conscients que moi quant au fait que ce ne soit pas notre responsabilité. Ils me disent : « *vous ne pouvez pas en quatre ans tout changer.* »

Pour revenir au sujet qui nous intéresse, si on veut relancer cette ville, si on veut soutenir des projets, si on veut maintenir des enveloppes pour des associations qui ont de vrais projets, si on n'applique pas la tarification et ce que j'avais qualifié de, il faut que cette commune puisse bénéficier et récupérer les recettes auxquelles elle a droit.

Il ne s'agit pas de faire crouler les gens en leur imposant des tarifs prohibitifs, mais juste d'avoir une politique tarifaire. Si on n'avait rien touché, avec l'inflation qu'il y a eue depuis quatre ans et tout ce que l'on a pris comme les ménages, comme pour les entreprises, où tout le monde a subi la situation internationale et la crise, on ne pourrait rien faire.

Maintenant, j'élargis un peu mon discours en disant que sur le marché du samedi, en quatre ans, - souvenez-vous à une époque, on avait parlé de mon ami que j'avais fait embaucher et Monsieur Girard m'avait demandé quel était cet ami que l'on avait pris pour s'occuper du marché - c'est plus de 100.000 euros par an.

Pour le coup, les recettes n'ont pas augmenté. On n'a pas augmenté les tarifs. On a juste fait payer les gens ce qu'ils devaient, ce qui n'a pas été le cas pendant des années.

Je sais que c'est un sujet que vous connaissez bien, puisque vous gériez le marché sur les trois dernières années de la mandature. Là, c'est plus de 100.000 euros par an et on va continuer puisqu'on est en train de se pencher et de réorganiser le marché du mercredi.

En tout cas, pour ce qui est du tarif, je trouve qu'appliquer l'inflation parce que nous la subissons n'est pas forcément une augmentation.

Sur la tarification à Trinquetaille, vous en avez entendu parler, moi pas. Je pense que

lorsque vous en entendrez à nouveau parler, c'est que j'en parlerai.

Maintenant, c'est la même problématique, à savoir que Trinquetaille est saturé en stationnement parce que les gens qui viennent vont se garer là-bas, parce que le stationnement est gratuit. C'est la démonstration de ce que je vous disais.

Je pense qu'un jour, il faudra y venir simplement pour que les Trinquetaillais et les résidents de ces quartiers du centre puissent stationner chez eux. Et si on est à 7 euros, par mois, je préfère payer 7 euros et pouvoir me garer quand je rentre chez moi.

Sur la rue du Pont, je partage tout à fait votre ressenti. C'est effectivement inadmissible. Le sport national est de prendre les sens interdits dans le Centre-ville par, comme vous le disiez, des fous furieux. Même lorsque les rues sont ouvertes, certains passent par la rue d'à côté qui est en sens interdit.

Sur le renforcement de la police, je l'avais déjà signalé parce que je me suis retrouvé à peu près dans le même cas de figure que vous. En revanche, la personne était moins folle et a reculé puisqu'elle était en sens interdit. Ceci étant, il faut sécuriser cela pour éviter des problèmes qui pourraient dégénérer.

Monsieur le Maire.- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Guintoli.- Je ne reviendrai pas sur les tarifs parce qu'il faut effectivement s'aligner mais sur la méthode, c'est vrai que l'on parle de manière récurrente du stationnement sur voirie dans ces Conseils Municipaux.

Il me semble que l'on avait fait une promesse de campagne, celle de remettre à plat le problème du stationnement en centre-ville et dans les quartiers. On devait rendre les zones plus simples, plus claires et avoir du temps de stationnement gratuit.

Où est votre feuille de route, Monsieur Jalabert, puisque c'est à chaque fois un petit truc par ci et un petit truc par là ?

C'est la même chose pour les établissements sportifs. On devait avoir des assises du sport. Où sont-elles ?

Où sont la feuille de route et les promesses de campagne ?

Monsieur Jalabert.- Sur les assises du sport, vous avez dû passer à côté, parce qu'elles ont lieu et elles ont bien été organisées par Monsieur le Maire et Sibylle Laugier.

Par rapport aux promesses de campagne que vous m'avancez, il s'agissait de celles sur lesquelles vous avez fait campagne, que vous avez défendu et que vous avez bien présenté à l'ensemble des Arlésiens, mais que vous ne portez plus maintenant puisque vous êtes assise en face de moi.

Je vais avoir l'honnêteté intellectuelle de vous répondre. Effectivement, on a une vraie problématique de stationnement sur Arles et une vraie problématique de foncier parce que pour pouvoir mener cela à bien, il faut que l'on puisse construire des vrais parkings. Mise à part celui que l'on a ouvert à Chabourlet centre, on n'a pas de foncier disponible pour faire des parkings, comme dans toutes les autres villes.

Là-dessus, je ne jette la pierre à personne parce qu'il aurait fallu le faire bien avant. Maintenant, c'est très compliqué pour des questions de foncier, pour des questions de prix

d'investissement parce que - et dans notre ville, on sait combien c'est difficile - les grands groupes qui gèrent du stationnement, qui font ces investissements ne vont plus là-dessus.

C'est donc une difficulté, mais on essaye toujours d'inclure du stationnement sur les projets à venir. En tout cas, c'est mon souhait parce que c'est un de mes plus gros regrets depuis que je suis élu.

Par contre, je ne vais pas aller sur vos promesses de campagne, etc., parce que vous avez fait des choses que vous avez cautionnées et revenir ensuite nous attaquer systématiquement dessus est, je trouve, dommage. Ceci étant, c'est intéressant pour les Arlésiens qui vous suivent.

Monsieur le Maire.- Madame Laugier-Serisanis, vous souhaitez répondre à Madame Guintoli.

Madame Laugier-Serisanis.- Les états généraux du sport qui avaient été promis ont eu lieu. Il y a eu des petits-déjeuners organisés avec l'ensemble, avec toutes les associations sportives qui sont venues.

Madame Laugier-Serisanis.- Les associations sportives ont toutes été invitées.

Ensuite, il y a eu une restitution à toutes les associations sportives, où on a pu parler plutôt librement de leurs problèmes. Cela nous permet aujourd'hui d'avoir leur avis pour la construction du PPI chaque année et d'avoir récolté les remontées du terrain.

Cela a bien été fait au moment où vous étiez encore, Madame Guintoli, dans la majorité municipale.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- Pour revenir sur les places de stationnement, j'entends ce que dit Monsieur Jalabert, mais je suis assez surpris que l'on n'ait toujours pas réfléchi à un vrai plan local de déplacement sur la Commune et que vos projets du type « je mets un parking par là. J'aimerais bien rajouter du stationnement » etc., ne soit pas présenté dans un cadre plus global de la mobilité arlésienne.

Il manque cruellement un plan. On est là à boucher les trous, à faire des petits aménagements ponctuels, mais il manque cruellement un vrai projet, un projet novateur, un projet qui remette vraiment les choses à plat.

On est toujours dans un projet où la voiture est présente partout. Les aménagements que vous avez faits ne sont pas du tout adaptés aux mobilités douces. Gaspard Monge par exemple, c'est un scandale.

Il n'y a aucun projet de mobilité, si ce n'est voiture. Je pense que vous devez subir cet échec et que vous en arriverez toujours à vouloir plus de parkings, à réfléchir aux places de stationnement tant que vous n'aurez pas réfléchi à la mobilité à venir. Là, on est encore sur des projets du 19^e siècle.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, à chaque fois que je vous écoute, je n'en reviens pas d'entendre vos propos. Si nous reprenons ceux qui remontent à trois, quatre ou cinq ans, c'est la même chose, mais vous avez enlevé de votre vocabulaire le mot "incompétent." C'est déjà pas mal ; on progresse.

Monsieur le Maire.- Monsieur Rafai, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Rafai.- Je voulais remercier Monsieur Jalabert parce que quand on pose des questions, il y répond contrairement à vous, Monsieur le Maire, qui n'y répondez jamais.

Sur cette délibération, je vais m'abstenir car même si on pense que de 65 à 78 euros le premier abonnement n'est pas énorme, c'est 156 euros en quatre ans, soit 4 fois 13 avec les 65 qui sont partis des poches des Arlésiens.

Je sais que vous êtes un adepte d'Edouard Philippe et de Macron en termes d'économie libérale. Vous aviez dit que vous n'augmenteriez pas les Impôts sur la Ville, mais vous y allez par les taxes, à la hache. Vous avez fait à l'Agglo la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et vous le faites sur les parkings.

Les services publics qui étaient autrefois gratuits deviennent payants et cela ne va pas s'arrêter puisque vos amis, en tout cas Monsieur Barnier et consœurs vont vous supprimer 2 millions d'euros qu'il faudra bien trouver.

Malheureusement, ce n'est pas dans le domaine privé que vous allez les trouver, puisque vous vendez des cessions publiques aux privés. Vous allez encore taper sur le service public, sur le service des Arlésiens.

Depuis 2020, vous êtes dans un système de racket auprès des Arlésiens, en disant que vous gérez bien la Ville. Cela s'appelle du racket de nos concitoyens.

Monsieur le Maire.- Madame Guintoli, vous souhaitez reprendre la parole ?

Madame Guintoli.- Oui, je laisse dans l'ordre...

Monsieur le Maire.- Je vous l'avais donné, mais vous ne la preniez pas.

Madame Guintoli.- Pas du tout. Je respecte l'ordre des personnes qui lèvent leur main pour prendre la parole et je n'ai pas l'intention de passer devant quelqu'un. Je prends ma place, tout simplement.

Monsieur le Maire.- Vous avez donc la parole.

Madame Guintoli.- Vous devez être attentif à qui lève la main à quel moment.

Je voulais juste répondre à Monsieur Jalabert et Mme Sibylle Laugier.

J'ai été dans votre majorité dont j'ai été exclue. Ce n'est pas ma volonté, mais vous qui m'avez mis en face de vous. C'est n'est pas moi qui m'y suis mise.

J'ai été d'accord avec cette promesse de campagne et je vous demande juste où est-elle. Concernant le plan pluriannuel d'investissement pour les établissements sportifs et pour le reste, j'étais également d'accord pour cela. Cela fait plus de quatre ans maintenant et les piscines sont fermées. C'est juste un constat.

Vous parlez de ma personne, alors que l'on n'est pas là pour cela. On est là pour parler des Arlésiens.

Je dis simplement que vous avez fait des promesses que vous ne tenez pas. Finalement, je suis peut-être mieux à cette place que de votre côté, parce que ce n'est pas pour

cela que j'avais signé, que je m'étais engagée auprès de vous.

Tout ce que vous faites, c'est du maquillage et la différence entre le maquillage et la bonne mine, c'est que cela reste du maquillage. La bonne mine n'y est pas dans Arles. Arles n'a pas bonne mine, Arles est maquillée à certains endroits et quand elle se démaquille le matin, elle n'est pas super jolie à voir.

Monsieur le Maire.- Madame Ferrand-Coccia, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Ferrand-Coccia.- Je vais vous parler d'un sujet qui vous agace profondément, celui du contournement, à l'occasion duquel nous avons travaillé sur le projet, sur la compétence qui nous incombe, à savoir la requalification.

Sans parler du contournement en tant que tel parce que ce n'est pas le sujet, cela a été l'occasion pour nous de travailler sur le projet de requalification et de poser au préalable un projet de mobilité qui corrobore au projet de ville, sur lequel on a travaillé avant.

On a fait des ateliers, des concertations et je suis désolée, mais je ne vous ai jamais vu. Pourtant, toute la ville d'Arles était invitée. C'est dommage parce qu'à l'occasion d'un Conseil de quartier, Madame Maris était présente et on a pu travailler, échanger sur les sujets de mobilité. C'était un plaisir et cela a porté ses fruits. On ne pourra donc pas nous accuser d'être de mauvaise volonté.

À l'occasion de ces concertations et de ces réunions publiques, on a travaillé avec les gens, avec les Arlésiens sur des propositions pour constituer le projet de ville et le projet de mobilité qui a donné lieu à un projet de requalification, mais qui va au-delà de la simple requalification parce que vous avez l'habitude de nous dire : « *s'il n'y a pas le contournement, vous n'avez pas de projet* ». Ce n'est pas vrai, puisqu'on a réfléchi à un projet de ville et à un projet de mobilité phasé, c'est-à-dire avant le contournement et après éventuellement le contournement parce qu'on est tous conscients ici qu'il n'est pas encore fait, bien que l'on mette en oeuvre tout ce qui convient de faire.

On a renouvelé la DSP, en augmentant très massivement la desserte de quartier qui n'était pas du tout desservie. Je pense à Gimaud, à Raphèle qui pendant des heures n'avait aucun bus qui desservait Arles, à certains quartiers de Trinquetaille qui n'étaient pas du tout desservis, à Pont-de-Crau qui avait un bus toutes les heures alors qu'il y en a un aujourd'hui toutes les 35 minutes, qui n'en avait pas du tout le dimanche et qui en a aujourd'hui. On a également du TAD.

Alors, ne vous en déplaise, Monsieur Koukas, parce que c'est votre sujet favori sur les transports, mais on a augmenté le prix des transports scolaires - et on l'assume complètement - de façon à pouvoir étendre le prix de la tarification solidaire à des gens dont le quotient familial est inférieur à 600 euros et qui n'avaient absolument rien comme réduction.

Je vais prendre un exemple qui nous tient tous ici à cœur. Une mère célibataire qui a plusieurs enfants et qui a un « bon salaire », à savoir entre 2 000 et 2 500 euros, a un quotient familial de moins de 600 euros. Cette même personne qui pour le coup n'a droit à aucune aide, aucune réduction a du mal à joindre les deux bouts à la fin du mois. Il nous tenait donc à cœur de lui offrir la possibilité de bénéficier de réductions. Je prends cet exemple, mais des gens ayant un quotient familial à moins de 600 euros, il y en a énormément.

Je ne crois pas que l'on puisse être accusé de n'avoir ni de projet de mobilité, ni une vision globale en matière de report modal à ce stade.

Bien entendu, la marge de progression est énorme, mais je reprendrai le discours de mon collègue en disant que quand on part de rien, la marge de progression est grande et le temps est long.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- Je suis assez surpris du fait que Madame Ferrand-Coccia aborde les sujets du contournement, parce qu'on s'éloigne quand même un peu du contexte de la délibération. Ceci étant, on peut en parler.

Sur ce sujet, on voit que les annonces faites par le nouveau gouvernement et par Monsieur Durovray, qui est un ministre sensiblement proche de la formation politique de Monsieur le Maire, ne semblent pas donner d'éléments positifs pour celles et ceux qui défendent ce projet, d'abord parce qu'il y a des restrictions budgétaires énormes à faire au niveau national, puis parce que les choix qui ont été annoncés par le ministre sur ce sujet sont plutôt sombres pour notre projet et pour d'autres projets de la Région, puisqu'on sait bien que dans le plan État-Région, il y a d'autres projets. Je pense notamment à la déviation Fos Salon qui est également concernée et qui nous concerne d'ailleurs directement.

On en est donc très loin, Madame Ferrand-Coccia, sachant que cela fait trente ans que ce projet est lancé. Vous avez raison de l'aborder ici, mais je pense que l'on doit être transparent vis-à-vis des Arlésiens et que ce sujet s'éloigne aujourd'hui, malgré le fait que certains portent ce projet.

Par contre, sur l'autre sujet que vous avez abordé, pour avoir reçu des familles de Mas-Thibert, Madame Ferrand-Coccia, elles ne partagent pas le même avis que vous. Elles ont des sommes exorbitantes, sommes qui n'étaient celles-ci l'année dernière et que vous avez décidé politiquement de porter.

Ces familles sont des familles de la classe moyenne, modeste, qui ont un coût énorme, qui n'était pas prévu et qui s'élève à combien, Madame Ferrand-Coccia par abonnement ?

Madame Ferrand-Coccia.- 80 euros par an.

Monsieur Koukas.- Voilà. Lorsque vous avez trois gamins, cela nous fait donc 240 euros supplémentaires. Pour avoir rencontré plusieurs des familles lorsqu'on a eu le débat en Conseil communautaire, lors d'une réunion publique à Mas-Thibert chez une personne en particulier, cela a fait grincer les dents.

Il ne s'agit pas d'une décision des élus de l'opposition municipale, mais une décision de la municipalité macroniste en place.

Madame Ferrand-Coccia, vous parliez aussi des améliorations faites sur les arrêts de bus.

Là aussi, c'est encore toute la différence de méthode qu'il y a entre vous et nous. Lorsqu'on avait revu la DSP il y a quelques années sous l'autorité de Claude Vulplian, de Martial Roche et de Patrick Chauvin, on avait travaillé directement avec les comités d'intérêt de quartiers, de villages, d'habitants de ce territoire.

Je vais prendre un exemple qui concerne mon quartier dont je suis amoureux, c'est-à-dire de Trinquetaille. Sur l'avenue Edouard Herriot, un arrêt de bus était là depuis quarante ans. On est à côté de la résidence de Saint-Gilles, à côté d'une autre résidence où 80 % des gens ont plus de 70 ans. Sans aucune réunion, concertation, consultation, cet arrêt de bus a été

supprimé.

C'est juste un exemple, mais je pourrais vous en donner des dizaines parce que vous n'avez pas pris le temps d'écouter.

Alors, je suis très heureux parce que dans ma rue, on m'a mis un arrêt de bus. J'en suis ravi, mais c'est un lotissement privé, où 90 % des gens qui y habitent ont une bagnole. À cet arrêt de bus, j'y passe tous les jours - mes parents habitent en face - et personne n'attend là.

Je me suis amusé à faire la liste des modifications des arrêts de bus. Madame Ferrand-Coccia, vous avez certainement pris le temps, mais ce sont des exemples que je pourrais démultiplier parce que je me suis amusé à faire ce jeu-là sur d'autres quartiers.

Je connais - et je sais que Monsieur Souke est sensible à cela - des personnes âgées dont je vous donnerai les noms, qui habitent résidence Saint-Gilles, qui ont 80 et 79 ans et qui ne peuvent plus aller au marché le samedi parce qu'ils n'ont plus leur arrêt de bus devant.

Si vous le voulez, Madame Ferrand-Coccia, je peux vous faire la liste de tous les arrêts de bus qui ont été modifiés sur la ville d'Arles sans aucune consultation, sans aucune concertation. C'est un choix qui est tombé d'en haut et c'est regrettable pour les habitants. Ce sont en tout cas les retours qu'ils nous font. Ils ne vous les font peut-être pas mais à nous, ils nous les font lorsqu'on effectue des rencontres particulières, chez des habitants, autour d'un apéro, comme c'était le cas il y a six jours.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- Madame Ferrand-Coccia, je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne pense pas qu'il faille attendre que l'autoroute soit là pour imaginer un plan local de mobilité sur Arles, parce que comme le disait Monsieur Koukas, cette autoroute, cette requalification est remise aux Calendes grecques depuis trente ans.

Finalement, c'est reculer pour mieux sauter. C'est une espèce de procrastination et je pense qu'essayer de résoudre les problèmes de mobilité des Arlésiens sans attendre cette hypothétique autoroute ne serait pas plus bête. Finalement, on pourrait faire les deux en même temps.

Sur la présence aux réunions publiques, Virginie était à certaines et plein de gens du collectif Changeons d'Avenir suivent les réunions. Alors, ils ne le font peut-être pas en disant qu'ils sont de Changeons d'Avenir mais croyez-moi, il y a du monde.

J'ai la naïveté de croire qu'en tant qu'élus, on pourrait aussi avoir des commissions pour réfléchir et ne pas être obligé d'aller prendre du temps de parole d'un citoyen lambda pour venir régler les problèmes de projets que l'on a portés. Lors de commissions entre élus, on pourrait discuter de cela. Ce serait, à mon avis, tout autant pertinent.

Il me semble qu'un nouvel élément est à prendre en compte et qu'il aurait pu être prévu. Votre projet de qualification que vous louez comme l'Alpha et l'Oméga de la mobilité demain à Arles...

Madame Ferrand-Coccia.- Non...

Monsieur Girard.- Si, puisque vous en attendez la concrétisation pour repenser un plan.

Bref, il s'appuyait sur une idée très forte qui était la gratuité de l'autoroute au niveau d'Arles, sachant que le législateur dit déjà depuis un ou deux ans que les autoroutes gratuites, ce n'est plus possible.

Alors, je n'étais pas à une réunion technique qui remonte à pas longtemps, mais on a quand même des gens de Changeons d'Avenir qui y vont et il me semble que la gratuité de l'autoroute, au niveau d'Arles, est considérablement remise en question et que cela va considérablement changer la donne pour la mobilité à Arles.

Vous dites que l'autoroute sera entièrement gratuite au niveau d'Arles ? A priori, ce n'est pas ce qui a été dit récemment dans les réunions techniques.

Monsieur le Maire.- On va terminer le débat avec Madame Ferrand-Coccia.

Madame Ferrand-Coccia.- Sur le plan de mobilité, j'ai juste dit qu'on avait saisi l'occasion de travailler sur la requalification pour poser un plan de mobilité, avec une hypothèse sans contournement et une hypothèse avec contournement. C'est quand différent que de dire : *« soit on a le contournement et on a un plan de mobilité, soit on n'a pas de contournement et on n'a rien. »*

Concernant votre présence, je ne parle pas des concertations, mais des ateliers de travail sur la requalification, ce qui est encore différent. Et là, je vous garantis que je n'ai vu personne de Changeons d'Avenir. J'ai tous les listings.

Monsieur Girard.- Inaudible, sans micro

Madame Ferrand-Coccia.- Concernant le contournement, effectivement, rien n'est encore fait. Monsieur Koukas, je partage votre avis.

C'est l'avenir, le positionnement du gouvernement sur ce sujet et la volonté des autres collectivités de financer qui conditionneront la réalisation du contournement, mais nous, élus Arlésiens, nous irons jusqu'au bout - que ce soit très clair - de ce que l'on peut faire pour porter le projet.

Maintenant, vous avez raison, à savoir que l'on n'a effectivement aucune certitude parce que le contournement n'est pas notre compétence. Il y a donc une part d'incertitude, mais cela ne relève pas que de notre bonne volonté, de notre travail là-dessus.

Quant à la partie gratuite du contournement, vous aurez un péage avant, c'est-à-dire quand on vient de Marseille, puis un péage à Nîmes. Entre les deux, ce sera gratuit pour les véhicules, pour les gens. En revanche, ce sera payant et c'est bien ce que l'on nous demande de payer, nous les collectivités.

Le projet vaut presque 1 milliard d'euros et pour que les Arlésiens ne payent pas le péage, on demande aux collectivités de payer 175 millions d'euros, soit 50 % pris à la charge de l'État et 50 % partagés entre les collectivités. C'est la raison pour laquelle c'est gratuit, mais le projet est gratuit.

Évidemment, si pour les Arlésiens cela devait être payant, ce serait très compliqué et le contournement n'aurait pas grand intérêt au sens du report modal. On pourrait alors se poser la question de l'opportunité du projet.

Monsieur le Maire.- Merci pour ces éclaircissements.

Nous allons passer au vote.

ADOpte À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 32 voix

Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerrie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur André Peytavin, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Chloé Mourisard, Madame Sonia Boghari, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Madame Ouided Benabdelhak, Monsieur Emmanuel Lescot

Abstention(s) : 10

Monsieur Serge Meyssonier, Madame Carole Guintoli, Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafäi, Monsieur Nicolas Koukas, Monsieur Cyril Girard, Madame Virginie Maris, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean

N° DEL_2024_0235 : ACTUALISATION ET FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS POUR LA BOUTIQUE DU MUSÉE RÉATTU

Rapporteur(s) : Claire de Causans,
Service : Musée Réattu

Le musée Réattu enrichit et diversifie son offre boutique : librairie avec de nouvelles références, modifications de tarifs et aménagements de stock boutique . Deux nouvelles références viennent compléter la collection librairie. Il s'agit de deux revues spécifiques pour lesquelles le musée a jugé utile de les proposer aux visiteurs.

Concernant la première revue éditée aux éditions Dada, il s'agit d'une revue d'initiation à l'art s'adressant d'abord à un public jeune, et de manière générale à tous ceux qui désirent avoir une première approche de l'art.

Le numéro que le musée souhaite proposer à la vente - numéro 286, novembre 2024 - aura pour thème la "Photo noir et blanc". Il a été conçu en partenariat avec le musée, qui a fourni plusieurs images de la collection pour illustrer les articles.

Le prix de vente public proposé sera de 8,90 €.

Pour la seconde, le magazine *de l'air, des livres*, donne à voir les photographies qui racontent les mondes d'aujourd'hui. Fondé sans l'appui d'un groupe de presse ou d'une structure financière, publié trois à quatre fois par an, ce magazine indépendant revendique un éclectisme total dans le traitement et le choix de ses sujets. Dans la collection "sous la pluie", en 2021 a été édité un exemplaire consacré à Arles, préfacé par Christian Lacroix.

Le prix de vente public proposé sera de 14,50 €.

Dans les aménagements des références à opérer à la boutique, les dispositions suivantes sont proposées :

- Déclassement de références : règles Réattu, 46 exemplaires, PVP 2 € et Gomme Réattu, 46 exemplaires, PVP 2,50 €. Dans le cadre de la politique commerciale de la boutique, de manière à pouvoir offrir aux clients des articles promotionnels, il est proposé de déclasser 46 exemplaires des deux articles cités ci-avant.

- Reclassement à la vente de catalogues de l'exposition 2024 consacrée à l'artiste Jean Claude Gautrand : devant le succès de cette exposition, le stock de catalogue proposé à la vente est épuisé, y compris chez l'éditeur, soit près de 700 exemplaires ville et 800 éditeurs. Le musée dispose de 55 exemplaires de l'ouvrage déclarés en hommage. Il est proposé de réintégrer à la vente boutique ces 55 exemplaires, au prix de 35 €.

- Reclassement à la vente d'ouvrages, « Les Clergue d'Arles », 2014. Le stock de ces ouvrages est épuisé, et le musée dispose de 20 exemplaires en hommage. Il est proposé le reclassement à la vente de ces 20 exemplaires au prix public de 35 €.

Enfin, le prix de vente de deux articles en vente actuellement à la boutique du musée Réattu doit être modifié pour être en conformité avec les nouveaux tarifs d'achat instaurés par les

fournisseurs :

- parapluie Réattu, nouveau prix de vente : 29,99 € au lieu de 18 €.
- cahier Van Gogh, nouveau prix de vente : 7,90 € au lieu de 5,95 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29,

Considérant le souhait d'enrichir l'offre boutique du musée,

Considérant la proposition d'aménagements de stock de certaines références,

Je vous demande de bien vouloir :

1- FIXER les tarifs des nouveaux articles qui vont intégrer l'offre boutique du musée ainsi que les modifications des prix de vente proposés comme indiqué ci-avant.

2- ACCEPTER les aménagements de stock par déclassement et reclassement comme indiqué dans la délibération.

3- AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville d'Arles tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

4- PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Madame de Causans.- Pour cette délibération, il s'agit de valider de nouvelles propositions pour la boutique du musée municipal, de modifications de tarif et de l'aménagement du stock.

Je profite de cette délibération pour remercier les équipes du musée, pour l'accueil au sein du Réattu. En effet, nous sommes dans une année record, tant pour les visiteurs qui ont apprécié les propositions de magnifiques expositions autour de la collection Latour et du photographe Jean-Claude Gaudrand cet été. La boutique a également très bien fonctionné grâce aux choix pertinents des objets-souvenirs en lien avec cette programmation.

Aujourd'hui, il nous est proposé le premier numéro d'une revue Dada consacrée à la photo noir et blanc et d'un magazine de « de l'air, des livres » présentant les photographies. Celui retenu « sous la pluie » est consacré à Arles, préfacé par Christian Lacroix et un artiste accueilli dans notre ville à plusieurs reprises, Marcel Bataillard. Pour les aménagements de référence, les titres sont indiqués dans la délibération.

Je signalerai particulièrement « Les Clergue d'Arles » en lien avec l'exposition inaugurée demain soir, à 19 heures, et rendant hommage à ce très grand photographe qu'était Lucien Clergue.

Enfin, deux articles ont leur tarif modifié, « le parapluie Réattu » et « le cahier Van Gogh ».

Je vous demande de valider ces nouvelles propositions, où tous ces tarifs sont indiqués dans la délibération.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0236 : REMBOURSEMENT DE FRAIS OCCASIONNES PAR LA MISE EN FOURRIÈRE DE TROIS VÉHICULES

Rapporteur(s) : Jean-Michel Jalabert,
Service : Police Municipale

Le 10 février 2024 à 15h06, le véhicule de marque Volkswagen Golf immatriculé EX-413-YW stationné Boulevard Georges Clemenceau 13200 Arles, appartenant à Monsieur Théo Pafundi, a été mis en fourrière pour stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désignée par arrêté.

Sur les faits, Monsieur Pafundi a contesté auprès de l'officier du Ministère Public, le bien fondé de la contravention relevée à son encontre et a obtenu l'annulation de celle-ci.

Le 10 février 2024 à 16h02, le véhicule de marque Peugeot 208 immatriculé GL-093-CV stationné 46 Boulevard Georges Clemenceau 13200 Arles, appartenant à Madame Delphine Miare, a été mis en fourrière pour stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désignée par arrêté.

Sur les faits Madame Miare a contesté auprès de l'officier du Ministère Public, le bien fondé de la contravention relevée à son encontre et a obtenu l'annulation de celle-ci.

Le 27 mars 2024 à 21h14, le véhicule de marque Peugeot immatriculé BP-331-YE, stationné 24 Boulevard Georges Clemenceau 13200 Arles, appartenant à Monsieur Mathias Charpentier, a été mis en fourrière pour stationnement de véhicule gênant l'accès à un autre véhicule ou son dégagement.

Sur les faits Monsieur Charpentier a contesté auprès de l'officier du Ministère Public, le bien fondé de la contravention relevée à son encontre et a obtenu l'annulation de celle-ci.

Vu le code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L2121,29

Considérant la décision de l'officier du Ministère Public sur le fait que l'infraction n'était pas caractérisée, il convient de dédommager Monsieur Théo Pafundi des frais occasionnés par la mise en fourrière de son véhicule soit: 127,69 euros.

Considérant la décision de l'officier du Ministère Public sur le fait que l'infraction n'était pas caractérisée, il convient de dédommager Madame Delphine Miare des frais occasionnés par la mise en fourrière de son véhicule soit: 127,69 euros.

Considérant la décision de l'officier du Ministère Public sur le fait que l'infraction n'était pas caractérisée, il convient de dédommager Monsieur Mathias Charpentier des frais occasionnés par la mise en fourrière de son véhicule soit: 141,15 euros.

Je vous demande de bien vouloir :

1- DÉCIDER le remboursement des frais dus à la saisie administrative dont a fait l'objet Monsieur Théo Pafundi, Monsieur Mathias Charpentier et Madame Delphine Miare.

2- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

3- PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Monsieur Jalabert.- Cette délibération concerne le remboursement des frais occasionnés par la mise en fourrière de trois véhicules, deux le 10 février 2024 et un le 27 mars 2024.

Les trois personnes ont contesté leur amende et le procès-verbal reçu auprès l'Officier du ministère public.

Après étude, ce dernier a annulé les contraventions et comme ces dernières avaient été suivies d'une mise en fourrière, les PV ont été annulés et on procède au remboursement des frais pour ces trois personnes-là.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0237 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES ET DES PROVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,
Service : Finances

Vu le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024 voté par l'assemblée délibérante, le 22 février 2024 (délibération n°2024-0042).

Il convient de constater, pour l'exercice 2024, les admissions en non-valeur, ainsi que les montants des provisions et reprises sur provisions.

Vu l'article L.1617-5 et D 1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je vous demande de bien vouloir :

1- CONSTATER que conformément aux dispositions prévues par la loi et les règlements, le responsable du Service Gestion Comptable d'Arles a justifié de l'insolvabilité de débiteurs, des sommes et motifs suivants :

22 162.46 Euros	Poursuites sans effet
	N°habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative
	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	Clôture insuffisance actif sur redressement et liquidation judiciaire
217.26 Euros	Créances éteintes – Commission surendettement

2- ADMETTRE en non-valeurs sur le budget principal, les sommes énoncées dans le tableau détaillé en annexe 1,

- pour un montant de 22.162,46 Euros
- pour un montant de 217,26 Euros, lié à des créances éteintes de commission de surendettement pour 159,58 € et 57,68 €.

3- RAPPELER que l'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante n'éteint pas la dette du redevable. En aucun cas, il ne s'agit d'annuler la créance, mais seulement d'apurer les comptes de tiers.

4- AUTORISER conformément au tableau ci-après (détail en annexe 2), les reprises de provisions constituées pour un montant total de 165.901,01 Euros, en raison d'admissions en non-valeurs ou de recouvrements de titres de recettes :

Exercices	Montant des reprises de provisions
1999	3 537,98 €
2000	1 705,50 €
2009	3 293,31 €
2012	472,14 €
2013	1 518,52 €
2014	3 000,19 €
2015	2 571,00 €
2016	2 356,18 €
2017	6 826,38 €
2018	2 732,61 €
2019	11 457,52 €
2020	15 765,48 €
2021	20 084,32 €
2022	90 579,88 €
Total	165 901,01 €

5- CONSTITUER une nouvelle provision semi budgétaire pour un montant total de 136 753.66 Euros, pour 448 titres de recette émis, principalement sur les exercices 2020, 2022 et 2023 non encore recouvrés, selon le tableau détaillé en annexe 3.

6- INDIQUER que les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget principal de l'exercice 2024.

Madame Petetin.- La délibération n°13 et les deux qui vont suivre ont exactement le même objet.

Comme chaque année en fin d'année, en fin d'exercice, nous faisons nos comptes de toutes les créances, de tous les titres que nous avons émis, qui ne sont pas recouvrés, c'est-à-dire qui n'ont pas été payés. Nous sommes obligés de faire un état comptable de tout cela.

Les raisons pour lesquelles ces titres n'ont pas été recouvrés sont diverses. Cela peut être notamment une personne qui a changé de lieu d'habitation, qui n'a donc pas reçu le courrier ou qui délibérément ne souhaite pas donner suite.

Le fait que nous comptons comptablement ces titres ne veut pas dire que le débiteur en est exempté, c'est-à-dire qu'il doit toujours sa dette.

Cette année, nous avons pu constater 22 162 euros de titres non recouvrés. Je vous demande donc de constater ces 22 162 euros, d'admettre ce montant en non-valeur - c'est l'objet de la délibération - sur le budget principal, de reconstituer des provisions parce qu'on en a des années précédentes pour un montant total de 165 901 euros, puis de constituer une provision semi-budgétaire de 136 753 euros.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

**N° DEL_2024_0238 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS
IRRÉCOUVRABLES ET DES PROVISIONS DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE
EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES**

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,
Service : Finances

Vu le budget primitif annexe du service extérieur des Pompes Funèbre de l'exercice 2024 voté par l'assemblée délibérante le 22 février 2024(délibération n°2024-0045).

Il convient de constater, pour l'exercice 2024, les admissions en non-valeur, ainsi que les montants des provisions et reprises sur provision.

Conformément au conseil d'exploitation du 4 novembre 2024.

Vu l'article L.1617-5 et D.1611-10 et L.2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous demande de bien vouloir :

1- CONSTATER que conformément aux dispositions prévues par la loi et les règlements, le responsable du Service de Gestion Comptable d'Arles a justifié de l'insolvabilité de débiteurs, des sommes et motifs suivants :

13.119,40 Euros :

- certificat pour irrécouvrabilité,
- poursuites sans effet,
- reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

2- ADMETTRE en non-valeur sur le budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres, les sommes énoncées dans le tableau détaillé en annexe 1,

- pour un montant de 13.119,40 Euros TTC, dont 10.912,70 Euros, de frais liés à des personnes ne disposant pas de moyens financiers dites « indigents »

3- RAPPELER que l'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante n'éteint pas la dette du redevable. En aucun cas, il ne s'agit d'annuler la créance, mais seulement d'apurer les comptes de tiers.

4- AUTORISER les reprises de provisions constituées pour un montant total de 65.216,53 Euros

- dépréciations de comptes de tiers devenues sans objet pour un montant de 35.623,52 Euros, en raison d'admissions en non-valeurs, de créances éteintes ou de recouvrements de titres de recettes (détail en annexe 2) :

Exercice	Montant des reprises de provisions
2011	2 206,59 €
2015	11,47 €
2017	3 902,10 €
2018	2 580,40 €
2019	1 914,61 €
2020	5 546,37 €
2021	11 322,02 €
2022	8 139,96 €
Total	35 623,52 €

- reprises des provisions sur les contrats d'obsèques devenues sans objets dont le montant est de 29.593,01 €uros. (Tableau détaillé en annexe 3) :

Exercice	Montant des reprises sur provisions 31/12/2024
2001	984,70 €
2002	459,60 €
2003	1 871,74 €
2004	427,60 €
2005	57,32 €
2006	2 004,42 €
2007	1 781,02 €
2008	4 363,63 €
2009	1 418,94 €
2010	222,50 €
2011	878,10 €
2012	437,70 €
2013	1 839,23 €
2014	1 527,66 €
2015	1 582,90 €
2016	1 493,40 €
2017	2 227,00 €
2018	670,90 €
2019	621,40 €
2020	1 627,10 €
2021	1 738,70 €
2022	1 357,45 €
Total général	29 593,01 €

5- CONSTITUER une nouvelle provision semi budgétaire pour un montant total de 40.651,86 €uros :

- dépréciations de comptes de tiers, pour 16 titres de recette émis pour l'exercice 2023 non encore recouverts pour un montant total de 26.010,51 €uros, selon le tableau détaillé en annexe 4.

- dépréciations pour risques d'un montant de 14.641,35 €uros en raison de l'actualisation des tarifs sur les contrats obsèques (détail en annexe 5).

Exercice	Montant compléments provisions 2024
2002	52,20 €
2003	14,10 €
2004	36,10 €
2005	32,50 €
2006	27,50 €
2008	12,90 €
2009	119,00 €
2010	114,30 €
2011	224,00 €
2012	100,60 €
2013	7,30 €
2014	97,90 €
2015	82,00 €
2016	136,70 €
2017	129,00 €
2018	413,50 €
2019	166,80 €
2020	112,90 €
2021	1 297,00 €
2022	2 155,95 €
2023	9 309,10 €
Total général	14 641,35

6- INDIQUER que les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2024.

Madame Petetin.- Cette délibération est rigoureusement la même, mais cette fois-ci pour le budget annexe les pompes funèbres et non plus sur le budget principal.

On a constaté sur le budget des pompes funèbres des créances non recouvrées pour 13 119 euros.

Je vous demande donc d'admettre en non-valeur sur ce budget ces 13 119 euros et de refaire nos provisions qui se montent maintenant à 65 216 euros pour les pompes funèbres.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

**N° DEL_2024_0239 : PROVISIONS ET REPRISES DE PROVISIONS DU BUDGET
ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE**

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,
Service : Finances

Vu le budget primitif annexe du budget du stationnement payant hors voirie de l'exercice 2024 voté par notre assemblée délibérante le 22 février 2024 (délibération n°2024-0044).

Il convient de constater, pour l'exercice 2024, les montants des provisions et reprises de provisions, du budget annexe du stationnement payant hors voirie.

Conformément au Conseil d'Exploitation du lundi 4 novembre 2024,

Vu l'article L.1617-5 et D.1611-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous demande de bien vouloir :

1- AUTORISER conformément au tableau ci-après (détail en annexe 1), les reprises de provisions constituées pour un montant total de 660,05 €uros, en raison d'admissions en non-valeurs, de créances éteintes ou de recouvrements de titres de recettes :

Exercice	Montant des reprises de provisions
2021	585,05 €
2022	75,00 €
Total	660,05 €

2- CONSTITUER une nouvelle provision semi budgétaire pour un montant total de 449,50 €uros, pour 4 titres de recette émis sur l'exercice 2023 non encore recouverts, selon le tableau détaillé en annexe 2.

3- INDIQUER que les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget annexe du stationnement payant hors voirie de l'exercice 2024.

Madame Petetin.- Il s'agit cette fois-ci du stationnement payant hors voirie. Les montants ne sont donc plus du tout les mêmes.

Cette année, on a constaté 660 euros de créances non recouvrées. Je vous demande donc d'admettre ces 660 euros en non-valeur et de constituer une nouvelle provision semi-budgétaire pour 449 euros.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N° DEL_2024_0240 : CHABOURLET - ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR

Rapporteur(s) : Sophie Aspod,

Service : Foncier et immobilier

Le permis de construire valant division, qui a été délivré le 29/09/2023 à la SARL PROCASA représenté par Monsieur BROECKS, prévoit une cession au profit de la Commune, de terrains permettant l'aménagement d'un trottoir le long du Boulevard Emile Zola et une meilleure visibilité au carrefour de la rue Basch et du boulevard Zola.

Pour permettre la réalisation de cet aménagement, il est nécessaire que la Commune se rende propriétaire d'une bande de terrain à prélever sur la parcelle cadastrée BC 415 devenue la propriété de la Société SOGIM, représentée par Monsieur Jean-Louis VEYRIE.

Conformément au document d'arpentage établi par le cabinet de géomètres Alpilles Topographie, la parcelle devant être cédée à la Ville est désormais cadastrée BC 744 de 18m².

Cette cession interviendra moyennant l'euro symbolique et sera régularisée par l'élaboration d'un acte authentique pris en la forme administrative.

L'estimation de ces terrains, est inférieure au seuil de consultation fixé à 180.000 €. L'avis de France Domaine n'a donc pas été recueilli.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité d'acquérir ce terrain pour permettre la réalisation d'un trottoir,

Je vous demande de bien vouloir :

1- APPROUVER l'acquisition de la parcelle BC 744 de 18m², moyennant l'euro symbolique qui sera authentifiée par un acte élaboré en la forme administrative.

2- DEMANDER au Service de la Publicité Foncière de publier cet acte.

3- AUTORISER Monsieur le Premier Adjoint ou un élu pris dans l'ordre du tableau des nominations de représenter la Commune conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte administratif au nom et pour le compte de la Commune.

4- PRÉCISER que Monsieur le Maire, en sa qualité d'officier ministériel, est habilité à recevoir et authentifier ledit acte pris en la forme administrative en vue de sa publication au fichier immobilier.

Madame Aspod.- Cette délibération concerne l'acquisition d'un terrain dans le quartier de Chabourlet.

Suite à un permis de construire qui a été délivré en septembre 2023, relatif à une parcelle formant l'angle de la rue Victor Basch et du boulevard Émile Zola, une cession en faveur de la Commune avait été souhaitée afin de faciliter la mise en oeuvre d'une giration de

visibilité au niveau du carrefour, puis de permettre l'aménagement d'un trottoir.

Cette cession concerne une parcelle de 18 mètres carrés, qui a été cédée à l'euro symbolique.

Aussi, je vous propose de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0241 : TRINQUETAILLE - ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR

Rapporteur(s) : Sébastien Abonneau,
Service : Foncier et immobilier

La SCI Saint-Pierre représentée par Monsieur Jean-Yves BOHE, a souhaité procéder à un alignement au droit de sa propriété cadastrée BS 30 et située à Trinquetaille, à l'angle de la rue Jean Bart et du quai Saint-Pierre.

Après examen par les services techniques municipaux, il a paru judicieux de positionner l'alignement côté Saint-Pierre avec un trottoir de largeur continue d'environ 3m. Les regards seraient ainsi positionnés sur le domaine public et mettraient un terme aux dépôts divers au niveau de la clôture de la parcelle voisine.

La visibilité serait également améliorée et l'accès au sous-sol, notamment la sortie, serait garantie et plus sûre.

De même, la première place de stationnement devant cette rampe sur le quai Saint-Pierre serait modifiée afin de matérialiser un triangle de visibilité au niveau de l'avaloir.

Pour permettre la réalisation de cet aménagement, il est nécessaire que la Commune se rende propriétaire d'une bande de terrain de 25m², environ à prélever sur la parcelle BS 30.

Après négociations, Monsieur BOHE accepte de céder cette emprise au profit de la Commune moyennant 25€ le m², soit un montant prévisionnel de 625 €. Cette cession sera régularisée par l'élaboration d'un acte authentique pris en la forme administrative.

La superficie exacte sera déterminée par un document d'arpentage dont les frais seront supportés par la Commune, comme tous ceux inhérents à la régularisation de cette opération.

L'estimation de ce terrain est inférieure au seuil de consultation fixé à 180.000 €. L'avis de France Domaine n'a donc pas été recueilli.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité d'acquérir ce terrain pour permettre la réalisation d'un trottoir,

Je vous demande de bien vouloir :

1- APPROUVER l'acquisition d'un terrain de 25m² environ à prélever de la parcelle BS 30, moyennant 25 € le m² et qui sera authentifiée par un acte élaboré en la forme administrative.

2- DEMANDER au Service de la Publicité Foncière de publier cet acte.

3- AUTORISER Monsieur le Premier Adjoint ou un élu pris dans l'ordre du tableau des nominations de représenter la Commune conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte administratif au nom et pour le compte de la Commune.

4- PRÉCISER que Monsieur le Maire, en sa qualité d'officier ministériel, est habilité à recevoir et authentifier ledit acte pris en la forme administrative en vue de sa publication au fichier immobilier.

Monsieur Abonneau.- Il s'agit ici d'une acquisition d'une parcelle de 25 mètres carrés pour un montant de 625 euros, dans le quartier de Trinquetaille, au bout quai Saint-Pierre, qui permettra de procéder à l'alignement d'une propriété et également de sécuriser une partie de cette voirie.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver l'acquisition de ce terrain pour une somme de 25 euros le mètre carré, soit 625 euros en tout.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0242 : PONT DE CRAU - ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DE SERVANNES - ACQUISITION DE TERRAINS

Rapporteur(s) : Marie-Amélie Ferrand-Coccia,
Service : Foncier et immobilier

Dans la perspective de procéder à l'élargissement du chemin de Servannes situé à Pont de Crau, le Plan local d'urbanisme (P.L.U) prévoit un emplacement réservé V53 pour porter sa largeur à 12m.

Télécom (Orange) a souhaité procéder à l'enfouissement de réseaux à hauteur des propriétés cadastrées ZR 543-544 et 719 appartenant respectivement aux conjoints LEDRIEU, Madame KETANI et aux époux MORRA.

Dans cette optique, l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'Orange suivie par la réfection de la voirie afin de porter la voie à 10m, largeur suffisante pour ce secteur, a été envisagée.

Après négociations, les propriétaires précités acceptent de céder à la Ville les terrains correspondants d'une superficie totale de 741m² moyennant le prix de 25€ le m², soit un montant de 18.525€. Conformément aux délimitations réalisées par le cabinet de géomètres-experts ATGTSM, ces emprises sont désormais cadastrées comme suit :

Les conjoints LEDRIEU cèdent la parcelle ZR 811 de 547m²,
Madame KETANI cède la parcelle ZR 817 de 140m²,
Les époux MORRA cèdent la parcelle ZR 819 de 54m².

L'estimation de ces parcelles est inférieure au seuil de consultation fixé à 180.000€. L'avis de France Domaine n'a donc pas été recueilli.

Il convient donc aujourd'hui de régulariser ces acquisitions qui seront authentifiées par un acte élaboré en la forme administrative.

Tous les frais liés à cette opération seront pris en charge par la Commune (établissement du document d'arpentage et frais d'acte).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121,29,

Considérant la nécessité d'acquérir ces terrains pour permettre l'élargissement du Chemin de Servannes,

Je vous demande de bien vouloir :

1- APPROUVER l'acquisition des terrains cadastrés ZR 811, 817, 819 appartenant respectivement aux conjoints LEDRIEU, Madame KETANI et aux époux MORRA moyennant le prix de 25€ le m², soit un total de 18.525€, payables comptant à la signature de l'acte élaboré en la forme administrative,

2- DEMANDER au Service de la Publicité Foncière de publier cet acte,

3- AUTORISER Monsieur le Premier Adjoint ou un élu pris dans l'ordre du tableau des nominations de représenter la Commune conformément à l'article L 1311-13 du Code Général

des Collectivités Territoriales, à signer l'acte administratif au nom et pour le compte de la Commune,

4- PRÉCISER que Monsieur le Maire, en sa qualité d'officier ministériel, est habilité à recevoir et authentifier ledit acte pris en la forme administrative en vue de sa publication au fichier immobilier.

Madame Ferrand-Coccia.- Il s'agit de l'acquisition d'un terrain sur le chemin de Servannes, en vue de l'élargissement du chemin, dans la continuité des travaux qui ont déjà été conduits préalablement. Là aussi, c'est 25 euros le mètre carré et la somme globale s'élève à environ 18.000 euros.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0243 : CRAU - CESSIION D'UN TRONÇON DE LA VOIE COMMUNALE N°48 DITE DRAILLE DE PELUQUE

Rapporteur(s) : Sophie Aspard,
Service : Foncier et immobilier

Par délibération 2024-0208 du 26 septembre 2024, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation à l'usage du public et prononcé le déclassement du tronçon de la voie communale n°48 jouxtant au nord, les parcelles ZD 2 et 99.

La cession de ce tronçon de chemin d'environ 700m², peut aujourd'hui être envisagée au profit de Monsieur Jean BELENGUIER, propriétaire de la parcelle ZD 99 avec constitution d'une servitude de passage au profit de la parcelle ZD 2.

Cette cession interviendra moyennant le prix de un euro et soixante centimes le m² (1,60€), après avis de France Domaine, délivré le 5/07/2023, soit un montant prévisionnel de 1.120€ (Mille-cent-vingt euros) ; étant ici précisé que la validité de cet avis, est portée à 18 mois.

Cette opération sera régularisée par un acte authentique dont les frais seront supportés par le cessionnaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,
Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10,
Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10,

Considérant que le tronçon de la voie communale n°48, jouxtant les parcelles ZD 2 et 99, est devenu impraticable et de fait, n'est plus utilisé par le public,
Considérant la proposition du propriétaire riverain d'acquérir ledit tronçon de chemin,

Je vous demande de bien vouloir :

1- DÉCIDER de céder à Monsieur Jean BELENGUIER (ZD 99), le tronçon de la VC 48 situé à l'est d'une superficie approximative de 700m² avec constitution d'une servitude de passage au profit de la parcelle ZD 2, moyennant le prix de un euro et soixante centimes le m² (1,60€), après avis de France Domaine, délivré le 5/07/2023, soit un montant prévisionnel de 1.120€, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur,

2- INSCRIRE la recette inhérente à cette opération au budget communal,

3- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

Madame Aspard.- Il s'agit d'une cession d'un tronçon de voie communale.

Lors du Conseil Municipal du mois d'août, nous avons approuvé au sein de cette assemblée le déclassement de la voie communale n°48 dite Draille de Peluque.

Le propriétaire d'une des parcelles attenantes a souhaité faire l'acquisition afin d'accéder plus facilement à sa propriété. Cette section a été conditionnée par une servitude de passage pour la parcelle voisine de ce propriétaire.

Le prix a été fixé à 1,60 euro le mètre carré, pour une surface de 700 mètres carrés, soit à 1 120 euros.

Aussi, je vous propose de bien vouloir approuver cette cession, ce qui permettra au nouveau propriétaire d'entretenir la portion de la Draille de Peluque.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0244 : DIGUE DU RHÔNE RIVE GAUCHE - CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION ENTRE LE SYMADREM, L'ÉTAT, LE SICAS ET LA COMMUNE D'ARLES

Rapporteur(s) : Pierre Raviol,
Service : Grands projets et planification territoriale

L'État possède un ouvrage hydraulique traversant (OHT) la digue « Rive gauche » du système d'endiguement entre Tarascon et Arles, composé de deux cadres béton avec un système de vannage permettant le rejet au Rhône des excédents d'eau d'irrigation du canal des Alpines.

L'ouvrage, compte tenu de son implantation, est soumis aux dispositions applicables aux ouvrages de protection contre les inondations.

Le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales (SICAS), en tant que concessionnaire pour le compte de l'État du canal des Alpines, assure la gestion et l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de la concession.

Historiquement, cette vanne était manœuvrée par la mairie de Tarascon en cas de crue du Rhône. Après l'achèvement des travaux sur la digue Tarascon-Arles, la gestion a été transférée à la commune d'Arles, car l'OHT se situe sur son territoire.

En vertu de l'article L.2123-7 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien appartenant au domaine public peut connaître une ou plusieurs affectations supplémentaires à son affectation principale. Afin de régler les modalités techniques et financières de gestion de cet OHT, une convention de superposition d'affectation doit être conclue entre le Symadrem, le SICAS et la commune d'Arles.

A ce titre, il a été convenu que la digue, représentant l'affectation principale, serait gérée par le Symadrem pour la destination « protection contre les crues » ; l'OHT, représentant l'affectation supplémentaire, serait gérée par le SICAS pour la destination « rejet d'eau brute agricoles ».

L'OHT se situe au point repère RG 275.24 de la digue Tarascon-Arles. Le SICAS est responsable de la sûreté de l'ouvrage, à ce titre il effectue des visites et contrôles réguliers et procède aux travaux d'entretien et de réparations nécessaires au maintien en bon état de son ouvrage.

En période de crue, la commune d'Arles doit procéder à la fermeture de l'ouvrage dès que la prévision de débit est supérieure à 5500 m³/s. Pour cela, la prise d'eau à la Durance doit être coupée environ 15h avant la fermeture de l'ouvrage, il sera donc nécessaire d'anticiper cette manœuvre et communiquer au plus tôt avec le SICAS.

Vu le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, le Symadrem est gestionnaire du système d'endiguement « rive gauche » appartenant à son domaine public.

Vu l'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône portant modification des statuts du SYMADREM en date du 12/02/2018 actant l'intervention de cinq EPCI exerçant la compétence GEMAPI en lieu et place des communes membres du syndicat,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°1534-2016 EA du 24 avril 2018 autorisant au titre de l'article

L214-3 du code de l'environnement le SYMADREM à réaliser l'opération de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles et les mesures associées et autorisant le système d'endiguement dit « rive gauche »,

Vu la délibération n°2019-49 du 03 décembre 2019 approuvant la mise en place de conventions de superposition d'affectations entre le SYMADREM et des personnes publiques possédant des ouvrages hydrauliques traversants,

Considérant que l'ouvrage situé au point de repère 275.24 du Rhône rive gauche, dit « mas des tours » est situé sur la commune d'Arles.

Je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville d'Arles la convention de superposition d'affectations en objet.

Monsieur Raviol.- Il s'agit d'une convention de superposition d'affectation entre le Symadrem, l'État, le SICAS et la commune d'Arles, parce que le canal d'arrosage vient se terminer au Rhône et passe sous la digue, entre Arles et Tarascon.

Le passage sous la digue a été construit devant pour pouvoir fermer ce canal en cas de crue du Rhône.

Ces vannes seront de la responsabilité du Syndicat Intercommunale, mais la mairie d'Arles fera la manœuvre en cas de crue et le Symadrem reste responsable en cas de crue.

Pour les trois organismes, il faut donc absolument faire une convention de superposition d'affectation et avoir leur signature pour être dans la légalité.

Monsieur le Maire.- Monsieur Rafaiï, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Rafaiï.- On va bien sûr voter cette délibération, mais je voulais ce soir remercier Monsieur Pierre Raviol pour l'initiative qu'il a prise avec le syndicat mixte du Symadrem et son Comité de syndicat le lundi 4 novembre, d'avoir fait un appel du delta après l'appel qu'avait créé Michel Vauzelle, Monsieur Queyranne et Monsieur Frêche en 2004, parce que le travail du Symadrem continue.

On a mis environ 220 millions à travers un projet « Plan Rhône », géré par le Préfet du Rhône, Monsieur Lacroix. Aujourd'hui, nous sommes en amont en train d'essayer de terminer les 56 kilomètres restants et voilà que l'État vient nous dire avec un courrier hasardeux, pendant l'été, qu'il enlèverait pratiquement 80 % de cette somme.

Je trouve cela ridicule, même s'il faut faire des économies. Vous savez très bien que le Rhône est très dur et si on ne fait pas le travail en amont, tout ce que l'on aura fait en aval ne servira à rien.

En tout cas, je voulais le remercier et lui amener tout notre soutien pour cette initiative et j'invite tous les collègues élus et au-delà à signer cet appel, parce que cette infrastructure est très importante pour l'avenir.

On a parlé de Valencia, mais il n'y a pas besoin d'aller là-bas puisqu'il y a eu ce dernier mois des inondations terribles dans le Gard, dans l'Ardèche et dans la Drôme. On n'a donc pas intérêt à négliger ce « Plan Rhône », mais à le terminer, comme il a été conçu il y a plusieurs

années maintenant.

Monsieur Pierre Raviol, bravo ! Sachez que vous pouvez continuer, que vous avez notre soutien et au-delà.

Monsieur le Maire.- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Guintoli.- Je voulais également remercier Pierre Raviol pour tout ce travail en tant qu'habitant de la Camargue. On a eu peur.

Monsieur le Maire.- Monsieur Raviol, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Raviol.- En premier lieu, j'avais discuté tout à l'heure avec Monsieur Koukas et je présente mes excuses à tout le monde parce que je n'ai pas averti l'opposition, mais je n'ai pas averti non plus une grosse partie de mes collègues. En fin de compte, je n'ai pas averti le Conseil Municipal.

Je suis resté pour faire venir tous les sénateurs, etc.

Je remercie aussi Monsieur le Maire qui a fait une grosse intervention de soutien.

Je sais, Monsieur Koukas, que l'on est tous solidaire là-dessus. Merci à tous.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° DEL_2024_0245 : OPÉRATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION ET ENQUÊTE FAMILLES

Rapporteur(s) : Claudine Pozzi,

Service : Foncier et immobilier

Conformément à la loi, les communes sont chargées de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population.

L'INSEE organise et contrôle la collecte des informations.

En 2025, l'INSEE souhaite associer exceptionnellement l'enquête familles à l'enquête annuelle de recensement. Cette enquête est conduite tous les dix ans pour saisir les grandes évolutions de la société et vise à mieux connaître les modes de vie des familles aujourd'hui.

Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique.

La réponse à l'enquête familles se fera selon les mêmes modalités que le recensement de la population et au cours de la même période.

A ce titre, les communes préparent et mettent en œuvre les moyens humains nécessaires aux opérations de recensement et de l'enquête familles.

Le Maire nomme parmi les fonctionnaires municipaux, par arrêté municipal, l'ensemble des personnes concourant à l'enquête ; cet acte devra être transmis à l'INSEE :

- les agents recenseurs,
- le coordonnateur du recensement et ses adjoints,
- le correspondant Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL),
- les contrôleurs.

La commune forme les agents recenseurs sur les aspects organisationnels et assure l'aménagement des sessions de formation.

Dans ce cadre, la ville d'Arles organisera deux sessions de formation d'une demi-journée chacune, au profit de l'ensemble des agents recenseurs.

L'INSEE versera aux communes une dotation forfaitaire de recensement de la population pour les opérations de l'année 2025.

De même, l'INSEE versera aux communes une dotation forfaitaire complémentaire dans le cadre de l'enquête familles pour les opérations de l'année 2025.

Aussi, il convient de fixer, pour la nouvelle période de recensement du 16 janvier au 22 février 2025, les modalités d'organisation des agents pour la ville d'Arles, le CCAS et l'EPACSA.

Les agents recenseurs :

Les agents recenseurs pourront être des fonctionnaires de la Ville d'ARLES, du CCAS, de l'EPACSA ou bien des agents non titulaires, recrutés spécialement pour les opérations de recensement.

Ils seront nommés par arrêtés de Monsieur le Maire.

Rémunération des agents non titulaires :

La Ville versera à chaque agent recenseur non titulaire 1 220 € brut pour l'ensemble des opérations se déroulant entre le 16 janvier et le 22 février 2025. En cas d'empêchement ou de défection en cours d'opération, la rémunération sera proratisée en fonction du temps effectué.

Rémunération des agents titulaires :

Conformément au décret n°2002-61 du 14 janvier 2002, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux agents de catégorie C et aux agents de catégorie B, dont la rémunération ne dépasse pas l'indice brut 380.

Ainsi les agents titulaires ou stagiaires pourront bénéficier, dans les limites réglementaires d'une compensation des heures effectuées pour assurer les opérations de recensement de la population.

Chaque agent titulaire percevra une somme identique aux agents non titulaires, soit 1 220 euros bruts. Chaque agent pourra choisir librement entre l'indemnisation de ces heures supplémentaires ou la récupération.

En cas d'empêchement d'un agent recenseur, le paiement à ce dernier, sera fait au prorata des feuilles de logements faites à compter du 16 janvier 2025. La différence sera reversée aux agents recenseurs assurant la suite des opérations, au prorata des feuilles de logements restantes à faire.

La prise en charge par la ville d'ARLES, le CCAS et l'EPACSA des frais liés aux déplacements pour les opérations de recensement s'effectuera de la façon suivante :

IRIS	LIEU	FORFAIT KM
101	ROQUETTE	28,83 €
102	CENTRE VILLE	28,83 €
103	ÉMILE COMBES	28,83 €
104	ALYSCAMPS	57,67 €
105	PEUPLIERS-GRADINS	57,67 €
106	BARRIOL-ROSEAUX	57,67 €
107	SEMESTRES PLAN DU BOURG	57,67 €
108	FOURCHON -ZI	86,50 €
109	GRIFEUILLE	57,67 €
110	MOULEYRES	57,67 €
111	MONPLAISIR SUD	57,67 €
112	MONPLAISIR NORD	57,67 €
113	TREBON COTY-SOLEIADO	57,67 €
114	TREBON	57,67 €
115	ZI NORD	86,50 €
116	TRINQUETAILLE CENTRE	28,83 €
117	TRINQUETAILLE NORD	57,67 €
118	TRINQUETAILLE SUD	57,67 €
119	PONT DE CRAU	115,33 €
120	RAPHELE	115,33 €
121	MOULES	144,17 €
122	MAS THIBERT	144,17 €
123	CAMARGUE NORD	144,17 €
124	SALIN DE GIRAUD	230,65 €
125	SAMBUC	144,17 €

Le forfait sera attribué en fonction du secteur sur lequel chaque agent recenseur interviendra pour l'ensemble des opérations (repérage et recueil des feuillets).

Le coordonnateur des opérations de recensement et ses adjoints :

La personne chargée de coordonner l'opération de recensement pour la Ville d'Arles, comme ses adjoints, est un agent du service Foncier Immobilier.

Cet agent devra assurer notamment :

- La formation des agents recenseurs,
- L'encadrement et le suivi des agents recenseurs et du contrôleur,
- Le contrôle des bulletins remplis par les agents recenseurs.

Il sera choisi parmi les fonctionnaires de la Ville et percevra une somme forfaitaire, correspondant à 1 903,68 € bruts.

L'agent pourra choisir librement entre l'indemnisation de ces heures supplémentaires ou les récupérer.

Le correspondant du Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) :

Un agent aura en charge toutes les missions liées au Répertoire d'Immeubles Localisés, outil indispensable au déroulement des opérations de recensement, il sera choisi parmi les

fonctionnaires de la Ville. Il participera également à la coordination de l'opération de recensement.

A ce titre, ce coordonnateur RIL percevra à l'issue des opérations de recensement une somme forfaitaire correspondant à 2.292,36 euros bruts.

L'agent pourra choisir librement entre l'indemnisation de ces heures supplémentaires ou les récupérer.

Le paiement des heures supplémentaires sera autorisé pour ces opérations, au profit de l'agent de catégorie B disposant d'un indice de rémunération supérieure à l'indice majoré 380.

Les contrôleurs :

Ils assurent le contrôle des bulletins remplis par les agents recenseurs.

Ils seront choisis parmi les fonctionnaires de la Ville et percevront une somme forfaitaire, correspondant à 1 903,68 € bruts.

Les agents pourront choisir librement entre l'indemnisation de leurs heures supplémentaires ou les récupérer.

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui traite les opérations de recensement et fixe la répartition des rôles entre les communes et l'INSEE, dans la réalisation des opérations de recensement,

Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2006 modifié par l'arrêté du 26 août 2008 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État,

Vu la délibération n°2006-358 en date du 21 décembre 2006 relative à la suppression du plafonnement de 25 heures supplémentaires mensuelles pour le paiement des heures effectuées dans le cadre des activités des services de la Ville.

Vu le décret n°2015-1678 du 15 décembre 2015 relatif aux modalités de calcul de la dotation forfaitaire de recensement prévue par le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu la délibération n°2018-0299 en date du 28 novembre 2018 portant modification de la délibération n°2006.358 du 21 décembre 2006 relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Considérant la demande de l'INSEE de coupler en 2025, l'enquête familles avec l'enquête de recensement,

Considérant le projet de convention n°21-EF-2025-13004 entre la Mairie d'Arles et l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025, ci-annexée.

Je vous demande de bien vouloir :

1- ACCEPTER la rémunération et l'indemnisation des agents affectés aux opérations de recensement de la population de l'enquête familles pour la période du 16 janvier au 22 février 2025, selon les modalités définies ci-dessus,

2- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention n°21-EF-2025-13004 ci-jointe et tout acte relatif à l'exécution de cette délibération.

3 – PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

Madame Pozzi.- Je vais vous parler une nouvelle fois et comme chaque année de la campagne de recensement.

En effet, notre commune se prépare à une nouvelle campagne de recensement, en nommant, formant et rémunérant les fonctionnaires municipaux qui vont participer à la tenue des enquêtes.

Cette année, l'INSEE souhaite exceptionnellement y associer l'enquête famille. Cette enquête qui est conduite à peu près tous les dix ans a pour but de saisir les grandes évolutions de la société, ainsi que les diversités des situations familiales.

On se penche par exemple sur la typologie des familles recomposées, des familles monoparentales, du veuvage. On se penche également sur les modes de vie des familles qui évoluent, sur les lieux de résidence les enfants dont les parents sont séparés, les solidarités familiales entre les générations ou encore la transmission familiale des langues parlées.

C'est donc quelque chose de très important pour connaître notre société.

Je vous demande, dans cette délibération, de bien vouloir accepter la nomination, la formation et la rémunération des personnes qui participeront et qui permettront la tenue de toutes ces enquêtes.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0246 : CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur(s) : Claudine Pozzi,
Service : DRH - Service emploi - formation

Les besoins de la collectivité nécessitent de créer les emplois permanents à temps complets suivants :

- Un emploi permanent à temps complet de Chef d'équipe gardiens/huissiers H/F (au sein de la Direction des bâtiments). Il aura pour principales missions d'assurer l'organisation et l'encadrement des agents huissiers et gardiens de salles municipales, en veillant notamment au bon respect du planning d'occupation des salles et à l'accompagnement des agents sur le terrain au quotidien. Cet emploi relève du cadre d'emploi des agents de maîtrise (catégorie C).

- Un emploi permanent à temps complet de Gestionnaire des Carrières (au sein de la Direction des Ressources Humaines). Il aura pour principales missions la gestion administrative de la carrière des agents, de leur entrée à leur départ de la collectivité, l'établissement et le suivi des contrats de travail relatifs aux divers recrutements, l'élaboration des arrêtés pour chacune des positions, la gestion des échéances, la tenue et mise à jour des dossiers individuels des agents (dématérialisation des dossiers en cours), la rédaction des courriers. Cet emploi relève du cadre d'emploi des adjoints administratifs (Catégorie C).

- Un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil du public – Affaires Générales (au sein de la Direction des relations aux usagers). Il aura pour principales missions d'assurer l'accueil et l'information du public, de constituer les différents dossiers ou documents : cartes nationales d'identité, passeports, certificats de vie, procurations, certificats et attestations diverses, d'assurer le traitement du courrier et des mails au sein du service, d'assurer l'accompagnement des administrés dans leurs démarches en ligne. Cet emploi relève du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C).

- Un emploi permanent à temps complet de chargé d'études espaces naturels et durables (au sein de la Direction du développement territorial). Il aura pour principales missions d'assurer l'organisation méthodologique de dossiers sous sa responsabilité et l'élaboration de cahiers des charges, d'assurer le suivi et le contrôle des aides financières octroyées à certains organismes, participer aux réflexions stratégiques concernant le développement durable et la végétalisation urbaine, participer à l'information et à l'organisation de la concertation dans les domaines sous sa responsabilité, assurer la gestion du site de Beauchamps et du jardin des avettes, en lien avec ACCM. Cet emploi relève du cadre d'emploi des ingénieurs ou attachés (catégorie A).

- Un emploi permanent à temps complet de chargé de rédaction (au sein de la Direction de la communication). Il aura pour principales missions de rédiger, mettre en forme et préparer la diffusion de l'information en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics et des supports, à partir d'informations recueillies auprès de l'institution et de l'environnement de la collectivité. Cet emploi relève du cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B).

- Un emploi permanent à temps complet d'assistant de projets RH (au sein de la Direction des Ressources Humaines). Il aura pour principales missions de participer à la réalisation et au suivi des projets RH portés par la Direction des Ressources Humaines, et de participer aux projets d'organisation des services : réalisation d'organigrammes, rédaction de fiches de postes, rédaction de notes et supports de présentation, etc. Cet emploi relève du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C).

- Un emploi permanent à temps complet de médiathécaire – médiabus (au sein de la Direction du patrimoine et de la culture). Il aura pour principales missions d'assurer l'acquisition, conservation et développement des ressources documentaires, la médiation entre les ressources documentaires et les usagers, l'animation et développement d'activités culturelles, la participation aux projets transversaux de la Médiathèque. Cet emploi relève du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B).

- Un emploi permanent à temps complet d'ASVP/Opérateur de Vidéo Surveillance (au sein de la Direction de la prévention, de la réglementation et de la sécurité). L'opérateur de vidéo surveillance assure la sécurisation préventive des lieux et espaces publics dotés d'équipements de vidéo protection. Il visionne et exploite les éléments en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites. Il anticipe sur la surveillance des lieux d'intervention des collègues pour veiller à leur sécurité. Agent chargé de la surveillance de la voie publique, il participe à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics. Cet emploi relève du cadre d'emploi des adjoints Administratif ou technique (catégorie C).

- Un emploi permanent à temps complet de Chef du service rémunération (au sein de la Direction des Ressources Humaines). Il aura pour principales missions de participer à l'élaboration et la conduite de la politique RH de la collectivité. Concevoir, sécuriser et mettre en œuvre les procédures en matière de gestion administrative de la rémunération. Cet emploi relève du cadre d'emploi des attachés (catégorie A).

- Un emploi permanent à temps complet de Référent handicap (au sein de la Direction de l'Education). Il aura pour principales missions d'accueillir et de favoriser l'intégration des enfants porteurs de handicap et/ou à besoins particuliers, de coordonner l'identification, la mise en œuvre collective et le suivi de solutions d'adaptation, de compensation, d'amélioration des conditions d'accueil des enfants en situation de handicap. Cet emploi relève du cadre d'emploi des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux (catégorie A).

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en ses articles L. 313-1, L. 332- 8 et L. 332-24 et suivants ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction ;

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Considérant que les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires ;

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique dans le même cadre d'emplois ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet

ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ;

Considérant que les besoins de la collectivité nécessitent la création de ces emplois.

Je vous demande de bien vouloir :

1- CRÉER 10 emplois comme ci-après :

- un emploi permanent à temps complet de Chef d'équipe gardiens/huissiers H/F relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise (Catégorie C) ;
- un emploi permanent à temps complet de Gestionnaire des carrières relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C) ;
- un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil du public relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C) ;
- un emploi permanent à temps complet de chargé d'études espaces naturels et durables relevant du cadre d'emploi des ingénieurs ou attachés (catégorie A) ;
- un emploi permanent à temps complet de chargé de rédaction relevant du cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B) ;
- un emploi permanent à temps complet d'assistant de projets RH relevant du cadre d'emploi des attachés (catégorie A) ;
- un emploi permanent à temps complet de médiathécaire – médiabus relevant du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) ;
- un emploi permanent à temps complet de d'ASVP/Opérateur de Vidéo Surveillance relevant du cadre d'emploi des adjoints Administratif ou technique (catégorie C) ;
- un emploi permanent à temps complet de Chef du service rémunération relevant du cadre d'emploi des attachés (catégorie A) ;
- un emploi permanent à temps complet de Référent handicap relevant du cadre d'emploi des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux (catégorie A).

2- AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents titulaires ou des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, à temps complet, sur des grades relevant des cadres d'emploi visés ci-dessus.

3- FIXER la rémunération par référence aux grilles indiciaires des grades visés ci-dessus, en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

4- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

5- PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets de la collectivité.

Madame Pozzi.- Comme chaque Conseil Municipal, je voulais vous proposer d'adopter la création d'emplois permanents au sein de notre collectivité. Comme à chaque fois, vous en avez la liste. Il s'agit notamment d'emplois au sein de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des bâtiments, de la Direction de la relation des usagers, de la communication et de l'éducation.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- En ce qui concerne l'emploi du chargé d'études d'espaces naturels et durables, on est content qu'une classe A arrive à ce poste.

Par contre, il est évoqué l'organisation de la concertation et le fait d'assurer la gestion du site de Beauchamps et du

Jardin des avettes. Je voulais savoir si cela remettait en cause la cogestion avec le CEN PACA ou si on allait continuer de la même manière, avec une classe A à la mairie d'Arles qui travaillerait là-dessus. Dans ce cas, ce serait plutôt une bonne chose.

Monsieur le Maire.- Madame Andrieu, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Andrieu.- Je profite de cette délibération pour exprimer mon étonnement, car je ne vois pas indiquer de recrutement de poste de médiatrice ou médiateur au service culturel et patrimoine de la Ville. Lors.

Lors de plusieurs Conseils Municipaux, je vous ai alerté sur le manque de médiatrices culturelles, notamment au musée Réattu. Vous m'aviez répondu lors du dernier Conseil Municipal que vous aviez déjà entendu ce que je vous avais dit et qu'il y avait un gros travail de la part des services sur la refonte de l'organigramme pour pouvoir y palier. J'ai bien entendu et depuis quatre ans, j'entends.

Néanmoins le problème de sous-effectif de médiatrices au service culturel et patrimoine se fait particulièrement ressentir par les Arlésiennes et les Arlésiens.

J'ai été saisi par des enseignants de collèges et de lycées arlésiens qui s'inquiètent d'avoir vu leurs visites de monuments de la Ville accompagnées par des médiatrices supprimées depuis la rentrée scolaire de septembre, pour raison de manque de personnel.

Je sais bien que l'accès est gratuit pour les personnes mineures, les Arlésiennes et les Arlésiens, mais je ne vous rappellerai pas l'intérêt pédagogique construit et consolidé par l'accompagnement de médiatrices, l'intérêt de l'éducation culturelle pour l'épanouissement de soi, le développement de la citoyenneté, pour constituer une culture personnelle et commune, puis pour se situer et comprendre l'histoire.

Il est inadmissible d'apprendre que des projets de visites/ateliers programmés pour des classes d'enfants de 11 à 18 ans ont été et seront annulés, sans savoir jusqu'à quelle date, notamment pour les enseignants d'histoire/géographie pour qui notre patrimoine est un support exceptionnel pédagogique pour accompagner leur programme, ou encore pour des enseignants d'histoire des arts, seule option artistique proposée en lycée à Arles.

A Arles, ville culturelle et d'histoire, nos enfants sont privés d'accès à cette éducation culturelle.

Il semblerait que des recrutements soient prévus ou en cours. J'espère que nous aurons à voter dès le prochain Conseil Municipal la création d'emplois permanents de médiatrices culturelles. Nous veillerons quant au fait que nos classes de collégiens et de lycéens aient à nouveau et rapidement accès à cette ressource de patrimoine.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- Je voulais que Madame Pozzi me rassure sur deux sujets, d'abord sur le service pôle intervention voirie qui regroupe le service voirie et le service des espaces verts, puisqu'il y a eu à l'initiative de Madame la Directrice Générale des Services, le 1er mai dernier, une réunion de concertation avec les agents, avec une organisation du temps de travail de mai à septembre, de septembre à octobre et novembre à fin février.

Depuis plusieurs semaines et encore la dernière semaine, les agents m'interpellent sur la demande faite de réunions de concertation, puisqu'ils voudraient rester en journée continue, de 7 heures à 14 heures 21.

Je voulais donc que vous nous fassiez un point, Madame Pozzi, en tant que qualité d'élue aux personnels sur la situation de ce service.

Le deuxième point qui relève du personnel, - je regrette que Monsieur Souque se soit absenté - porte sur les annonces faites auprès des parents d'élèves des crèches de la ville d'Arles, de la fermeture de quinze jours supplémentaires des crèches qui sont ajoutées aux six semaines actuelles. Cela portera donc les fermetures à huit semaines sur l'échelle de la ville d'Arles, ce qui aura trois conséquences directes.

Tout d'abord, cela pénalisera les agents puisqu'on va leur imposer des congés et ils ne pourront plus, comme c'est normalement le cas dans la fonction publique - s'organiser avec leur conjoint ou conjointe pour pouvoir poser tranquillement leurs congés.

Ensuite, vu que d'autres crèches resteront ouvertes l'été, il sera nécessaire pour les familles de les amener dans une autre crèche, nonobstant par contre le fait que ces crèches puissent être aussi complètes au moment où se feront ces transferts.

Enfin, il y a là aussi un manque de concertation criant avec les agents. J'ai commencé à rencontrer les agents des crèches il y a quelques semaines et aujourd'hui même et ils regrettent vraiment l'absence de l'adjoint aux affaires sociales pour les rassurer, les tranquilliser puisqu'il y a une vraie inquiétude.

C'est donc là aussi une attaque directe sur le service public, puisque fermer quinze jours supplémentaires des crèches à Arles n'avait jamais été vu.

Je précise d'ailleurs que lors de l'audit que vous aviez fait au moment de votre arrivée en gestion, il n'avait pas été précisé dans cet audit d'aller davantage dans des fermetures.

Je voudrais donc comprendre, tout comme les familles arlésiennes, tout comme les agents concernés par ces crèches, quelles sont les raisons véritables qui vous poussent à sucrer deux semaines de fermeture supplémentaire.

Monsieur le Maire.- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Guintoli.- Je vais rebondir sur ce que vient de dire Monsieur Koukas.

Facebook est agité ces derniers jours par la fermeture de deux semaines supplémentaires des crèches municipales. Cela porte effectivement à huit semaines par an de fermeture, à huit semaines par an de congés pour faire garder ses enfants. De mon point de vue, le service public n'est pas rendu.

Je vous lis un des post que j'ai pu trouver : *« la micro-crèche machin soutient les familles dans leurs difficultés, face à la fermeture des crèches de la ville d'Arles pendant la durée de toutes les vacances scolaires jusqu'à décembre 2025. Le besoin d'un mode de garde pour les parents qui travaillent, le besoin de garder ses repères pour se sentir en sécurité, à la fois pour les parents et pour les enfants, n'est pas assuré alors que c'est un des rôles d'un établissement d'accueil du jeune enfant et obéit à la charte nationale de l'enfant accueilli. »*

Au-delà du service public qui n'est pas rendu et qui n'était pas dans les prérogatives de l'audit - pour faire des économies sur ce service qui est coûteux - je voulais demander à l'élue à la petite enfance, puisqu'elle est là, ce qui avait prévalu à cette décision de fermer deux semaines supplémentaires.

Cela contrevient non seulement à l'intérêt des usagers Arlésiens, mais cela contrevient

aussi à l'intérêt des enfants. Dans les crèches municipales, on accueille, on fait un temps d'adaptation et il y a un projet éducatif.

Parce qu'on veut faire des économies, on ferme deux semaines supplémentaires et on va jeter son enfant à droite et à gauche, s'il y a de la place. Je ne vous fais pas le calcul, mais cela va être très compliqué de répartir les enfants. C'est ce qui est dit en réponse, mais ce n'est pas du tout le cas et ce ne sera pas possible.

Où est l'intérêt de l'enfant ? J'aimerais que Madame Toeschi s'exprime sur ce sujet, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire.- Madame Balguerie, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Balguerie-Raulet.- Monsieur Girard, il n'y a pas de souci concernant le CEN, mais merci pour votre question qui me donne l'occasion de préciser un certain nombre de choses.

En ce qui concerne le site des Marais de Beauchamp, il y a 131 hectares qui sont une propriété communale.

Ce site se décompose globalement de quatre espaces. Il y a un espace pâturé dans le cadre d'un bail et d'une convention avec un éleveur de taureaux et chevaux au nord. Il y a ensuite le marais que beaucoup d'entre vous connaissent, avec divers modes pédagogiques. C'est cet espace-là que le CEN gère exclusivement dans le cadre d'une convention qui nous lie à eux jusqu'en 2028.

En application d'un document d'objectifs qui doit être actualisé et qui a été un peu décalé dans le temps du fait du Covid, - ils n'ont pas pu faire leur Comité de gestion et ils sont en train d'y travailler - on va les accompagner pour cette gestion de l'espace.

L'autre partie, à savoir la base nautique n'est gérée par aucune association. Ce sont les services techniques de la Ville qui s'en occupent et notamment le service des sports qui est très impliqué et avec qui on collabore énormément pour le kayak et d'autres activités que l'on va développer.

Il y a aussi la présence des chasseurs pour ce qui concerne la Roselière.

Nous avons aussi le Parc Naturel Régional de Camargue pour la gestion du site Natura 2000. Depuis fin 2023, on est dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Alpilles.

Je tenais à préciser cela pour qu'il n'y ait pas de confusion sur le qui fait quoi et des partenaires qui seraient privilégiés au détriment d'autres.

Pour l'instant, il n'y a pas de gestionnaire affecté à la gestion de cet espace. C'est communal, avec nos services, ceux de l'hydraulique, ceux des espaces verts, ceux de la sécurité, etc.

Dans le cadre du projet en cours qui est de remettre en état le site, on a déjà fait enlever tous les déchets verts qui étaient là depuis des années.

Là-dessus, je remercie Mandy parce que c'est un succès, sachant que ce n'était pas très légal, très esthétique et dangereux.

Le CEN est donc un partenaire avec lequel nous avons cette convention, avec qui nous

travaillons systématiquement et régulièrement, qui devrait être confirmé dans son travail. Il y a aussi le CPIE que j'ai oublié. Enfin de compte, c'est une multitude de partenaires que nous avons réunis dans le cadre d'une réunion un peu informelle pour que chacun se connaisse.

LE CEN, en application de sa convention jusqu'en 2028 pour le marais pédagogique, est donc notre partenaire.

Ensuite, on retravaillera tout cela dans la mise en oeuvre du projet.

Monsieur le Maire.- Madame Aspard, je vous laisse prendre la parole.

Madame Aspard.- Le poste de médiateur pour le Pays et Ville d'art et d'histoire est toujours en cours de recrutement. Quarante candidatures ont été déposées et un jury a été constitué avec le ministère de la Culture puisque, comme vous le savez, c'est un poste qui relève aussi du ministère de la Culture.

Nous avons auditionné quatre candidats au cours du 23 octobre et nous continuons à auditionner quatre autres candidats au cours du 18 novembre. Le recrutement n'est donc pas terminé.

Il y a aussi le recrutement d'une personne dite « pôle animatrice » pour aider le responsable du pôle ville et pays d'art et d'histoire. Tout ceci est donc toujours en cours.

Au regard du courrier que vous avez cité, Madame Andrieu, je suis d'accord avec vous, à savoir qu'il n'est pas acceptable que l'on puisse apporter cette réponse-là. Cette réponse n'a pas été apportée par l'élu mais par l'agent qui, à mon grand regret, s'est un peu empressé de prendre cette initiative, parce que nous devons continuer et nous continuons, par l'intermédiaire de guides conférenciers, à répondre à la demande de ces personnes-là. La transmission de médiation autour du patrimoine est donc toujours assurée.

Monsieur le Maire.- Madame Pozzi, vous souhaitez reprendre la parole.

Madame Pozzi.- Concernant les horaires de travail dans la Direction du cadre de vie, les modifications qui ont été liées aux 1 607 heures ont réouvert le débat sur le contenu des journées des agents.

Il y a eu aussi bien de la concertation avec les agents que de l'information de la part des directions, dès le mois d'avril. Les agents ont été concertés par les directions, l'objectif étant de répondre à l'obligation des 1 607 heures, d'apporter un service public satisfaisant et également d'entendre les préférences des agents. Les agents ont été interrogés et la majorité préféreraient travailler en journée continue.

Il y a différents types d'horaire qui sont mis en place selon la saison et les métiers.

Le travail de concertation continue, puisqu'une réunion était organisée cette semaine avec notre Direction du cadre de vie, notre directrice générale et le syndicat UNSA qui représente des agents.

Nous avons écouté cette volonté et on sait que la journée continue est importante pour les agents. Là-dessus, il n'y a pas de souci pour nous puisque c'est un mode de fonctionnement qui est maintenant mis en place, avec des cycles de travail adaptés, des horaires adaptés selon les différentes périodes.

En tout cas, il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur cela.

Monsieur le Maire.- Madame Toeschi, Monsieur Souque, je vous laisse répondre aux questions sur les crèches et le CCAS.

Monsieur Souque.- Je vais prendre la parole, parce que j'ai suivi le dossier.

Tout d'abord, je voudrais dire que je rencontre personnellement, Laure Toeschi également, les structures et les crèches dès que je peux, peut-être pas suffisamment. J'aimerais le faire encore plus, mais je le fais autant que je peux.

En plus, de par mes activités professionnelles, je suis en contact pratiquement toutes les semaines avec la crèche de Trinquetaille, avec laquelle nous avons des actions intergénérationnelles. Cela me permet de tâter le terrain très régulièrement.

Le directeur du CCAS et la responsable du pôle petite enfance ont des entretiens et vont dans les crèches très régulièrement. Ils sont au contact des équipes toutes les semaines.

A la question : pourquoi propose-t-on cette fermeture supplémentaire des établissements ? Déjà, on portera la fermeture de sept à huit semaines par an...

Monsieur Koukas.- C'est six à huit semaines.

Monsieur Souque.- De toute façon, il faut savoir que pour l'ensemble des structures, la moyenne générale est de sept à neuf semaines par an.

Nous faisons cela, parce qu'il faut savoir que le prix de revient par berceau est en forte augmentation depuis 2020 et sur deux de nos structures, nous sommes à des seuils d'alerte de la CAF. Sur recommandation de la CAF, nous portons donc cette proposition.

Il faut savoir qu'il y a un absentéisme important au niveau de nos crèches et en période de vacances, nous avoisinons les 45 %. Cela pose un problème parce que si nous maintenons ces chiffres, nous risquons de perdre les financements de la CAF, ce qui serait assez problématique.

Nous proposons donc cette fermeture. Cela concernerait les vacances d'hiver et les vacances de Pâques, où il y aurait trois établissements fermés sur la première semaine et trois autres établissements fermés sur la deuxième semaine.

Les parents qui auraient besoin de faire garder leur enfant seront bien sûr accueillis dans les autres établissements.

On est bien conscient du fait qu'un enfant ait besoin de repères. Dans ce cadre-là, un agent de la structure qui sera fermée ira donc dans les structures ouvertes pour maintenir un repère pour ces enfants.

Concernant les agents, ils auront encore quatorze jours de congé libre par an. Pour les agents à qui cela poserait problème, qui n'auraient d'enfant et qui ne voudraient pas forcément prendre leurs congés pendant les périodes scolaires, ils pourront aller dans les établissements pour servir de repère à ces enfants, puis pour combler l'absentéisme d'autres agents dans les autres établissements. Il s'agit d'une chose dont nous discuterons avec les agents, au cas par cas. Nous ne limitons donc pas notre désir d'améliorer les choses à ce niveau-là.

Nous nous posons aussi la question du mois d'août. Vous savez qu'au mois d'août, nos crèches sont totalement fermées. Nous sommes donc en réflexion pour ouvrir une structure au mois d'août et offrir une possibilité supplémentaire aux Arlésiens d'avoir une crèche ouverte

pour accueillir des enfants pendant le mois d'août, ce qui n'a jamais été fait jusqu'à présent.

Les agents volontaires pourront donc y aller. Nous pensons à eux et nous discutons avec eux pour que des agents volontaires puissent y aller pendant cette période estivale, pour parfaire le système et offrir encore plus de possibilité aux Arlésiens.

On a toujours dit : « *pour que nos enfants soient bien accueillis, il faut que nos équipes soient aussi dans un bien-être au travail.* »

Je voudrais rapidement faire la liste des avancées en matière de conditions de travail depuis ces derniers mois :

- Une augmentation de 100 euros net par agent dans nos structures, avec le bonus attractivité. Cela représente un coût pour le CCAS de 50.000 euros ;
- Le maintien des 39 heures et des droits aux RTT pour les agents qui le souhaitent ;
- Le maintien du temps partiel de non-droit ;
- La mise en oeuvre de renfort d'équipes par le biais de 1 ETP dans chaque structure, 2 ETP à Lou Pitchounet et 1,6 à L'Hirondelle pour les absences prévues. Cela a permis de renforcer l'équipe et de lutter contre la précarité des emplois ;
- Le recrutement de stagiaires EJE de troisième année, permettant ainsi de renforcer les équipes ;
- Le développement de formations de nos agents ;
- L'accompagnement des agents dans les démarches de VAE ;
- La mise en place, au 1er janvier, d'un assistant de prévention sur le secteur petite enfance, ainsi que d'un assistant de prévention en charge des risques psychosociaux au CCAS.

Nous pensons donc aux jeunes Arlésiens et aux agents ; ne vous inquiétez pas.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- Je suis très surpris des propos de Monsieur Souque. J'ai l'impression que l'on dit tout et son contraire. Vous nous dites à l'été : « *comme il y a trop d'absentéisme, on ferme* » et on veut ouvrir en août. Je ne comprends absolument pas votre logique, mais c'est la vôtre et ce n'est pas très grave.

Tout cela dépend d'une politique RH. S'il y a de l'absentéisme et si cela manque de personnel, il faut donner aux gens les capacités de travailler.

Vous vous vantiez tout à l'heure d'avoir 20 millions d'excédant budgétaire. Cet argent est au service des Arlésiens.

Là, il y a une rupture du service public et à un moment, ce n'est plus possible.

Vous nous dites : « *on a 20 millions* » et on s'en gargarise, mais dès qu'il faut faire des efforts pour les Arlésiens, cet argent disparaît dans les limbes de l'oubli. C'est vraiment assez hallucinant.

Finalement, on n'est pas fermé - et vous n'avez cessé de le dire - à la privatisation, aux crèches privées, etc. La dégradation du service va aboutir à cela et je me demande si ce n'est pas un peu la mise en place de tout cela qui se dessine derrière tout cela. Vous nous dites que la ville d'Arles est en bonne santé, que l'on on a de l'excédent budgétaire.

Embaucher des gens pour le service rendu aux Arlésiens, c'est la logique même de la vie d'une collectivité.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

N° DEL_2024_0247 : INFORMATION SUR UNE DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE MADAME SOPHIE ASPORD, ADJOINTE AU MAIRE

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis,
Service : Service juridique

La commune est tenue d'accorder sa protection au maire et aux élus municipaux le suppléant ou ayant reçu une délégation, lorsque lorsqu'ils sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages à l'occasion ou du fait de leurs fonctions.

En application de la loi 2024-247 du 21 mars 2024, la protection fonctionnelle est octroyée automatiquement aux élus concernés, à l'issue de la réalisation des formalités suivantes :

- Transmission de la demande au contrôle de légalité.
- Information des conseillers municipaux.
- Information portée à l'ordre du jour du Conseil municipal le plus proche.

La présente délibération vise à remplir la dernière formalité précitée.

C'est uniquement a posteriori que le Conseil municipal peut éventuellement retirer ou abroger la décision de protection accordée à l'élu par une délibération motivée prise dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle l'élu bénéficie de la protection de la commune.

En l'occurrence, par courrier du 18 octobre 2024, Madame Sophie Aspard a sollicité auprès du Maire l'octroi de la protection fonctionnelle de la Ville, pour avoir fait l'objet d'une tentative d'intimidation de la part d'un administré durant l'instruction d'une demande de permis de construire. Madame Aspard précise que l'administré a, dans ce délai d'instruction, adressé au Maire d'Arles et au Procureur de la République un acte de commissaire de justice comportant des dénonciations calomnieuses et des propos diffamatoires à l'encontre du service de l'urbanisme, avec tentative d'intimidation à l'égard de Madame Aspard en sa qualité d'adjoindé en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Le courrier de demande de protection, et le formulaire explicitant cette demande, sont annexés à la présente.

Le Conseil municipal voudra donc bien prendre acte qu'il a été informé de cette demande.

Vu les articles L2123-34 et L2123-35 du code général des collectivités territoriales,

Je vous demande de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de la demande de protection fonctionnelle de Madame Sophie ASPORD en date du 18 octobre 2024.

Monsieur le Maire.- Cette délibération porte sur une demande protection fonctionnelle.

Comme vous le savez, la Commune est tenue d'accorder sa protection au Maire et aux élus municipaux le suppléant ou ayant reçu une délégation, lorsqu'ils sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages du fait de leur fonction.

Par courrier du 18 octobre 2024, Madame Sophie Aspard a sollicité auprès du Maire

l'octroie de la protection fonctionnelle de la Ville pour avoir fait l'objet d'une tentative d'intimidation de la part d'un administré, durant l'instruction d'une demande de permis de construire.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte de cette demande de protection fonctionnelle de Madame Sophie Aspard, en date du 18 octobre 2024.

Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- Il est bien sûr important que Madame Aspard puisse bénéficier de cette protection, mais je trouve qu'il y en a quand même beaucoup depuis plusieurs mois. C'est aussi signe d'un climat qui me semble un peu difficile dans la Ville et au-delà, dans la société, quant à montrer la violence dont peuvent parfois bénéficier les habitants vis-à-vis des élus. Je crois donc important que vous puissiez bénéficier de cette protection, Madame Aspard.

Plus précisément, Madame Aspard, j'avais une question sur votre délégation puisqu'au début du Conseil Municipal, j'avais précisé que je voulais vous interpeller sur un sujet.

Encore une fois, ce qui me frappe et ce qui nous frappe collectivement parmi les élus de l'opposition, c'est toujours ce manque de transmission d'information, de consultation, de concertation dans les projets que vous pouvez avoir et que vous portez.

On en a plusieurs sur lesquels on pourrait revenir, que ce soit à Trinquetaille, en zone nord ou ailleurs. J'en ai un dernier en date. Pour être allé à la rencontre des riverains de la rue Philippe Lebon, rue qui est juste à côté d'un garage - vous devez savoir à peu près où cela se trouve - on a besoin de savoir ce qui se passe sur ce sujet et ce foncier.

Plusieurs sociétés immobilières viennent au nom de la Ville contacter les locataires puisque pour certains, ce sont des locataires. Il y a une couturière, un restaurant et des terrains qui appartenaient à la famille Roman, comme vous le savez, Madame Aspard.

Tout cela se fait dans l'opacité la plus totale. Alors, que l'opposition ne doit pas être informée, on a l'habitude mais lorsqu'on nous interpelle, comme cela a été le cas, sur cette zone-là, on a besoin que vous puissiez nous donner les informations nécessaires. Plutôt que d'aller dans le brouillard le plus total et le plus obscur possible, qu'est-ce qui vous empêcherait de créer une commission d'urbanisme, une commission composée des associations de quartiers et d'un élu de l'opposition ? Si vous avez peur des neuf élus de l'opposition, peut-être auriez-vous un peu moins peur avec un seul.

Cela nous permettrait de partager avec vous les dossiers d'urbanisme qui sont, je crois, les dossiers les plus importants lorsqu'on gère un Conseil Municipal, parce qu'ils portent au développement de la Ville, à sa projection et surtout aux transformations qui peuvent être les leurs dans un quartier qui, on le sait, est déjà confronté depuis votre élection à de nombreux projets qui ont vu le jour, que ce soit dans la rue Gaspard Monge, dans la rue qui jouxte l'ancien pont Van Gogh ou maintenant dans la rue Philippe Lebon, où encore une fois, certains locataires de ces habitations sont dans l'attente d'avoir des éclaircissements très précis et dans la demande d'avoir des informations précises de votre part.

Je profite donc de la seule réunion possible que nous avons, élus de l'opposition du Conseil Municipal, pour que vous nous donniez les éléments afin que je puisse les transmettre aux personnes concernées.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- De la même manière, il sera toujours dans la logique de voter à chaque fois qu'un élu demande une protection fonctionnelle parce qu'un élu doit, je pense, travailler dans la sécurité et la sérénité. On en a voté quelques-unes ces derniers temps, dans des situations, il faut le dire, assez surprenantes, entre élus qui étaient à un moment dans la majorité.

Je voudrais surtout pointer du doigt quelques événements au niveau de la délégation à l'urbanisme, dont Madame Aspard à la charge, qui peuvent aussi amener certains citoyens à s'interroger sur la manière de mener les affaires. Je pense notamment à ce permis de construire à Trinquetaille, à côté de la verrerie, qui a été retoquée dans un premier temps et qui, évidemment, a été validée par vous, Monsieur le Maire, après avoir enjambé la décision de Madame Aspard et de l'ABF qui a lui-même été enjambé par son patron.

C'est un dossier qui pose question, quand on sait que l'un des représentants de ce projet se trouvait être un candidat récent aux élections macronistes, dont vous êtes très, très proche.

On a évoqué des dossiers d'urbanisme qui concernent des élus de votre majorité. On a parlé de la piscine de Monsieur Souque.

Tous ces éléments amènent quelquefois les Arlésiens à se questionner et à pouvoir ressentir un sentiment de défiance et d'injustice lorsqu'il s'agit des dossiers d'urbanisme, à savoir comment les affaires sont menées quand il s'agit des élus ou des amis de Monsieur le Maire.

Alors, il est hors de question de tolérer la moindre violence et les moindres invectives envers un élu. C'est pourquoi je vais voter cette délibération, mais je pense qu'il faut vous interroger, Monsieur le Maire, sur votre gouvernance et sur la probité dont vous menez certaines affaires, dans votre manière de gérer les affaires d'urbanisme qui, peut-être, mettent vos élus dans des situations inconfortables. C'est cela qui me chagrine le plus.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous venez d'utiliser un mot important, grave, le mot « probité ». Pouvez-vous m'en dire plus là-dessus ? Qu'entendez-vous par là ?

Monsieur Girard.- Une espèce d'équité, le fait que les citoyens sont tous égaux devant la capacité à construire ou à ne pas construire, à être refusé ou pas refusé par la Mairie.

Il me semble que la manière dont vous avez géré notamment le dossier de Trinquetaille vient un peu [inaudible].

Monsieur le Maire.- Merci pour ces précisions.

Madame Aspard, je vous laisse vous exprimer sur des sujets qui ne sont pas tout à fait dans la délibération, mais je les accepte. Vive le dialogue !

Madame Aspard.- Effectivement, ce n'est pas du tout dans la délibération, mais je vais répondre au sujet de la rue Philippe Lebon.

Quelque chose me choque dans les propos, puisque vous disiez que des promoteurs venaient au nom de la Mairie vers les citoyens. C'est effectivement vrai et sur ce point-là, j'ai exprimé mon mécontentement auprès de ces personnes qui faisaient ce genre de démarche, car je trouve cela inadmissible. Je l'ai écrit, mais je vais le redire, aucun promoteur n'est missionné par la Mairie, quel que soit le projet.

Sur la rue Philippe Lebon, il n'y a pas pour le moment pas de projet de construction.

Par contre, - et je l'ai dit - nous avons travaillé sur le projet d'un futur quartier écologique que l'on pourrait nommer « le futur quartier Van Gogh », où un plan-guide a été défini dans le cadre d'une étude urbaine qui a été missionnée à un cabinet d'études, avec des paysagistes, des urbanistes et des architectes.

Le comité de quartier, les associations, les riverains et les entrepreneurs ont été associés à ce plan-guide puisqu'il y a eu des échanges, des réunions de travail avec eux.

Ce plan-guide, nous le finalisons et nous allons bientôt le présenter. Nous ferons de la concertation, de la présentation pour pouvoir ensuite l'affiner et travailler sur un nouveau quartier dans ce secteur, avec l'ensemble des Arlésiens.

Je tenais vraiment à insister sur ce volet, parce que vous sembliez plusieurs fois dire que je faisais des concertations, mais que cela n'en était pas vraiment et que vous n'étiez pas informés.

Monsieur Koukas, qu'est-ce qui vous empêche de venir me voir ? D'habitude, vous m'appellez quand il y a un problème comme cela ? Pourquoi vous ne m'appellez pas ? Je suis ouverte et nous avons eu plusieurs fois des échanges dans mon bureau, Monsieur Koukas, sur le niveau d'urbanisme, tout comme j'ai accueilli d'autres élus de l'opposition pour échanger avec eux. Je suis disponible, comme je le suis pour tous les Arlésiens.

Par rapport aux autres dossiers d'urbanisme et à des problèmes liés d'élus ou quoi que ce soit, je tiens à vous dire que tous les Arlésiens sont logés au même titre et que la loi est la même pour tout le monde, qu'il s'agisse des Arlésiens, des élus ou autres.

Les problèmes d'urbanisme qui ont été soulevés dans cette assemblée sont des problèmes qui ont été régularisés et qui sont désormais conformes.

Aussi, je m'attacherai à faire en sorte que tout citoyen qui a des problèmes au niveau de l'urbanisme puisse les régulariser, sachant que si ce n'est régularisable ou si malheureusement on ne souhaite pas se mettre en conformité, une autre procédure s'enchaîne.

Sur le dossier de Trinquetaille, je ne m'exprimerai pas puisqu'une procédure juridique est en cours au tribunal administratif.

Monsieur le Maire.- Nous prenons acte de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION.

N° DEL_2024_0248 : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE : APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2022 ET 2023

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis,

Service : Assemblées

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, impose au Président de tout Établissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chacune de ses communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus. A sa demande ou à celle du Conseil Municipal, le Président de l'établissement peut, également, être entendu.

Les présents rapports, présenté en Conseil Communautaire, retracent l'activité de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) durant les années 2022 et 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39,

Vu la délibération n°CC2023_120 du Conseil communautaire d'ACCM du 21 septembre 2023,

Vu la délibération n°CC2024_131 du Conseil communautaire d'ACCM du 19 septembre 2024

Considérant qu'au delà d'un acte administratif obligatoire, le rapport d'activité se veut aussi être un acte utile de communication sur la politique conduite par la Communauté d'Agglomération à destination des communes.

Considérant les rapports retraçant l'activité de la communauté d'agglomération ACCM en 2022 et 2023 joint en annexe à la présente délibération,

Je vous demande de bien vouloir :

PRENDRE ACTE des rapports d'activité 2022 et 2023 de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM).

Monsieur le Maire.- Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité 2022 et 2023, qui a été présenté lors de la dernière réunion Conseil Communautaire, celui de l'ACCM.

Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- Ces deux rapports qui arrivent en même temps sur les deux années arrivent un peu tard.

La lecture est finalement un peu surprenante, puisque vous faites le bilan de votre action. Il ne faut donc pas s'attendre à un quelconque regard critique, ce qui serait assez amusant.

Je me permets d'en faire une autre lecture, avec l'éclairage récent notamment de la Chambre régionale des comptes qui a accouché de deux rapports cette année, un en juillet notamment sur la gestion de l'ACCM, puis un plus récemment sur le Parc Naturel Régional de Camargue.

On a tout à l'heure longuement parlé des terribles inondations qui ont eu lieu en Espagne. Je pense que cela doit nous ramener à la situation actuelle et aux difficultés que l'on a. On a également parlé du Symadrem par rapport au changement, au réchauffement climatique et aux impacts qu'il y a déjà et qu'il y aura sur notre territoire.

En France, que ce soit dans les oppositions ou même les scientifiques du GIEC, ils nous disent que la macronie est certainement la plus efficace entreprise de cosmétique, lorsqu'il s'agit de traiter du sujet du changement climatique, que ce soit dans ses origines comme dans ses répercussions.

J'ai l'impression que vous en êtes un éternel représentant dans la transposition locale de cette politique-là. Ce ne serait pas très grave si ce n'était pas extrêmement dangereux pour les habitants de Camargue.

Comme on l'a rappelé tout à l'heure, les élus en appellent aujourd'hui à la solidarité territoriale, à tout prix à l'argent de l'État pour renforcer toujours plus haut les digues du Rhône à juste titre, pour protéger les gens, les habitations, les activités agricoles et économiques.

Ceci étant, ce modèle nous questionne et peut amener aussi à des dérives qui amènent à des situations catastrophiques parce qu'en imperméabilisant les sols, en augmentant les surfaces urbanisables et en contraignant le parcours des eaux, c'est aussi par ricochet ce qui fait des accidents en cas de crue et des drames humains. C'est précisément ce qui peut se jouer en Camargue.

Dans ce cadre, je vais reprendre quelques passages édifiants du rapport de la Chambre des comptes sur l'ACCM.

Ce rapport fustige le manque total d'actions sur le littoral camarguais, notamment sur la commune des Saintes puisqu'on nous dit : « *le plan local d'urbanisme de la Commune n'engage aucune stratégie d'anticipation des risques, tout en admettant le caractère peu durable de l'action défensive. Il entend même exploiter les marges de manœuvre que lui laissent encore le plan de prévention des risques d'inondations et la loi littorale pour densifier l'urbanisation sur la frange littorale* » - on endigue, on repousse les limites du PPRI et on imperméabilise les sols - « *au regard des projections d'élévation des niveaux marins, de la fréquence et de l'intensité des événements tempétueux, la commune des Saintes, 2 104 habitants, dont la zone agglomérée est située [...] est particulièrement exposée au changement climatique.* »

On pourrait avoir peu ou prou le même discours sur Salin-de-Giraud, sur le fait d'imaginer un pont, de l'urbanisation à un endroit qui sera soumis à cela.

Le document à une phrase très critique, je dirais même assassine pour l'ACCM puisque pour la Chambre régionale des comptes, ce fiasco total revient à une absence de PLU, d'urbanisme intercommunal, à la mesure d'une intercommunalité faiblement intégrée.

Lorsque vous êtes arrivé sur le territoire, Monsieur de Carolis, vous avez conforté Monsieur Chassain dans la vice-présidence chargée des questions de l'environnement et du développement durable. Tout le monde sait ici que l'on n'était pas avec l'élu le plus écolo, à la limite du climato-scepticisme, qui faisait un peu de l'écolo-bashing sa marque de fabrique.

À sa succession, vous n'avez pas saisi l'opportunité pour prendre en charge ce dossier brûlant et faire de cette délégation à l'environnement, au sein de l'ACCM, une délégation importante puisque le siège a été confié à Madame Favier représentant les Saintes-Maries-de-la-Mer qui n'est - je n'aimerais pas l'insulter tant qu'elle n'est pas là - la transparence même. Elle n'a jamais été capable de répondre à une de mes questions depuis trois ans sur ces questions-là. Elle renvoie constamment à Madame Balguerie.

Je pense que vous devriez briguer les indemnités de Madame Favier, Madame Balguerie, parce que j'ai l'impression que vous faites tout le travail et cela ne dérange personne à l'ACCM.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes sur le Parc de Camargue cite explicitement à la mairie des Saintes, qui fait part de son inquiétude pour l'avenir du syndicat, donc pour le Parc de Camargue, son incompréhension du rôle même du syndicat qui gère le Parc de Camargue et du scepticisme sur son utilité. On en est là avec ce genre d'élu.

Monsieur le Maire, vous avez été incapable en tant que Président de l'ACCM d'avancer un vrai projet sur le territoire, - c'est l'ACCM qui en a pourtant la responsabilité - de préparer au changement climatique, si ce n'est de rester dans cette posture inopérante qui aura ses limites dans le futur. On doit continuer à faire des digues et c'est à l'État de payer.

Le Symadrem peut revendiquer, mais l'ACCM doit passer un peu au-dessus de tout cela. A un moment, l'État peut dire quand il voit que le Parc de Camargue n'a pas fait son travail, que l'ACCM n'a pas fait son travail : « *on ne va peut-être payer indéfiniment si vous ne faites pas votre travail de préparation du territoire.* »

On est à un moment où c'est de la non-gestion de ce dossier. Vous n'avez pas pris la mesure de son importance et vous porter, à mon sens, dans le rôle de Président une veste bien trop grande pour vous.

Quand le rapport dit : « *une intercommunalité faiblement intégrée* », cela veut dire une absence totale de projets communs, que ce soit sur le tourisme, l'économie, mais surtout l'urbanisme.

À l'ACCM, vous évitez les difficultés en vous contentant d'une gouvernance où chaque commune reste recroquevillée sur ses prérogatives pour une espèce de paix sociale entre les communes qui nous amène à un immobilisme dangereux pour le territoire et ses habitants, car si on n'a pas de vision à l'échelle territoriale et notamment sur la Camargue, voilà où on en est. Cette absence de vision vous a amené d'ailleurs à vous faire sortir du Parc de Camargue par Monsieur Muselier qui maintenant prépare tranquillement le passage de sa ligne THT, couvre le littoral camarguais d'éoliens en mer et fait une charte au rabais du prochain Parc de Camargue, si tant est qu'il y ait une prochaine charte.

Vous vous affichez en défenseur de la corrida. C'est très facile et cela ne mange pas de pain. C'est une position très à tenir, mais vous êtes dans l'incapacité, dans l'inaction quant à œuvrer concrètement à la protection de ce territoire.

Je voulais également revenir sur le sujet des déchets, sachant que c'est une prérogative de l'ACCM. J'ai eu maintes fois l'occasion de me prononcer là-dessus et sur le retard

pharaonique que nous avons sur le territoire, malgré les propos que Madame Graillon tient souvent, notamment dans le Dernier Arles Info.

Je rappelle que lorsque vous êtes arrivé aux manettes de l'ACCM, il y avait un plan local de prévention des déchets en cours d'élaboration qui a été remis aux calendes grecques.

Il y avait une expérimentation sur les composteurs collectifs avec Petit A Petit, un travail sur la récupération des biodéchets en pied d'immeubles et un projet Citeo en partie financé sur le tri dans les quartiers. Vous avez tout mis à la poubelle, et même pas à la poubelle de tri. Vous vous êtes débarrassé du directeur des déchets et on n'en a pas eu pendant un an. Vous avez mené une politique illisible et les professionnels au nord vont devoir s'occuper leurs déchets. Maintenant, on trie à Fourchon et on ne sait pas où on va.

Bref, vous avez mis à mal le seul levier d'action que l'on devait avoir sur les déchets à ce moment-là. C'est la prévention qui permet de faire diminuer notre tonnage, de faire des économies pour la collectivité.

On s'attaque un peu au recyclage mais sur les biodéchets, on en est au niveau zéro.

Vous avez fait peser ce manque d'actions et cet échec sur le porte-monnaie des contribuables, puisque vous avez augmenté la taxe sur les ordures ménagères.

Vous nous avez dit : « *cette année, regardez les finances de l'Agglo vont mieux* mais évidemment, en augmentant les taxes, cela va mieux. Et maintenant, on vous entend dire dans le *Arles Info* : « *la TJAP augmente. On est en difficulté.* » Effectivement, sur l'enfouissement, on a quasiment pris 200 % en cinq ans, mais c'était totalement prévisible. On le voyait arriver. Je ne pense pas qu'à l'ACCM, il y ait une part égale d'enfouissement et de brûlage des déchets, sachant que c'est l'enfouissement qui coûte le plus cher. En matière de prévention, on est donc encore une fois en retard.

Par rapport aux activités de l'Agglo sur ces dernières années et par rapport à ce qui est écrit dans ce rapport, un rapport qui commence par faire l'éloge de votre action en commençant par le contrat de relance et de transition écologique, je vous reprocherais une politique environnementale qui a été celle de la gestion des affaires courantes. Finalement, les digues, c'est le Symadrem et sur le risque de l'érosion littorale, il n'y a aucun débat. On en arrive à un niveau qui devient dangereux pour les habitants.

Sur le plan de la prévention des déchets, je vous reprocherais de n'avoir engagé aucune action concrète. Cela nous met en difficulté par rapport aux obligations nationales et cela a, en plus, un impact considérable sur les finances de la collectivité.

Voilà ce que je voulais dire sur ces deux rapports.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, j'aurais préféré que vous puissiez dire cela lors de la séance du 19 septembre, à l'Agglomération, où a été présenté ce rapport d'activité en présence d'ailleurs des élus des Saintes-Maries-de-la-Mer. Ceci aurait été courageux de le dire à ce moment-là.

Je vois, Monsieur Girard, que vous avez des lectures sélectives. Si vous aviez lu un peu plus le projet de territoire que nous avons fait ensemble avec les partenaires du territoire, - ils étaient 150 dans cette même salle, plus tous les élus des différentes communes qui constituent l'ACCM - vous n'auriez pas dit ce que vous avez dit, mais je vous laisse à vos propos, à votre vision, à votre rêverie, à ne pas voir la réalité. Vous nous y avez habitués.

Vous avez mis en cause l'action que nous menons sur les déchets. Je vais laisser la parole à mon adjointe à la propreté et aux déchets, puis à la Vice-présidente de l'ACCM.

Madame Graillon.- En effet, on a souvent l'occasion de discuter de déchets avec Monsieur Girard dans les Conseils communautaires. C'est un peu plus rare au Conseil Municipal.

Quand vous dites que lorsque nous sommes arrivés, il y avait un plan local de prévention des déchets en cours, une demande de subvention pour pouvoir écrire un plan local sur les déchets et une expérimentation sur les biodéchets, excusez-moi mais j'assume parfaitement que ces deux choses n'aient pas été dans mes priorités en quatre ans, parce que je ne suis pas sûre qu'écrire un plan puisse sauver la situation dans laquelle nous étions en matière de déchets, quand nous avons pris l'ACCM. Lorsque nous sommes arrivés à l'ACCM, nous enfouissions 80 % de nos déchets. Aujourd'hui, nous sommes à 51 % de valorisation énergétique et plus qu'à 49 % d'enfouissement depuis le renouvellement du marché public l'an dernier.

Nous travaillons dans le cadre de la SPL de tri de Vedène pour aller encore plus loin.

Contrairement à ce que vous venez de dire, Monsieur Girard, nous valorisons plus que ce que nous enfouissons. Nous avons hérité d'une situation qui, sur ce sujet, était vraiment catastrophique. Nous avons également mis l'accent sur les déchetteries, puisque nous en sommes à 3 millions d'euros d'investissement en trois ans. La déchetterie de Trinquette est neuve et toutes nos déchetteries sont désormais aux normes. La déchetterie de Raphèle est en cours d'élargissement. 3 millions d'euros, c'est du jamais vu à l'Agglomération. Quand nous sommes arrivés, toutes les déchetteries étaient sous le coup de recommandations de la DREAL, dont trois étaient aux portes de la fermeture.

Aujourd'hui cela nous a permis entre 2022 et 2023 d'augmenter de 5 % le gisement de captation en déchetterie, sachant que ce sera encore mieux sur 2024.

Quand vous dites, Monsieur Girard, que nous n'avons pas de résultat sur le tri, nous étions entre le 1er janvier 2024 et le 1er juillet 2024 à plus de 14 % d'augmentation du tri sur la Ville.

Les efforts que nous avons faits depuis quatre ans commencent donc à porter leur fruit maintenant. Il est facile de dire que l'on n'a rien fait, mais vous n'avez pas vu les rapports auparavant. C'est maintenant que cela porte ses fruits.

A propos des OMR, - je parle ici du rapport de la CCSPL de 2023 - nous sommes à moins 3 % sur une année de production de déchets. Vous pouvez hausser les yeux, mais c'est dans tous les cas une diminution.

Depuis 2020, chaque année, la production des déchets sur notre territoire diminue et la quantité de tri augmente.

Nous travaillons pour rattraper le retard. Concrètement, nous n'écrivons pas des plans, - je vous le confirme - mais nous faisons du concret.

Nous avons ramené le vieillissement du parc automobile de l'Agglo, des bennes qui étaient dans un état catastrophique, d'une moyenne de quinze ans à une moyenne de dix ans. Aujourd'hui, nos véhicules ont en moyenne moins de dix ans sachant que quand on est arrivé, ils avaient en moyenne moins de quinze ans.

Sur les biodéchets, vous y revenez à chaque fois. Nous avons mis en place une procédure et triplé le nombre de composteurs que nous distribuons chaque année. Nous proposons donc une solution. Après, Si vous voulez que je vous dise que nous allons mettre en place une collecte de biodéchets, la réponse est non. Nous ne le ferons pas parce qu'aujourd'hui, nous sommes déjà en train de réformer la collecte des ordures ménagères et du tri. Nous n'allons donc pas mettre une nouvelle collecte en place.

Par contre, comme je l'ai dit la dernière fois, si des comités d'intérêt de quartier, des collectifs de riverains souhaitent par exemple se lancer dans une démarche de composteur partagé, nous y sommes totalement ouverts.

Par contre, pour le reste, comme tous les territoires qui nous en entourent, nous faisons la distribution de composteurs.

Nous réglons d'abord tous les autres problèmes que nous avons à l'Agglo et ensuite, nous nous occuperons du reste.

Concernant Citeo, vous oubliez de dire sur l'appel à projet qui était en cours quand nous sommes arrivés qu'ils visaient à passer la totalité des hameaux et des villages en collecte unique, en point d'apport volontaire.

Cela, je n'en ai pas voulu. Je n'ai pas voulu que les habitants de Moulès, de Raphèle et de Mas-Thibert soient obligés demain d'aller uniquement amener leurs poubelles dans les points d'apport volontaire et qu'ils n'aient plus de collecte chez eux. Je l'assume et je pense que l'on a d'autres propriétés.

Quant à la collecte dans les quartiers, c'était bien beau d'avoir répondu à un appel à projets mais nous, nous le faisons concrètement. À partir du 1er janvier, on aura un déploiement des PAV de tri au Trébon et à partir du mois d'avril, c'est Griffeuille qui sera équipé de conteneurs enterrés, incluant le tri. Aujourd'hui, aucun de nos QPV étaient équipés en tri.

Monsieur Koukas.- Il y a sur Griffeuille...

Madame Graillon.- Non, il y a des conteneurs enterrés uniquement d'ordures ménagères. Je vois que vous connaissez bien le sujet Il n'y a jamais eu le tri à Griffeuille, Monsieur Koukas et il y sera à partir de l'année prochaine. Au Trébon, il y sera également à partir de l'année prochaine et à Barriol, malheureusement, cela devra attendre le déploiement du NPNRU. À Fourchon, c'est fait depuis le début de l'année, sachant qu'il n'y avait pas de collecte de tri là-bas. Et sur la zone nord, c'est en cours de déploiement.

On fait donc du concret, ce qui vous déplaît peut-être. Les plans, ce n'est pas mon truc, contrairement au concret. Dans les chiffres, on voit déjà les résultats.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- La Ville est-elle plus propre aujourd'hui qu'en 2020 ?

J'étais au Trébon ce matin et je suis d'ailleurs allé voir une famille que Madame Petetin n'a pas dénié contacter, puisqu'elle a suffisamment dénigré dans la presse cette famille qui habite au dernier étage d'une tour. C'est une personne qui travaille à DISTRIMAG, à Saint-Martin-de-Crau, qui a trois enfants, qui vivent dans un immeuble rempli d'humidité et que vous avez parfaitement blessée dans vos propos.

Je vous inviterais d'ailleurs à vous excuser auprès de cette famille qui est parfaitement intégrée.

Madame Graillon, je vous repose la question, à savoir si la Ville est plus propre aujourd'hui qu'en 2020 ?

Madame Graillon.- Oui, la Ville est plus propre.

Par exemple, les corbeilles de rue sur la place de la République - je m'en rappelle très bien - débordaient en permanence entre 2017 et les élections municipales. Dans les villages et les hameaux, c'est la même chose.

Ce n'est pas la peine de rigoler, Monsieur Koukas. Vous savez très bien que je maîtrise mon dossier. Je vais donc vous répondre.

Une réorganisation des tournées a été organisée depuis trois semaines. Comme vous le savez, nous avons écrit aux Arlésiens. Lorsqu'il y a du changement, il y a toujours du mécontentement mais lorsqu'on veut changer les choses, on est obligé de passer par le changement.

Je vais vous donner d'autres chiffres et d'autres faits. Quand nous sommes arrivés à l'Agglo et quand nous avons calculé les heures de collecte des agents, ce système de collecte que vous avez laissé peu à peu se désagréger, il y avait un temps effectif moyen de quatre heures quarante-cinq de collecte alors que les agents étaient payés pour collecter pendant sept heures.

30 % des tournées duraient moins de quatre heures et 30 % des agents rentraient avant 9 heures du matin au dépôt alors qu'ils étaient payés jusqu'à midi. 5 % des agents rentraient même chez eux avant 8 heures du matin.

Nous avons mis fin à ce procédé que l'on appelle le « fini-parti ». Nous étions la dernière collectivité de France à être au fini-parti. Même la métropole de Marseille avait mis fin au fini-parti avant nous, avant nous.

Vu que certaines tournées finissaient à 8 heures et d'autres à midi, on a bien été obligé, une fois que l'on a mis fin au fini-parti, de revoir les tournées pour harmoniser la charge de travail des agents. Je n'avais pas envie que les agents soient de 8 heures du matin jusqu'à 11 heures 45 sur une chaise, à l'Agglo, à ne rien faire. Nous avons donc été obligés de revoir toutes les tournées pour les rééquilibrer.

Cela fait maintenant trois semaines que ces tournées sont mises en place et il est normal que des ajustements soient à réaliser. Il y a des changements d'habitude pour les gens, des changements de jours, des changements d'habitude pour les agents.

Aujourd'hui, il y a donc des petits ajustements sur la collecte des OMR.

Sinon, Monsieur Koukas, vous pouvez être sûr que la Ville est plus propre qu'auparavant, qu'il y a plus d'agents qui travaillent à la propreté de la Ville, qu'il y a plus de rondes sur les encombrants, qu'il y a plus de corbeilles de rue et que nous sommes pleinement mobilisés pour qu'après cette réforme des tournées, quand tout sera rentré dans l'ordre, la Ville soit plus propre.

Il y a aussi plus de polices municipales et d'amendes. Je pense par exemple à certains commerçants du centre-ville qui ont pris des amendes et qui ont aujourd'hui des

comportements plus raisonnables.

Cela, nous le monterons de plus en plus en puissance et ceux qui contreviennent aux règles de civilité et de vie en communauté seront sanctionnés par une police municipale qui, je le rappelle, a plus que triplé ses effectifs par rapport à ce que nous avions quand nous sommes arrivés.

Monsieur le Maire.- Si vous le permettez, je vais passer la parole à Madame Petetin parce qu'elle a été mise en cause pour la deuxième fois, à la fois par Madame Guintoli et par Monsieur Koukas. Je voudrais donc qu'elle puisse s'exprimer rapidement sur ce point.

Madame Petetin.- A propos de ce que disait Madame Guintoli, elle fait référence à un événement qui s'est produit vers la mi-octobre, alors que nous allions faire un Conseil d'Administration pour l'EPACSA, c'est-à-dire pour les centres sociaux, puis une délégation de NFP (Nouveau Front Populaire) qui a demandé à venir s'exprimer en début de réunion, à propos d'un changement de gestion des centres sociaux.

Voilà quel était l'objet de la venue de NFP, à laquelle, Madame Guintoli, vous n'étiez pas.

Ces messieurs se sont exprimés et il y a eu quatre interventions. Monsieur Rafai, je crois que c'est vous qui avez mis sur le tapis cette histoire de logement social, alors que le sujet portait sur la délégation des centres sociaux. Je ne suis plus très sûre de qui a mis le sujet sur le tapis, mais un de vous quatre aviez parlé de cela.

Cette famille avait convoqué la presse ou la presse s'était emparée du sujet. Je ne sais pas comment les choses se sont passées.

Cette famille qui se trouve à Barriol disait avoir un logement indigne, insalubre, etc. Cela veut dire pour moi que c'était grave, parce que cela remettait en cause le travail et l'expertise d'un inspecteur de salubrité publique qui était passé dans cet appartement et qui avait donné ses conclusions. Cela voulait donc dire que l'on ne tenait pas compte de cet inspecteur qui, je vous le rappelle, est une personne assermentée. Il est expert auprès des tribunaux de Tarascon. Par conséquent, on peut absolument tenir compte de ce qu'il dit.

Monsieur Koukas.- Inaudible, sans micro

Madame Petetin.- Je vous demanderai de ne pas intervenir, sachant que nous avons la correction de ne pas vous interrompre quand vous parlez. Je vous demanderai donc la chose et de maîtriser votre langage parce que, franchement, ce que vous avez dit en début de session au Maire est, je trouve, outrancier dans un Conseil Municipal. Donc, laissez-moi parler, s'il vous plaît.

Pour en revenir au sujet, il a fallu que je défende quand même la position de cette expertise. En principe, on ne parle jamais en public, mais quelqu'un l'a mis sur la place publique, a remis en cause NFP. Il a donc fallu défendre cette position.

30840*.

Monsieur le Maire.- Madame Petetin, l'opposition n'a pas le micro. Donc, continuez à vous exprimer.

Madame Petetin.- Oui, je continue. Visiblement, la démocratie n'est pas votre fort.

Cette expertise montrait qu'il y avait des négligences dans ce foyer, que des bouches d'aération pour ventiler l'appartement étaient bouchées, que le logement n'était pas aéré convenablement. Pour rappel, il est recommandé d'aérer dix minutes par jour. En plus, la personne utilisait un poêle à pétrole en guise de chauffage complémentaire. Pour créer de l'humidité dans un foyer, c'est la meilleure recette. Voilà ce que concluait le rapport.

J'ai donc dû le dire, parce qu'il s'agissait du travail d'un expert de salubrité publique. Voilà pour cette affaire.

Je signale également qu'il n'y a aucun problème d'humidité dans l'appartement du dessus et dans l'appartement du dessous.

Vous m'avez ensuite parlé de l'appartement d'une famille qui est au Trébon. En fin de compte, elle n'est pas au Trébon, Monsieur Koukas, mais à Griffeuille, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Cette personne vit dans un logement qui lui est humide parce qu'elle est au dernier étage, parce qu'il y a des problèmes d'infiltration, parce que Griffeuille a besoin d'être rénové. Là-dessus, Madame Aspard en sait infiniment plus que moi sur le sujet.

On a proposé à cette personne d'être relogée deux fois et deux fois elle a refusé, dont une fois à la Résidence des Ateliers qui est toute neuve. Cette personne ne veut aller qu'à Graveson. Voilà donc le problème.

Effectivement, cet appartement n'est pas sain, mais cette dame ne montre pas beaucoup de bonne volonté pour accepter les logements qui lui sont proposés.

Monsieur le Maire.- Nous allons prendre acte de cette délibération.

Monsieur Koukas.- Non, c'est suffisamment grave...

Monsieur le Maire.- Vous vous êtes suffisamment exprimés.

Nous prenons donc acte de la délibération concernant l'approbation du rapport d'activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION.

COMPTE RENDU DE GESTION

N° DEL_2024_0249 : COMPTE RENDU DE GESTION - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis,
Service : Assemblées

Par délibération n°DEL-2023-0023 du 26 janvier 2023, le Conseil Municipal a délégué au Maire des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal. En outre le Maire doit en rendre compte à chaque réunion du Conseil Municipal.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de gestion des décisions n°24-0832 à 24-1024.

Vous trouverez ci-joint, la liste des marchés notifiés du 19 août 2024 au 30 septembre 2024.

Je vous demande de bien vouloir :

PRENDRE ACTE des décisions listées ci-jointes, dans le compte rendu et dans la liste des marchés notifiés.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce point ?

Madame Guintoli.- Malheureusement, il y a plus grand monde pour nous écouter à ce moment-là, mais ce que l'on avait envie d'entendre, ce que l'on avait envie de voir. Les Arlésiens qui sont là le verront et j'espère que ce sera repris dans la presse à de nombreuses reprises.

J'ai des remarques à faire sur le compte rendu de gestion. Page 3, n°24-0872, « désignation d'un avocat aux fins de représenter la Ville dans un contentieux RH », de quoi s'agit-il ?

Page 4, n°24-0877, « désignation d'un bureau d'étude pour une mission d'études faune et flore et étude d'impact du projet de renouvellement urbain de Barriol ; 30 000 euros », de quoi s'agit-il ?

Page 5, - je cite celle-ci parce qu'elle m'a fait marrer - n°24-0889, « formation - Actualisation des Connaissances, Attestation de Connaissance pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (ACACED) - Animal University ; 250 euros », de quoi s'agit-il ?

N°24-0947, « prise en charge frais de repas relatifs à la mission d'expertise du CICPR », qu'est-ce que le CICPR ? J'avoue ne pas avoir eu le temps de regarder sur internet.

N°24-0998, « mise à disposition de locaux au sein de l'immeuble Morizot à une association pour des activités de lutte contre l'exclusion et agir en faveur de l'insertion sociale

du 1er août 2024 au 31 juillet 2027 - association Cultures du Cœur », cette association paraît être en difficulté par rapport à son relogement. Je voudrais donc avoir des réponses.

Il y a ensuite la n°24-1000, « contrat d'occupation du domaine public - 14 boulevard des Lices - David Houlemare à Avignon et sa jumelle ».

N°24-1002, « contrat d'occupation du domaine public - 14 boulevard des lices - SCI Wilson des Lices », de quoi s'agit-il ?

N°24-1019, « ouverture d'un compte à terme de 400.000 euros, dont l'origine des fonds provient d'excédents de trésorerie issus du cycle d'activité du budget annexe de stationnement hors voirie de la Ville d'Arles », de quoi s'agit-il ?

Concernant la n°24-1023, « mise à disposition de la salle d'honneur de la mairie de Salin à une association du 18 au 21 octobre 2024 pour l'organisation d'un apéritif et d'une exposition - association MOI des Saintes-Maries-de-la-Mer », je constate que c'est gratuit. Or, n'avait-on pas dit que c'était gratuit uniquement pour les associations arlésiennes ?

Monsieur Déjean.- Inaudible, sans micro

Madame Guintoli.- Je n'accuse pas. Je pose juste la question, à savoir ce qu'est MOI et pourquoi est-ce gratuit pour des Saintois. C'est peut-être légitime.

Monsieur le Maire.- On a pris notes de vos questions.

Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- Je suis content d'apprendre qu'il n'y aura pas le plan local de gestion des déchets de l'ACCM et que cela coûtera encore des millions aux contribuables. C'est une excellente nouvelle.

Concernant la n°24-0834 qui consiste à la distribution du magazine municipal à Arles, qui coûte 10.270 euros à la collectivité, je ne sais pas comment c'était distribué avant et si cela coûtait plus cher, mais il y a beaucoup de retours de gens totalement insatisfaits de cette distribution, du Arles Info qui n'arrive jamais. Personnellement, je ne suis pas en centre-ville, mais je ne l'ai jamais eu dans ma boîte aux lettres. Il n'y a vraiment que des retours de gens qui trouvent que le service n'est pas rendu.

Peut-être faudrait-il se questionner sur cette société, qui en plus est de Paris et qui vient distribuer le *Arles Info*, parce que je trouve cela dommage.

La n°24-0849 porte sur la location de sonorisation, éclairage et technique du spectacle, le 5 octobre 2024, au théâtre antique. Je n'ai pas trouvé de spectacle le 5, mais le 4. J'imagine donc qu'il s'agit du spectacle du 4, du concert de rap dont on a parlé la dernière fois.

En faisant l'addition, sachant qu'il n'y a peut-être pas encore la Sacem et la sécurité sur cette soirée, on en est à 125.000 euros pour une seule soirée.

Le mois dernier, j'avais demandé des justifications sur l'organisation de cette soirée. Je voulais savoir s'il y avait eu un appel d'offres et sur quelle politique culturelle cela répondait-il. Je n'ai toujours pas eu de réponse.

La Provence nous dit 1200 personnes et Monsieur Jalabert nous dit 2000, mais des témoins sur place m'ont dit que s'il y avait 1000 personnes, c'était vraiment le bout du monde.

Je voulais donc savoir combien avait-on fait d'entrées payantes sur cette soirée, dont l'addition se monte pour le moment à 125.000 euros.

Je n'ai rien contre la musique urbaine et je souhaite vraiment aux artistes arlésiens le plus de succès possible, mais cela questionne quand même sur la méthode.

On nous a dit pour les Drôles de Noël que 200.000 euros, cela faisait trop cher pour l'ensemble des Arlésiens et là, on claqué 125.000 euros... pour une société privée, pour même pas 1 000 personnes. Cela fait 125 euros par personne qui vient au concert. Là, on se moque des gens.

Madame de Causans, à quelle politique culturelle cela répond cet événement ? Que n'aurait-on pas pu faire avec 125.000 euros en termes d'animation de quartiers, en termes d'ateliers.

Si on voulait aller chercher ce public-là puisque c'est ce que vous cherchez, je ne vois pas. Il faudra vraiment m'expliquer le sens de cet événement qui a coûté un fric fou aux contribuables.

Vous disiez tout à l'heure : « *on donne 5.000 euros en Espagne, sachant que l'on ne peut pas donner ce que l'on n'a pas.* » Vous l'avez, mais vous gaspiller, Monsieur de Carolis, cet argent en événements qui ne répondent à aucune politique culturelle cohérente sur le long terme.

Monsieur le Maire.- On vous répondra là-dessus et vous verrez que vous avez totalement faux sur les chiffres et sur la politique que nous menons.

J'estime que la musique urbaine et qu'aller vers les jeunes qui ont beaucoup de talents n'est pas une dépense, mais un investissement pour la Ville.

Avant de terminer ce Conseil, je voudrais passer la parole à Madame Aspard.

Madame Aspard.- Si vous le permettez, je souhaiterais faire une remarque sur les propos qui ont été tenus en début de séance. Ils sont à mes yeux et à nos yeux inacceptables.

Ce n'est pas la première fois que des propos irrespectueux à l'encontre du premier magistrat de la Ville sont tenus. C'est un manque de respect total de la fonction du Maire, qui assure la police de cette assemblée.

Les propos irrespectueux et les insultes au Maire constituent un outrage. Je cite : « *un maire insulté est un maire qui, au sens du Code pénal, est un maire outragé.* » Tout le monde doit connaître le Code pénal et ses conséquences sur ce sujet.

Les propos tenus dans cette assemblée sont de plus en plus choquants. J'invite celle-ci à se ressaisir car que ce n'est vraiment pas une belle image qui est donnée de la fonction d'un élu et les Arlésiens n'ont pas envie d'entendre de tels propos. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous ne devriez pas vous-même vous applaudir parce que vous avez été particulièrement déplacé au cours de ce Conseil. Je pense que ces propos vous étaient attribués.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION.

Bonne fin de soirée à vous.

La séance est levée à 20 heures 22.